U d'/of OTTAWA
39003012895677

685-F B1-276
11

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES NORMANDS.

N°

—

M. OURSEL.



LE

REGRET D'HONNEUR FÉMININ

Poème français

SUR LA MORT DE LA COMTESSE DE CHATEAUBRIAND,

PAR

FRANÇOIS SAGON,

Prêtre rouennais du XVIe siècle,

Publié, pour la première fois, d'après le manuscrit original,
avec une Introduction et des Notes,

PAR

F. BOUQUET.



ROUEN

IMPRIMERIE DE HENRY BOISSEL

—

M.DCCC.LXXX



462992

PQ
1703
.S182
R44
1880

AVERTISSEMENT.

La copie faite d'après le manuscrit de ce poème, et qui a servi à notre publication, est le legs d'un ami et d'un regrettable confrère. En 1878, M. de Bouis l'adressait au Bureau de la Société des Bibliophiles normands, pour voir s'il lui paraissait digne de l'impression. Confié à nos soins, le rapport fut favorable, et les conclusions adoptées par l'Assemblée générale, qui, dans sa séance du 9 mai 1878, chargea M. de Bouis du soin d'éditer ce manuscrit. Mais sa mort, arrivée le 2 novembre suivant, vint fatalement arrêter le projet caressé par lui, depuis longtemps, de prendre ainsi part à nos publications.

Le vote de la Société courait donc risque de rester lettre morte, quand, sur les instances de nos confrères, nous consentîmes à mettre à exécution la dernière pensée d'un ami.

Pour diminuer le péril d'une publication que nous n'avions ni projetée ni mûrie, un autre de nos confrères, non moins dévoué

aux intérêts de notre Société que M. de Bouis, et que la mort nous a également ravi, M. le docteur Laloy, voulut bien nous venir en aide, en révisant la transcription faite par l'éditeur primitivement désigné. Cette tâche, M. Laloy l'a remplie avec le soin le plus scrupuleux, ne nous laissant guère qu'à constater l'état du manuscrit original et à rétablir deux ou trois vers. Pour cette dernière révision, l'obligeance de M. Léopold Delisle nous a fourni, comme pour d'autres renseignements encore, toutes les facilités désirables, à la Bibliothèque nationale. Notre premier devoir est donc de l'en remercier.

Le manuscrit du poème de Sagon se trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, sous le numéro 2,373 du fonds français. Il a pour titre : LE REGRET D'HONNEUR FOEMININ ET DES TROYS GRACES, SUR LE TRESPAS DE NOBLE DAME FRANCOYSE DE FOIX, DAME DE CHASTEAUBRIANT, ET MIROUER DE NOBLESSE FOEMININE. *Par Françoys de Sagon, secretaire de l'abbe de Sainct-Eburoul.* Il fait partie du fonds de Cangé, acquis, en 1733, par la Bibliothèque royale, comme l'atteste le verso du premier feuillet, en tête duquel on lit : « Inscrit, J. P. G., Chatre de Cangé », avec paraphe.

Ce manuscrit est un in-octavo relié en veau plein, composé de seize feuillets en beau vélin blanc, réglés à l'encre rouge et non foliotés. Le recto du premier feuillet est resté en blanc, et tous les quinze autres feuillets sont écrits au recto et au verso, sauf le quinzième et dernier, qui n'est écrit que sur le recto, de sorte qu'il a en tout vingt-huit pages. Le dos porte en titre ces

mots tronqués, faute de place : Regre... du... trepa... de... Fr... de Foi. Si la reliure est postérieure au xvie siècle, l'écriture en lettres moulées, remarquablement nettes et belles, est bien certainement du temps de Sagon. C'est un manuscrit très soigné et presque de luxe dans tous ses détails.

Bien qu'inédit, le manuscrit de Sagon n'était pas complètement inconnu. Avant la transcription de M. de Bouis, le relevé bibliographique de Ferret de Fontette, pour la seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Lelong, mentionne, vers 1768, sous le n° 48,042 : *Le Regret d'honneur féminin et des Trois Grâces sur le trepas de dame Françoise de Foix, dame de Château-Briant.* François Sagon est désigné comme en étant l'auteur. En 1865, M. de Lescure a parlé deux fois de ce poème, dans l'ouvrage intitulé : Les Amours de François Ier, où la comtesse de Chateaubriand [1] occupe une grande place, avec un titre bien fait pour piquer la curiosité : *La Maîtresse tragique.* On y voit le résumé des qualités attribuées par Sagon à Françoise de Foix, l'indication incomplète du titre de son poème et un jugement bien sommaire sur cette œuvre et son auteur (Chapitre III, pages 157, 201 et 202). Enfin

[1] Nous écrivons ainsi ce nom, à l'exemple de l'auteur du *Génie du Christianisme;* mais telle n'était pas l'orthographe adoptée, au xvie siècle, dans notre manuscrit ni ailleurs. On trouve *Chasteau-Briant*, *Chasteaubriant* et *Châteaubrillant*, ou bien *Châteaubrilland* et *Chateaubrilland.* Dans le *Dictionnaire des Communes*, on lit *Château-briant* (d'un seul mot) pour la ville de Bretagne; orthographe que n'a pas conservée le plus illustre membre de cette famille.

M. Théodore Lebreton, dans sa *Biographie rouennaise*, en 1865 également, cite, parmi les poésies de Sagon : « Le regret d'Honneur féminin et des Trois Grâces, sur le trépas de dame Françoise de Foix, etc. (resté à l'état de manuscrit). » (Page 331.)

M. de Bouis n'a donc pas fait le premier la découverte du manuscrit qu'il a copié, et nous devons dire qu'il ne prétendait pas à cette bonne fortune pour un Bibliophile.

L'orthographe, l'accentuation et la ponctuation du manuscrit original ont été scrupuleusement respectées [1]. Sans doute, ce sont là des points bien secondaires, aux yeux de beaucoup de personnes. Il n'en est pas de même aux nôtres pour les motifs que voici. Puisque nous avons l'heureuse chance de posséder un manuscrit de la première moitié du XVI[e] siècle, il était bon d'en profiter pour constater, dans toute sa vérité, le système suivi par notre auteur sur ces trois points, trop souvent sacrifiés dans les éditions des œuvres de cette époque, où imprimeurs et éditeurs se sont permis de grandes libertés, dont la moindre était de défigurer le style des auteurs en le rajeunissant.

Le manuscrit de Sagon atteste, au point de vue de l'orthographe, l'influence contemporaine. L'orthographe ancienne n'aimait pas l'accumulation des consonnes ; c'est le XVI[e] siècle qui, par une recherche pédantesque de l'étymologie, en a chargé l'écriture, et notre auteur, visant à la réputation de savant, s'est

[1] Il n'y a que la disposition, avec le même nombre de vers à la page, recto et verso, qu'il a été impossible de conserver.

bien gardé de ne pas suivre ce système, où l'on faisait montre de science, et même de l'exagérer. Son manuscrit donne donc : *Estoit, eslyte, deubst, haultz, ung, resconforter, aose, balsme, cæleste, peult, veult, esguille, escript, bening, maling, remonstre,* etc., etc. Sans raison aucune, il applique même ce système aux voyelles, puisqu'il écrit : *Fœminin, pœuple,* etc.

Il est vrai de dire qu'il ne reste pas toujours fidèle à son propre système, et qu'à quelques lignes de distance le même mot se lit parfois écrit d'une façon différente. L'emploi des grandes lettres n'a rien de fixe ni de judicieux non plus ; tantôt il les met, tantôt il les supprime, dans le même nom, sans motif apparent.

Il en est de même de l'accentuation. En imprimant ce vieux texte, nous n'avons point placé sur les E les accents qui font défaut sur le manuscrit. C'est une méthode erronée que d'y introduire ceux qu'on y met de nos jours ; car peut-on répondre que ces E se prononçaient, au XVI[e] siècle, comme aujourd'hui ? Est-ce que, depuis le commencement du nôtre, la prononciation n'a pas changé ? La dernière édition du Dictionnaire de l'Académie est là pour démontrer ces variations de la prononciation, marquées par le changement d'accent sur plusieurs mots entre 1835 et 1878. Les mots *a*, verbe ou préposition, *ou*, adverbe ou conjonction, Sagon les écrit aussi sans accents, à quelques rares exceptions que nous avons respectées. Chez lui encore l'apostrophe, marquant l'élision d'une voyelle, est mise ou supprimée, dans le même mot, à quelques vers d'intervalle.

La ponctuation étant moins définitivement arrêtée que l'ac-

centuation, à cette époque, offre de plus grandes divergences, en la comparant avec celle de notre temps. On les rencontrera, sans qu'il soit besoin de les signaler, à l'exception de deux que voici. Comme dans certaines éditions gothiques des premières années du XVIe siècle, un petit trait oblique, dans le sens de l'écriture, remplace trois ou quatre fois la virgule pour séparer les mots [1]. Mais une habitude que nous croyons propre à Sagon est de placer un point d'interrogation à la fin des phrases où figure le mot SI, surtout quand il est conjonction, et que l'auteur y attache l'idée d'une condition ou d'un doute.

Nous en prévenons ici, afin que ces dissemblances entre l'usage ancien et l'usage présent, qui sauteront aux yeux, ne soient pas prises pour des fautes, ou même de simples négligences de la part de l'éditeur.

Pour l'orthographe, et surtout pour l'accentuation et la ponctuation, le manuscrit annonce un âge de transition, et l'on voit bien qu'Etienne Dolet n'avait pas encore donné ses deux petits Traités : *De la Pvnctvation de la Langve francoyse, et des Accents d'ycelle.* (Lyon, 1540, une plaquette in-4°). De plus, Sagon suivait un système d'orthographe qui sera combattu par Louis Meigret, dans son *Traité touchant le commun usage de l'écriture francoyse ; auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des Lettres.* Paris, Jean de Marnef, 1545. Le texte de Sagon lui aurait bien servi à prouver que :

[1] L'absence de ce signe typographique l'a fait remplacer par une virgule. C'est la seule modification introduite dans la ponctuation.

« Notre orthographe, pour la confusion et abus des Lettres, ne quadre point entièrement à sa prononciation. » Contrairement à l'école toute puissante des érudits, Meigret annonce qu'il a travaillé pour « le commun peuple. » Sagon, au contraire, écrivait pour les érudits, dont il suivait scrupuleusement les doctrines, en orthographe, et sur bien d'autres points.

Ce n'est donc pas par une recherche puérile d'archaïsme que nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation de notre manuscrit, ni par un engoûment du passé auquel on accuse bien souvent les bibliophiles de sacrifier. Mais c'est qu'ici la reproduction fidèle de ce texte a une valeur linguistique incontestable, puisqu'elle permet au lecteur de constater et de juger les procédés de rédaction suivis par un auteur du XVIe siècle, qui n'était pas sans mérite.

On pourra donc apprécier, en prenant notre texte comme point de départ, le nombre et l'étendue des variations que la langue a subies sous le triple rapport qui vient d'être signalé.

En examinant le texte de ce poème vers par vers, et mot par mot, nous avons été amené à faire plus d'une centaine de notes, tant historiques que linguistiques et philologiques. Il a fallu d'abord fournir quelques détails sur les personnes et sur les événements rappelés directement ou par voie d'allusion, et il n'a pas paru moins utile d'expliquer les phrases obscures, les tournures tombées en désuétude, les mots vieillis ou pris dans une acception qui ne se comprend plus qu'à l'aide du latin.

Cette méthode était, selon nous, préférable à celle qui se serait

bornée à la simple publication du texte, laissant à chacun le soin de l'interpréter comme il l'entendrait. L'autre eût été plus facile pour l'éditeur, mais elle aurait laissé, le plus souvent, le texte à l'état d'énigme ou tout au moins de lettre à moitié close. Mieux valait, à l'aide de notes nombreuses, tenter l'explication de tout ce que peut souhaiter un lecteur sérieux, avide d'informations, qui veut tout connaître et tout comprendre dans un texte vieilli. Mais quand, au milieu de ce labyrinthe de difficultés de toute nature, nous avons rencontré des passages où nos recherches ne nous avaient fourni aucune lumière ou bien une lumière douteuse, nous avons mieux aimé nous abstenir ou poser modestement un point d'interrogation, que de nous lancer à l'infini dans le champ toujours si vaste et si commode des hypothèses, ou d'affirmations dénuées de preuves.

Il en a été de même dans l'Introduction. Au résumé de sa trop courte biographie s'ajoutent, surtout au point de vue littéraire, les détails fournis par le poème et par nos découvertes personnelles. Puis, vient l'analyse de cet éloge funèbre, suivie d'un jugement sur sa valeur historique et littéraire, après lequel nous donnons la Bibliographie des œuvres de Sagon. Loin d'imiter ceux qui trouvent tout irréprochable et veulent tout excuser chez l'auteur qu'ils éditent, nous nous sommes efforcé de rester équitable, en mettant autant de soin à chercher les défauts du nôtre et à les signaler, qu'à montrer l'utilité de la publication de son poème, tant pour l'histoire que pour la littérature de la Renaissance.

Sans doute, l'aphorisme poétique de Térentianus Maurus sera toujours vrai :

> Pro captu lectoris habent sua fata libelli.
> De Sillabis. *Carmen heroicum*, v. 258.

Mais, si la destinée d'un livre dépend de l'intelligence du lecteur, il faut reconnaître aussi que le soin de l'éditeur n'y est pas non plus étranger. C'est donc un devoir pour lui, surtout quand le texte a des difficultés réelles, de venir en aide au lecteur, en ne négligeant rien de ce qui lui paraît propre à mettre son auteur en pleine lumière. Sans cela, il s'exposerait à grossir le nombre de ces publications qui ne peuvent servir qu'à ceux qui voudront les refaire.

Tels sont les motifs des développements donnés à l'Introduction et aux Notes de ce petit poème inédit, qui renferme des obscurités de plus d'un genre, à côté de certains mérites historiques et littéraires.



INTRODUCTION.

I. — BIOGRAPHIE DE SAGON.

Bien que le nom de Sagon ne figure pas dans la *Biographie universelle* de Didot, moins complète en cela que celle de Michaud, ce poète du XVIe siècle n'a pas laissé d'avoir une certaine notoriété parmi ses contemporains. La preuve en est que La Croix du Maine, dès 1584, lui consacrait un article dans sa *Bibliothèque françoise*, où se trouvent, en très petit nombre, il est vrai, des détails biographiques et bibliographiques, répétés par tous les écrivains qui se sont occupés de Sagon, avec quelques additions dont la plupart sont des erreurs. Profitant des uns et rectifiant les autres, nous allons essayer, avant d'étudier le *Regret d'honneur féminin*, de donner une bio-

graphie de notre auteur un peu plus détaillée, sur quelques points, à l'aide des nouveaux documents que nous avons pu rencontrer.

Il y a des obscurités et des divergences sur bien des points, à commencer par l'orthographe de son nom. Ainsi, les uns l'appellent simplement François Sagon, et les autres, François *de* Sagon. Les Registres de l'archevêché de Rouen portent toujours, jusqu'à six fois, *François Sagon*, aussi bien que La Croix du Maine et Antoine du Verdier (1585), qui ont tant contribué à sauver son nom d'un complet oubli, tandis que les imprimeurs contemporains se partagent sur le *de*, que nous retrouvons en tête de notre manuscrit et dans un acte du Tabellionnage de Rouen. Malgré cela, pour nous conformer à l'usage le plus général, nous lui supprimerons la particule.

Un point incontestable, c'est que François Sagon est né à Rouen. Mais à quelle date? Ses premiers biographes, La Croix du Maine, Du Verdier, l'abbé Goujet n'en ont rien dit. Depuis, la Biographie Michaud et M. Viollet-le-Duc ont placé sa naissance « au commencement du XVI[e] siècle, » ou bien « vers la fin du XV[e] siècle. » (M. Th. Lebreton, *Biographie rouennaise*, p. 331.) Cette dernière indication doit être plus voisine de la vérité, puisque, dans la fameuse querelle de Sagon et de Marot, qui éclata en 1536, le valet Fripelippes, ou plutôt Marot lui-même, dit de Sagon, son adversaire :

L'vn est un vieux *resveur Normand*[1].

L'abbé des Conards également, quelque Rouennais qui connaissait bien notre auteur, prend texte de l'âge de Sagon et de la Hueterie, son second dans cette lutte, pour leur conseiller la modération.

Je ne dy pas que beufz
Vous deux soyez, mais pour ce que tous deux
Venez sur laage, *et en vous escornant*
Vous nyrez plus de voz cornes cornant
Et en serez plus conardz que cornuz[2].

Ce n'est pas d'un homme, qui n'aurait guère dépassé la trentaine, s'il était né « au commencement du XVIe siècle, qu'on aurait pu dire « qu'il était vieux, » ou bien « qu'il venait sur l'âge. » Il est donc plus vraisemblable que Sagon naquit à la fin du XVe siècle plutôt qu'au début du XVIe.

Nous ne trouvons rien ni sur l'enfance ni sur les premières années de notre auteur. Mais il est certain qu'après avoir reçu les ordres il fut attaché au diocèse de Rouen, comme le prouve le « Compte et Estat de Mathurin

[1] ŒUVRES DE MAROT, *Epitre de Fripelippes valet de Marot, à Sagon.* Edition de Niort, 1596, p. 235.
[2] *Les Treves de Marot et Sagon*, etc., réimpression Panckoucke, p. 7.

Sedille, trésorier de Mgr Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, de recepte, mise et despence par luy faictes, à cause dudit office. » Ce compte allait, pour chaque année, « du jour de la fête de Saint-Michel au jour de la semblable fête de l'année suivante. » Voici la mention qu'on y trouve :

« Compte de 1529-1530 — *A Me François Sagon, pour le sermon du Synode d'été..... 100 sous.* »

Ce sermon du Synode d'été, le *senne*, comme on disait alors, s'adressait au clergé, *Ad clerum*, d'après la mention des registres, et « 100 sous » étaient habituellement attribués à l'orateur désigné par le choix de l'archevêque lui-même. Il prenait l'un des jeunes prêtres les plus capables de son clergé, tant le sujet lui-même et l'emploi obligé de la langue latine devaient offrir de difficultés à l'orateur. Nous voyons donc, dans le choix de Sagon par l'archevêque de Rouen, Georges II d'Amboise, une forte présomption en faveur de sa science théologique et de son talent oratoire, loin d'en croire Fripelippes, qui songeait peut-être à ces sermons *Ad clerum*, quand il parle de ce

Vieux resveur Normand
Si goulu, friant et gourmand
De la peau du povre Latin,
Qu'il l'escorche comme vn mastin[1].

[1] Œuvres de Marot. Epître de Fripelippes, même édition, p. 235.

Dans cette assertion, lancée au milieu des ardeurs de la lutte, la passion tient certainement plus de place que la vérité. L'archevêque n'aurait jamais choisi un orateur qui eût apprêté à rire à son docte auditoire, s'il eût « escorché ce povre latin, » comme le prétend Fripelippes, c'est-à-dire Marot lui-même, juge d'ailleurs fort récusable en fait de latinité.

Cinq fois encore, en cinq années différentes, les mêmes registres de l'Archevêché redonnent le nom de Sagon, mais, malheureusement, sans aucune indication de motifs pour justifier le paiement des sommes mentionnées.

« 1535-1536 — *A François Sagon,* 20 livres.
1538-1539 — *A François Sagon,* 10 livres.
1540-1541 — *A François Sagon,* 10 livres.
1541-1542 — *A François Sagon,* 10 livres.
1544-1545 — *A François Sagon,* 100 sous[1]. »

Le retour périodique de ces sommes, presque toujours les mêmes, donne à penser qu'il s'agit ou d'une rente ou d'une gratification pour des services rendus par Sagon, quand il eut quitté le diocèse de Rouen.

Peu de temps après avoir prêché le sermon du Synode d'été devant le clergé de Rouen (1530), Sagon attirait sur

[1] Indications dues à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire. — Voir son *Inventaire des Archives de la Seine-Inférieure*, série C. — Archevêché de Rouen. — Articles 231, 121, 124, 128, 130, 133.

lui l'attention de ses compatriotes d'une autre manière. L'antique Confrérie de l'Immaculée Conception, qui comptait déjà quatre cents ans d'existence, ajoutant un caractère littéraire à son caractère religieux, avait établi, en 1486, sous le nom de Puy de l'Immaculée Conception ou de Puy du Palinod, des prix pour ceux qui voudraient composer des pièces de poésie en l'honneur de l'Immaculée Conception. La jeunesse lettrée de Rouen et de la Normandie se fit alors, et jusqu'aux derniers jours de l'existence de l'Académie des Palinods, un devoir de disputer les palmes qu'elle accordait. C'était, pour les jeunes talents, un moyen de se faire avantageusement connaître de leurs compatriotes.

L'un des premiers Sagon s'y présenta, au moins quatre fois, de 1531 à 1535. L'indication de celles de ses poésies couronnées au Puy de Rouen est fournie par un petit volume d'une grande rareté, contenant deux ouvrages de lui, sous les deux titres suivants : *Le Triumphe de grace et prerogatiue d'innocence originelle, sur la conception et trespas de la Vierge esleue mere de Dieu, composé par Sagon,* et, à la suite, un *Recveil moral d'avcuns Chants Royaux, Balades et Rondeaulx, de Sagon, presentez et premiez a Rouen, a Dieppe et a Caen, Par luy adressé a Venerable religieux, Domp Richard Ango, prieur de Beaumōt en Auge son oncle.* L'impression est de 1544[1].

[1] Voir plus loin la Bibliographie des œuvres de Sagon.

C'est là que se trouvent les pièces suivantes, dont nous relevons les titres, dans l'ordre où elles y sont imprimées, et qui montrent en Sagon un brillant lauréat des Palinods de Rouen et de la Normandie.

« Chant royal qui triumpha de la palme au puy, tenu à Rouen, 1531.

« Chant royal, Caen, 1532.

« Chant royal qui remporta à Dieppe le prix de la Couronne. (Pas de date.)

« Balade qui remporta le prix de la Rose a Rouen l'an 1535.

« Balade, prononcée par l'auteur rendant grace au puy des palinodz de Rouen, où il auoit eu le pris de la palme, l'an precedent, et la rendoit comme il est de coutume[1].

« Rondeau premie du pris de l'anneau ou signet à Rouen 1533. »

Sagon débutait sur le même théâtre qu'une foule d'autres jeunes Normands de son époque. Tasserie y avait été couronné sept fois ; Jean Parmentier, de Dieppe, trois fois, de 1517 à 1528 ; et Jacques Le Lieur, de Rouen, deux fois, de 1518 à 1522. Sagon le fut trois fois, à Rouen, d'après les indications ci-dessus, et quatre fois, comme on le verra plus loin, au dire de Sagon lui-même.

[1] « Les signes des prix étaient remis aux lauréats, puis échangés, dans les premiers temps, contre de l'argent. » M. Ballin, *Notice historique sur l'Académie des Palinods (de Rouen)*, p. 38.

A son début dans la carrière poétique, Sagon n'hésita pas à consulter Marot sur un Chant royal destiné aux Palinods de Rouen, et celui-ci s'empressa de se rendre à son désir, comme il nous l'apprend, sous le couvert de l'indiscret valet Fripelippes. Son maître lui fait dire, en s'adressant à Sagon :

Vrayment il me vient souvenir
Qu'vn jour vers luy te vy venir
Pour vn chant Royal luy monstrer,
Et le prias de l'accoustrer,
Car il ne valloit pas vn œuf.
Quand il l'eust refait tout de neuf,
A Rouan gaignas (povre homme!)
D'argent quelque petite somme,
Qui bien à propos te survint,
Pour la v....., qui te vint.

En ce cas, Marot aurait contribué à procurer à Sagon une victoire qu'il n'avait pu, dix ans auparavant, obtenir pour lui-même, quand, en 1521, il était entré en lice avec son père, aux Palinods de Rouen. Jehan Marot fut couronné pour un Chant royal dont le refrain est :

Lhumanite ioincte a diuinite[1].

[1] *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. A.-G. Ballin, pages 48-51.

Mais Clément n'obtint pas le prix pour le Chant royal qu'il avait également présenté, avec ce refrain :

La digne Couche, ou le Roy reposa.

Ce serait donc en 1531 que Marot aurait corrigé le Chant royal composé par son futur adversaire, en l'aidant ainsi à obtenir le prix de la Palme, rachetable par par cent sous tournois. Le vers palinodique, faisant allusion à la Vierge, est :

La perle ronde, orientale et fine.

L'autre Chant royal, *prémié* (récompensé) à Rouen, deux ou trois ans plus tard, *bâtelé partout*, est trop entortillé et trop peu intelligible pour que Marot l'ait jamais corrigé[1].

Cependant le reproche adressé à Sagon de s'être fait aider par Marot dans la confection du Chant royal couronné aux Palinods de Rouen, fut vivement relevé dans le : *Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot dict Rat pellé. Faict par Matthieu de Boutigni, paige de Françoys de Sagon, secrétaire de l'abbé de Sainct-Ebvroult.* Matthieu de Boutigni n'est pas plus le page de Sagon que Fripelippes

[1] Voir, pour plus de détails, la *Deuxième suite à la Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. A.-G. Ballin, pages 14 et 15.

n'est celui de Marot. C'est Sagon lui-même qui repousse le reproche de tout concours prêté par Marot, et son démenti catégorique passe par dessus la tête du pseudo-valet pour frapper le maître en pleine face.

Et tu vas dire, homme rude et champestre
Que par moyen de ton ignorant maistre
Le mien gagna la Palme de Rouen.
Va savetier chercher du cordouen,
Pour bobliner tes souliers ou pantoufles
Et ne te joue à mon maistre sans moufles
Rouen a veu triumpher ce François
Sur son theatre, et Marot nulle fois,
Et si y fut avec sa muse vaine,
Mais il perdit et son temps et sa peine,
Veu que jamais n'y gaigna un seul prix,
Où, pour sallaire et bruict des bons espriz,
Sagon a eu Palme, Lys, Signet, Rose,
Avec la grace en iceulx prix enclose[1].

La Palme est pour le Chant Royal de 1531, et c'est là que Marot avait échoué pour un Chant royal.

Le Lys, le quatrième prix, dont nous n'avions pu trouver la trace, était accordé au Chant Royal ou Débattu.

Quant au dernier vers :

Avec la grace en iceulx prix enclose,

[1] Œuvres de Marot, édit. de Lenglet du Fresnoy. — *Recueil des Pièces du Différend*, etc. T. IV, p. 457.

« La grâce » indique peut-être ici plutôt l'argent que l'honneur ; car, ainsi qu'on l'a vu, « dans les premiers temps, ces prix remis aux lauréats étaient échangés contre de l'argent [1]. »

Voici, d'après les anciens statuts, la désignation et la valeur des prix obtenus par Sagon :

« Chant Royal, *la Palme*, rachetable par cent sous tournois ;

« Chant Royal ou Débattu, *le Lys*, rachetable par soixante sous tournois ;

« Ballade française, *la Rose*, rachetable par trente-cinq sous tournois ;

« Rondeau, *le Signet d'or*, ou affiquet, rachetable par vingt cinq sous tournois [2].

En voyant Marot reprocher à Sagon la « quelque petite somme d'argent » qu'il « gaigna aux Palinods de Rouen », et Sagon lui-même insister sur la « grâce en iceulx prix enclose », c'est-à dire l'argent donné en échange du signe attaché à chaque prix, il nous semble que Sagon fut un poète besogneux, cherchant à grossir

[1] Voir, plus haut, la note de la page 7.

[2] M. Ballin, *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, pages 38-39.

ainsi ses modestes moyens d'existence, en attendant qu'il eût trouvé un Mécène, comme la mode commençait à s'en établir.

Nulle part il n'a avoué, par fierté sans doute, ses besoins d'argent; mais l'humilité le porta à se faire surnommer « l'Indigent de sapience », bien que né dans un pays qui passait pour en être largement doté. Nous répétons ce fait, après plusieurs biographes, sans avoir encore rencontré le texte qui le justifie.

La date de 1535, celle de son dernier prix pour une Ballade, le prix de la Rose, nous paraît marquer l'une des dernières années où il fut régulièrement attaché au diocèse de Rouen. Il passa bientôt dans celui de Lisieux. En tête de son *Coup d'Essay*, qui est de 1536, il prend le titre de « Secrétaire de l'abbé de Sainct Eburoul ». Cet abbé, Félix Ier de Bric, de la maison des seigneurs de Serrant en Anjou, avait obtenu du pape Jules II, le 11 décembre 1503, la commande de la belle et riche abbaye de Saint-Evroult[1] (Orne, arr. d'Argentan, cant. de la Ferté-Fresnel). Sagon restera jusqu'à la fin de ses jours le secrétaire de ce protecteur, et en gardera le titre dans ses divers ouvrages, sans jamais y joindre ou lui substituer celui des cures dont il fut pourvu.

C'est pendant qu'il exerçait les fonctions de secrétaire

[1] *Gallia Christiana*, t. XI, p. 828.

auprès de l'abbé de Saint-Evroult, qu'éclata la querelle à laquelle Sagon doit d'avoir échappé à un plus complet oubli. Mais l'inimitié des deux poètes venait de plus loin, comme le prouve le résumé de ce qu'on lit à ce sujet dans la petite pièce de vers ayant pour titre : *Le Différend de Marot et de Sagon*[1].

Les causes de cette lutte ont donné lieu à bien des explications diverses. Pour les uns, Sagon a visé à la célébrité, en cherchant querelle à un poète illustre. D'autres ont supposé qu'il aspirait à remplacer Marot dans ses fonctions de valet de chambre auprès de François I, oubliant que sa qualité de prêtre ne le lui permettait pas, et que cette imputation est formulée par Marot lui-même contre un autre champion de cette guerre de plume, Huet ou la Hueterie. Pour nous, la cause de la querelle est toute religieuse, et elle naquit de l'état des esprits en France, après l'apparition de la Réforme, et la publication par Marot de sa traduction en vers français des trente premiers psaumes dédiés à François I. Pendant cette lutte, religieuse avant tout, il fut encouragé par

[1] Voir *Pièces justificatives*, *I*. — La pièce de vers est citée dans les *Œuvres de Clément Marot*, (par Lenglet du Fresnoy,) à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, M.DCC.XXXI, 4 vol. in-4°. — Le tome IV donne ce titre plus complet : *Recueil de pièces du différend de Clément Marot, François Sagon et la Hueterie; avec les Apologies pour ou contre. Sur l'imprimé in*-16. *Paris*, 1538 *et autres éditions.*

l'abbé de Saint-Evroult, Félix de Brie, qui lui aurait promis, comme récompense de son zèle, la cure de Soligny. Fripelippes le dit à Sagon en termes formels, en un passage de son *Epitre*, où il menace cet abbé des foudres poétiques de son maître, très bien instruit de la conduite de ce dernier.

Car il sçait tout : et sçait comment
Te fit expres commandement
De t'en aller mettre en besogne
Pour composer ton coup d'yvrongne :
Ce que lui accordas, pour veu
Qu'en apres tu serois pourveu
De la cure de Soligny[1].

Cédant donc à son ardeur religieuse, Sagon ne craignit pas, en 1536, d'attaquer directement Marot, alors en exil volontaire à Ferrare, en lançant contre lui la pièce que Fripelippes vient de qualifier si durement. Ce fut le *Corp d'essay de Francoys de Sagon, secrétaire de l'abbé de Sainct-Eburoul, contenant la response à deux epistres de Clément Marot, retiré à Ferrare. L'une adressante au Roy tres chrestien. L'autre à deux damoyselle seurs. Vela de quoy*[2]. Il en

[1] *Œuvres de Marot*, même édition, p. 241.

[2] Pour la fin du titre fort étendu, suivant l'habitude des écrivains de cette époque, Voir la Bibliographie des œuvres de Sagon, à la fin de l'*Introduction*.

résulta une guerre de plume des plus violentes qui dura deux ans, de 1536 à 1538[1].

Voici comment le ton et le fond de la polémique, où Sagon fut l'agresseur, ont été jugés : « Défenseur de la Sorbonne, prôneur de ses lumières, Sagon met tout son talent à poursuivre ce qu'il appelle « le venin, la pointure et les erreurs de Marot. » A l'entendre, il n'y a pas de fauteur plus dangereux de l'hérésie. On dirait que tout le mal vient de lui, qu'il est pire que Luther. N'a-t-il pas outragé les vénérables suppôts de la justice ? Il est le « porte-guydon, le guyde, le pourtraict, l'exemple de tout le mal. » Il a « mengé en karesme du lard. » L'honneur de François Ier, sa justice exigent qu'on punisse l'arrogant parler de ce Marot « qui a fait tomber le peuple ignorant en faute. » Qu'importe à la France que Marot soit exilé ? Y perd-t-elle quelque chose de sa gloire et de son renom ? Parce qu'un fou l'appelle ingrate, en est-elle diffamée ? Qu'il redoute bien plutôt la justice « qui va droit et d'un seul pied ne cloche, tenant dans sa dextre sa droite espée, dont oncques ne fut personne à tort frappée. »

« Comme si ce n'était pas assez de ses plaintes, il

[1] Cette querelle littéraire, où l'on compte plus de quarante pièces de part et d'autre, exigerait des développemens assez étendus, avec la réimpression des principales pièces, textes et caricatures. Nous ne pouvons que l'esquisser ici.

appelle, pour écraser Marot, pape, cardinaux, gens d'église, religieux, potentats, jusques aux dames, jusqu'aux damoiselles, pour le confondre et l'abîmer [1]. »

Sagon avait apostrophé grossièrement son adversaire :

O povre sot, povre beste insensée....
. . . . ô povre pou éthique,
Quel ver te poingt, ou te picque le cueur.

Et autres aménités pareilles. Fripelippes lui répond plus grossièrement encore, comme un vrai valet, en l'appelant, lui et ses partisans, « des jeunes veaux, de povres bestes, de vieux asnes. » Leurs vers ne sont « qu'ivrogneries et rimasseries. » Sagon devient un « Sagouyn, un veau, l'âne de Balaam, une chouette, un oyson, une rane (grenouille), et même un « naveau » (navet). Ce n'est donc pas seulement d'aujourd'hui que les vivacités de la polémique passent successivement du règne animal au règne végétal, pour mieux injurier un adversaire. Toutes ces gentillesses, dont Sagon avait donné le premier l'exemple, se retrouvent dans la seule *Epitre de Fripelippes, valet de Marot, à Sagon* [2].

L'affaire fit du bruit à Rouen, et nous en citerons pour

[1] *Histoire de la Littérature française depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siécle*, par Charles Gidel, pages 80-81.
[2] *OEuvres de Marot*, édit. de Niort, 1596, pages 234-241.

preuve : l'*Appologie faicte par le grant abbé des Conards sur les inuectiues Sagon, Marot, La Hueterie, pages, valets, bracquets, et cætera.* Elle fut suivie de la *Respōse à l'abbé des Conards de Roven* (1537). Puis vint *La première leçon des Matines ordinaires dv grand abbe des Conards de Roven, souverain monarque de l'ordre : contre la respōse faicte par ung Conard a l'apologie dvdict abbe.* En 1537 [1].

Dans la chaleur du débat, un des « Marotins » ou « Maroteaulx » (car l'un et l'autre se disaient) n'avait pas hésité à enterrer le chef des « Sagontins, » tout vivant, en lui faisant l'épitaphe que voici :

EPITAPHE DE FRANCOYS SAGOUIN

DICT SAGON.

Areste toy passant par ce lieu cy,
Si tu veulx voir de terribles merveilles
Icy repose un corps humain transsy,
Qui iadis eust au chef plusieurs cervelles.
Comment cela? Or ne t'en esmerveilles,
Car ce gros bueuf avoit semble groing
Que le marmot, qu'on nomme Sagouyn
Puis quant le monde eust veu de son cerveau,

[1] Ces pièces ont eu l'honneur d'une magnifique réimpression, *A Paris de l'imprimerie de Panckoucke, rue des Poitevins*, 14, en CIↃ IↃ CCCLIV. Nous remercions notre président, M. Lormier, de nous l'avoir fait connaître, en nous confiant son exemplaire, sur vélin.

Il fut jugé que ce gentil babouin
Tenoit autant de l'asne que du veau[1].

Les rieurs n'étaient plus, depuis longtemps, du côté de Sagon, que son caractère de prêtre semblait devoir éloigner du ton qu'il apporta, le premier, dans cette polémique.

La seule explication plausible, c'est que, secrétaire de l'abbé de Brie, qui paraît l'avoir poussé dans la lutte, prêtre sans emploi, qui n'avait pas encore charge d'âmes, obéissant d'ailleurs à ses sentiments personnels et au désir de complaire à son maître, il se laissa facilement entraîner au-delà d'une sage mesure dans ses attaques. En cela, il eut grand tort; car, s'il est une polémique infiniment respectable, quand elle est affaire de conscience, il en est une autre infiniment regrettable, quand elle est affaire de parti, parce qu'alors on oublie trop aisément qu'un chrétien, un prêtre surtout, ne doit pas se permettre des imputations injurieuses, et que la haine du péché n'excuse jamais de grossières injures contre le pécheur.

Le ton de Sagon, dans cette polémique, lui fit perdre des partisans, des amis, qui allèrent même grossir le

[1] ŒUVRES DE MAROT, édit. de Lenglet Dufresnoy, t. IV, p. 542, dans le *Recueil des pièces du Differend de Clement Marot, François Sagon et la Hueterie.*

parti contraire. Une lettre qu'il adressa pendant la lutte à Jean Bouchet[1], procureur à Poitiers, historien et poète à ses heures, nous apprend la défection d'un certain Germain Colin Bucher, dont notre auteur dit, avec regret :

Il m'a blasmé, et a prins la defense
De son Marot, qui Dieu et monde offense.

Pour le remplacer, Sagon tentait par son Epitre de gagner Jean Bouchet à son parti ; mais il n'en tira qu'une réponse fort mesurée, aboutissant à une déclaration de neutralité :

Quant est de moy i'en quitte la partie,
Ie suis amy de tous en charité,
I'entends de ceulx qui suyuent verité.
Il me desplait de veoir vous trois en picques,
Et dont aulcuns par brocars satyriques
En lieu de paix ont tendu vous mouuoir
A plus grand guerre et grand discord auoir[3].

Repoussé de ce côté, il fut plus heureux auprès de Françoise de Foix, comtesse de Chateaubriand, qui le

[1] Voir, plus loin, la BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON.
[2] Un renvoi donne : « Marot, Sagon et la Hueterie (ou Huet). »
[3] *Epistres familières du Trauerseur*, 1545. Epistre CIX, feuillets lxxii et lxxiij.

soutint pendant cette lutte. Suivant M. de Lescure, « Marot aurait été le poète ordinaire de Françoise de Foix, son confident, son secrétaire intime, à qui elle devait elle-même faire infidélité pour Sagon [1]. » Nous ne savons si le fait est authentique pour Marot, mais il est certain que la dédicace d'un livre de ses EPIGRAMMES, en 1530, le RONDEAU adressé : *A Monsieur de Belleuille, qui lui transmit vne Epistre parlant de Madame de Chasteaubriant*, et une EPISTRE envoyée : *A Guillaume du Tertre, secrétaire de Monsieur de Chasteaubriant* prouvent que Marot avait des rapports avec le mari de Françoise de Foix [2]. Un passage de cette dernière Epitre est le seul où il soit question d'elle. Parce que le secrétaire de son mari avait envoyé des vers à Marot, celui-ci a cru devoir adresser une Epitre au secrétaire Guillaume du Tertre, et non transmettre verbalement sa réponse par le secrétaire de Montejan, en faisant ainsi l'éloge du comte et de la comtesse de Chateaubriand.

Car la maison ou Dieu t'a voulu mettre
Digne te rend, et plus que digne au Monde,
Non que Marot, mais Maro, te responde.
Que pleust a Dieu, que tant il me feit d'heur,
Qu'ores ie puisse escrire au seruiteur

[1] *Les Amours de François Ier*, 2e édition, p. 157.
[2] *Œuvres de Marot*, édit. de 1596, pages 368, 337 et 169.

Propos, qui fust si fort plaisant au maistre,
Que mal plaisant ne peust à la Dame estre[1].

Quand il écrivait ces vers, Marot n'était ni « le poète ordinaire, ni le confident, ni le secrétaire intime » de la comtesse, et nous doutons qu'il l'ait jamais été. Tout au plus aurait-il pu l'être momentanément du mari.

Mais un fait bien constant, c'est que Sagon fut accueilli avec faveur, à une époque indéterminée, par la comtesse de Chateaubriand, comme on le voit par maint passage de son poème, le *Regret d'honneur féminin*, composé après la mort de sa protectrice, pour célébrer ses vertus. L'un de ses motifs pour faire l'éloge de cette dame est l'appui qu'elle lui prêta contre Marot. Il doit l'entreprendre,

Veu qu'en viuant, me donna de bon zelle
Faueur, tesmoing Sepeaux la damoyselle,
Qui peust bien veoir, qu'ung moys auant sa mort
En sa doulleur me donna grand confort
Contre l'effort de marotins alarmes[2].

C'est donc en septembre 1537, au plus fort de la lutte, que la dame de Chateaubriand consola Sagon, en le soutenant contre les attaques de Marot et de ses partisans.

[1] *Ibid.*, p. 174.
[2] Voir, plus loin, le texte du *Poème*.

Si ce passage fait honneur à la reconnaissance de notre auteur, il montre aussi toute la peine qu'il ressentit de « l'effort des marotins alarmes. » Cette lutte dut profondément troubler sa tranquillité, car le succès final ne fut pas de son côté. Marot, dès le début, caché derrière Fripelippes, son valet imaginaire, tout en répondant sur le même ton à son adversaire, eut toujours sur lui l'avantage de le faire avec plus de finesse, d'agrément et de légèreté de style, au milieu de tant d'attaques directes, de ces violentes personnalités, dont le ton allait croissant avec l'animation des partis.

Voilà une révélation toute nouvelle, due à notre poème, que cette intervention indirecte de la dame de Chateaubriand soutenant Sagon contre Marot.

Mais ce n'est pas la seule preuve de leurs rapports qu'on y trouve. Pour être en état de rappeler ses qualités physiques et morales, et de venir longuement,

De son esprit faire ouuerture,

il fallait avoir vécu dans l'intimité de la comtesse.

Par plusieurs autres passages, on voit que Sagon avait été témoin des soins qu'elle avait donnés à l'éducation de son neveu et de sa nièce, Henri de Foix, seigneur de Lautrec, et Claude de Foix, comtesse de Laval, restés orphelins. C'est à elle qu'ils doivent leurs vertus.

N'est-ce pas un familier (un *domestic,* comme on disait alors), un directeur peut-être, qui a pu dire :

Ie puis bien escrire en ce lieu
Que du desir quelle eust a Dieu
Ensuyuit par doctrine saine
Vne Katherine de seine.

Enfin, Sagon aurait bien pu savoir indirectement qu'elle possédait l'italien, l'espagnol, avec une certaine teinture du latin et une grande habileté dans l'art d'expliquer les devises. Mais il fallait avoir vécu longtemps près d'elle, pour porter de son savoir le témoignage tout personnel, que le poème contient sur le talent de cette dame à parler de poésie.

Ie seray par expérience
Tesmoing de sa haulte science.
I'en puis bien dire a mon aduis
Ce que ien sçay par son deuis,
Auquel trouuay auec fortune,
En son viuant heure opportune
Tant que i'oy par plusieurs foys,
La dame Francoise de Foix,
Parler de plus haulte pratique
Que Sapho en l'art poétique.

Notre auteur n'était donc pas le premier venu, pour être admis dans la société, dans l'intimité de Françoise de Foix et de plusieurs autres personnages marquants de la Bretagne et de l'Anjou, dont ses vers ont également conservé le souvenir.

Après sa lutte contre Marot, Sagon laissa complètement de côté ses allures batailleuses, pour ne plus écouter que la voix de l'amitié, qui lui inspira des vers bien différents des premiers, peu satisfait, sans doute, de la triste célébrité qu'ils lui avaient value.

« Dans les poésies dont Marot est l'objet, Sagon parle quelquefois de noble homme Guy Morin, seigneur de Loudon, avec qui il était lié d'amitié. Il perdit cet ami, à la fin de juillet ou le premier août 1536, Morin ayant été tué à l'armée devant Turin, dans un âge peu avancé. Sagon ne se contenta pas de le regretter, il fit imprimer en 1537, à Paris, une traduction que Morin avait faite du traité d'Erasme : *De la préparation à la mort,* et il y joignit un *Discours en vers françois de la vie et mort accidentelle du Traducteur avec son Epitaphe.* Le discours a environ mille vers : il est presque tout historique et il peut suffire à ceux qui sont curieux de connaître la famille, la vie et les actions de Guy Morin. Du reste, il n'y a nulle invention dans ce poème, et la versification en est plate et souvent défectueuse [1]. »

[1] *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet, t. XI.

Voici les vers placés au verso du titre :

Plorez mes vers, mes yeulx fondez en larmes.
Cueur esbahy, sonne mortelz alarmes
Pour Guy Morin, iadis sieur de Loudon,
Que mort renuerse auec ses noires armes
Au lict d'hōneur des gentiz hommes d'armes
Plorez donc tant que de gloire ait le don.

Notre auteur a deux mérites, dont l'abbé Goujet n'a rien dit. Il est très méthodique dans la composition de ses œuvres. Cela ressort de la division de son DISCOVRS ainsi donnée : 1° *Bref argvment en forme d'Epithome;* 2° *Proposition;* 3° *Invocation;* 4° *Narration;* 5° *Rondeau à l'honneur dudict défunct;* 6° *Epitaphe.* La fin de l'Epitaphe est :

« *Icy fut mis apres qu'il fut occis*
Le tiers iour d'Aoust, mil cinq cens trente six. »
« *Vela de quoy.*
FRANCOYS DE SAGON. »

Il a aussi un mérite qui a échappé à cet abbé, celui d'une versification plus savante et plus régulière que celle de ses contemporains, sur laquelle nous reviendrons.

L'amitié ou la reconnaissance lui conseillera encore. le reste de sa vie, de faire des vers en l'honneur des

familles qui le protégaient, quand elles viendront à perdre quelques uns de leurs membres. C'est un genre qu'il avait inauguré avec le *Regret d'honneur féminin*, pour célébrer les vertus de la comtesse de Chateaubriand, et qu'il n'abandonna plus. Telles sont ses *Epitaphes* en vers français *de la famille de Brie de Serrant.*

Le nom de leur auteur serait probablement resté ignoré, sans ce passage de la courte notice que La Croix du Maine a consacrée à Sagon, dès le XVI[e] siècle. « Il a composé, dit-il, tous ou la plus grande partie des épitaphes qui se voient en la chapelle du château de Serrant en Anjou, à trois lieues d'Angers, faits en l'honneur des sieurs dudit Serrant, surnommés de Brie, qui est une fort ancienne et très noble maison [1]. »

Dans ses Remarques sur la Vie de Guillaume Ménage (pages 307-315), Gilles Ménage a placé un chapitre intitulé : « Sommaire de la généalogie de la maison de Brie», moitié prose, moitié vers. On y trouve un exposé généalogique, suivi d'épitaphes en vers français de dix syllabes, chacune d'elles ayant de quinze à seize vers. Elles sont au nombre de onze, cinq pour les hommes de cette maison, cinq pour les femmes qu'ils ont épousées, et une pour le fils de Gilles de Brie et Anne Giffard, nommé

[1] *Les Bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas.* Nouvelle édition. M. DCC. LXXII, t. I, p. 237.

Ponthus de Brie. La voici comme spécimen de toutes les autres. C'est le mort qui parle :

L'heur de fortune en haut me fit lever.
Nature aussi m'a fait noble approuver :
Dont gloire humaine au monde ay recouverte.
Mais Mort; pour l'une et l'autre treuver;
Comme le vent de l'automne en hyver
Fait choir la fueille en esté toute verte;
Ma chair sous terre en Fevrier a couverte
Tiers jour du mois : jour suivant Blaise Martyr.
O donc, Lecteur, pour de moy t'avertir,
J'eus nom PONTHUS; *de vie tant loyalle,*
Que fus par Lettres et par grace Royalle
Du Roy Louis Unziesme chambellan.
Dedans Serrant ma Lettre en garde l'an.
Pour démonstrer la chose véritable,
De mil cinq cent, oltre trois, sera l'an[1].

A la suite de cette citation, Gilles Ménage ajoute : « Et cet épitaphe est le dernier de ceux des seigneurs de Brie de Serrant, qui sont dans l'église de Saint-Georges. Ces épitaphes, au reste, ce que peu de personnes savent, ont été faits par François Sagon. Je l'ay appris de cet endroit de la Bibliothèque de La Croix du Maine. » Puis

[1] *Vitæ Petri Ærodii*, etc , pages 311-312. — Voir la BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON, ci-après.

vient un résumé de l'article de ce dernier sur Sagon, dont la fin a été citée plus haut[1].

On comprend que notre poète, secrétaire de l'abbé de Saint-Evroult, Félix de Brie, ait voulu lui complaire et gagner ses bonnes grâces, en faisant en vers les épitaphes des divers membres de sa famille, pour être gravées sur le marbre et placées dans la chapelle du château de Serrant, suivant La Croix du Maine, ou de l'église de Saint-Georges, suivant Gilles Ménage. Ces vers en l'honneur de la famille de Brie ne furent imprimés que plus d'un siècle après la mort de Sagon.

Il n'en fut pas de même d'autres vers concernant encore une famille célèbre de l'Anjou. Pendant que les Français, guerroyant en Italie contre les Impériaux, assiégeaient Carignan, le comte d'Enghien, par une attaque aussi imprévue qu'impétueuse, avait remporté sur l'ennemi la brillante victoire de Cérisoles en Piémont (14 avril 1544) ; mais plusieurs membres de la noblesse française y avaient trouvé la mort, et l'une des victimes, qui se rattachait à la famille Errault, devint, avec deux autres compagnons d'armes, l'objet des chants de Sagon.

L'année même de la bataille, il publia : *La Complaincte de troys gentilzhommes françoys, occiz et morts au voyage de*

[1] Voir ci-dessus, p. 26.

Carrignan; bataille et iournée de Cérizolles. « Ces trois gentilshommes sont le seigneur d'Acyer, grand Ecuyer de France, qui se *complaint*[1] de la mort de son fils, tué à la journée de Cérisoles; M. de Chemens, neveu de François Errault, chevalier, seigneur de Chemens, qui fut destitué de la dignité de garde-des-sceaux en 1544 ; et le seigneur de Barbezieux, Gilbert de la Rochefoucauld, grand sénéchal de Guyenne. Ce seigneur ne fut pas tué à la journée de Cérizolles, mais il mourut à Lyon, à son retour en France. Aussi s'en plaint-il avec beaucoup d'amertume[2]. Ces complaintes sont entremêlées de quelques autres pièces qui ont rapport au même sujet. Par exemple, après la complainte sur la mort de M. de Chemens[3], Sagon pleure la même mort dans un dixain et console Mademoiselle de Loudon, cousine du défunt, dans une Epitre morale qu'il lui envoye, et ses autres parents par d'autres vers qu'il leur adresse. La complainte sur la mort de M. de Barbezieux est pareillement suivie d'un rondeau *Du Moyen de bien mourir*, d'une autre complainte où la veuve de M. de Barbezieux exprime ses re-

[1] Allusion au titre de l'une des pièces de cet ouvrage : *Complainte du seigneur d'Acyer grand escuyer de France, sur la mort de son filz unique, occiz en fleur de ieunesse deuant Carrignan.* — F. B.

[2] Sagon a introduit dans ce Recueil une : *Complainte du seigneur de Barbezieux, parlant apres mort a ses amys uiuantz.* — F. B.

[3] Elle a pour titre : *De Chemens occys deuant Carrignan a Monsieur de Chemens, garde des scaulx de France, oncle du deffunct.* — F. B.

grets, de plusieurs quatrains sur la mort, de quelques Huitains, Dizains et Rondeaux sur le même sujet, et d'un *Colloque* long et ennuyeux entre *Rien du Monde* et *Tout du Monde*[1], où il est encore question de la mort en général, et de celle de M. de Barbezieux en particulier. Et comme le Recueil devait être consacré aux chants funèbres, Sagon le finit par diverses pièces sur la mort de Claude de Brie de Serrant, qui fut enlevé peu de temps après sa naissance[2]. »

Ces *Plaintes*, ces *Complaintes*, récits naïfs ou plaintifs d'une action réelle ou imaginaire, ayant son exposition, ses péripéties et son dénoûment, étaient alors une œuvre sérieuse, dont on retrouve de nombreux échantillons. L'intention du poète était d'intéresser ou d'édifier les esprits, avec le secret désir de complaire aux familles dont il célébrait les morts. On peut bien croire que toutes ces productions avaient un but intéressé; mais pourquoi le cœur ne les aurait-il pas aussi inspirées ? Tout imparfaites qu'elles sont, elles semblent bien préférables aux pièces de la lutte contre Marot; car, les revers engendrant l'injustice, le ton de ces dernières laisse fort à désirer,

[1] Le titre complet est : *Colloque funebre apres la mort de monsieur de Barbesieux pere du dernier deffunct : par le dict Autheur, à la requeste d'une dame de la Court estant par alliance Bien du Monde* a son *Tout le Monde*. — Et non *Tout du Monde*. — F. B.

[2] L'abbé Goujet, *Bibliothèque françoise* (1747), t. XI, pages 100-101.

tandis que, dans les premières, le cœur de Sagon paraît s'être soulagé de tous les sentiments qu'exprime l'esprit.

Dans ce Colloque funèbre, comme dans le *Regret d'honneur féminin*, l'acteur (l'auteur) fait sa partie, et *Rien du Monde* et *Tout le Monde* lui donnent la réplique. On y retrouve aussi les vieilles formes de notre poésie : Lai, Ballade, Chanson, Epitaphe et Complainte, avec la devise ordinaire de Sagon, pour terminer ses ouvrages :

VELA DE QUOY.

Malgré les attaques de Fripelippes, qui l'accuse « d'escorcher le latin comme un mastin, » le choix de l'archevêque d'Amboise, pour prêcher dans le synode d'été, nous a paru tout à l'honneur de Sagon, et il dut avoir, hors de Rouen même, une certaine réputation comme orateur sacré.

Ainsi, vers 1536, Jean Bouchet, procureur de profession, à Poitiers, mais historien et poète des plus féconds, ayant reçu de Sagon une *Epistre* en vers, n'hésite pas à dire en tête de sa réponse :

Va lettre va declairer ton iargon
A l'orateur maistre Francoys Sagon[1].

[1] *Epistres familieres du Trauerseur*, 1545. In-f°, feuillet lxxiij.

De plus, nous avons retrouvé de lui une *Oraison funebre faicte es exeques de feu messire Philippes de Chabot, grand admiral de France, de Bretaigne et de Guyenne.* Aucun auteur, aucun bibliographe ne l'a citée. Comme cet amiral est mort, le 1er juin 1543, c'est peu de temps après que Sagon a dû la faire pour les « exeques » (funérailles, *exsequiæ*) de cet amiral célèbre. Elle est loin d'être réellement éloquente ; mais elle vaut bien celles que l'on faisait alors. Comme les grands orateurs de la chaire, au siècle suivant, Sagon débute par un texte de l'Ecriture sainte, d'où il tire sa proposition : « In pace in idipsum, dormiam et requiescam ; quoniam tu domine singulariter in spe constituisti me. Psal. 4. » Puis viennent l'exorde et la division en deux parties, dont il rappelle méthodiquement le texte latin. Au haut d'un feuillet, on lit : « S'ensuyt la seconde proposition du mort viuant : Quoniam tu domine singulariter in spe constituisti me. » Enfin l'oraison funèbre se termine par ces mots :

« A tant faiz fin, attachant a son tombeau, ce petit distichon.

DISTICHON.

« *Vt Syrenes, pelagi rabiem, nemesisque Philippus*
Vicit, ad æthereos appulit ipse sin! (us). »

Le poète perce sous l'orateur chrétien, et si cette oraison funèbre fut réellement prononcée, il fallait le goût

de l'antiquité propre à la Renaissance pour faire passer les Sirènes et Némésis dans la bouche d'un prêtre chrétien faisant l'éloge d'un mort, du haut de la chaire, ou la plume à la main.

Nous avons parlé plus haut « d'une cure dont Sagon aurait été pourvu[1]. » Fripelippes le premier fait connaître la promesse éventuelle que Félix de Brie, l'abbé de Saint-Evroult, fit à son secrétaire, de la cure de Soligny (Soligni-la-Trappe, Orne, arrondissement de Mortagne, canton de Bazoches-sur-Hoënes) pour l'engager à se lancer dans la lutte contre Marot. Le fait peut bien n'être pas sans fondement ; car « la cure de Soligny était divisée en deux parties ; l'une à la nomination du seigneur temporel, la seconde à celle de l'abbé de Saint-Evroult[2]. » De plus, elle était à la convenance de Sagon, voisine de l'abbaye où il exerçait les fonctions de secrétaire. Suivant une habitude assez constante, Marot, qui avait fait des jeux de mots sur les noms des poètes *Papillon, Lyon* Jamet, et *Sagon,* ne perdit pas l'occasion d'en risquer un nouveau sur *Soligny*. Après ces vers, où son adversaire prétend que Sagon promet d'engager la lutte,

[1] Voir p. 14.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Sées* (manuscrit), par Calimas. — Ce renseignement est dû à l'obligeance de M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, qui a bien voulu faire pour nous plusieurs autres recherches, dont nous allons profiter, en l'en remerciant.

Pour veu
Qu'en apres il seroit pourveu
De la cure de Soligny,

Fripelippes (Marot) ajoute aussitôt :

Quand à celle de Sotigny,
Lon temps a par election
Tu en prins la possession.

Cela n'a rien d'invraisemblable. A cette époque, les princes payaient d'ordinaire les poètes et les gens de lettres avec deux monnaies principales : ou bien ils en faisaient leurs valets de chambre ; ou bien ils les dotaient d'abbayes, de bénéfices ou d'évêchés. L'abbé de Saint-Evroult, moins puissant qu'un prince, a pu promettre une cure à Sagon, comme récompense des services rendus par son secrétaire, et par son champion dans la lutte religieuse engagée à sa sollicitation.

Mais Sagon ne la posséda jamais. Son valet Boutigni, qui n'est autre que lui-même, l'affirme formellement :

Et quand au regard de la cure
De Solligny : va gentil veau,
Sagon n'en eust onc un naveau,
Car l'Abbé sans aucun prologue
La donna à ung pedagogue
Que je puis nommer sans danger,

C'est maistre François Bellenger,
Homme discret, prudent et sage [1].

Il ne nie pas la promesse de la cure, mais la possession. L'autre en a toujours profité pour faire un jeu de mots, dont le fond devait déplaire à Sagon, tout forcé qu'il est.

Depuis que l'abbé Goujet a dit de Sagon : « Il se qualifie *curé de Beauvais* dans une Epitre en vers qu'il adressa à Jean Bouchet, et qui est la cent neuvième des Epitres familières de celui-ci [2], » tout le monde a répété : « Sagon fut curé de Beauvais. » Ce passage est assez singulier pour sa rédaction. La désignation de : « Curé de Beauvais » est bien vague, et paraît sortir des habitudes liturgiques, le nom de la paroisse étant presque toujours rappelé, quand il s'agit d'une cure de ville. Mais, de plus, ce n'est pas Sagon qui « se qualifie de curé de Beauvais ; » c'est Jean Bouchet, ou ses imprimeurs, « Guill^me Bouchet et Jacques Bouchet, » dans le titre placé en tête de l'Epitre, et que voici :

« Epistre CIX. Epistre de maistre Francoys de Sagon curé de Beauuais au dict acteur, p (ar) laquelle se complainct d'vne faulse amytié perdue, et veult a luy atraire le dict acteur. »

[1] ŒUVRES DE MAROT, édition de Lenglet Dufresnoy, pièces du *Différend*, t. IV, p. 457.

[2] *Bibliothèque françoise*, etc. M. DCC. XLVII, in-12, t. XI, p. 86.

Il est clair que ce titre est dû à Jean Bouchet ou aux éditeurs des *Epistres familieres du Trauerseur* en 1545, qui ont bien pu lire, sur la copie, *Beauvais,* au lieu de *Beauvain* (Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Carrouges), cure à peu de distance de Saint-Evroult, dont la présentation appartenait à l'évêque de Sées[1].

C'est une simple hypothèse, pour expliquer l'affirmation si catégorique « de curé de Beauvais, » faite par des contemporains. En tout cas, Sagon aurait occupé cette cure avant une autre, sur laquelle il n'y a plus le moindre doute.

La preuve en est fournie par un acte authentique, une procuration donnée à Rouen, lors de la mort de notre auteur. Elle émane de : « François de Sagon, bourgeois, demeurant paroisse S. Amand de Rouen, frère et héritier de Me François de Sagon, en son vivant, *prêtre*, *curé de Sérigny, secrétaire de l'abbé de S. Evroult*[2]. » On voit qu'à sa mort Sagon était certainement « curé de Sérigny, » ou Serigni (Orne, arrondissement de Mortagne, canton de Bellême). « Cette cure était à la présentation du chapitre de Tours[3]. »

La date de la procuration ci-dessus va permettre aussi

[1] Communication de M. L. Duval.

[2] Registres du Tabellionnage de Rouen. — Communication due à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire.

[3] Communication de M. L. Duval.

de rétablir la vérité sur un autre point, la date de sa mort. La Croix du Maine, le premier de ses biographes, ne la donne pas; mais il fait bien entendre qu'il le croit encore vivant, sous Henri II, en 1559, puisqu'il dit : « Il a écrit le Chant de la Paix, faite entre le Roi Henri II et Philippe, Roi d'Espagne, imprimé à Paris par Barbé Regnault; la Réjouissance du Traité de Paix en France publiée l'an 1559, imprimée à Paris par Olivier de Harsy, audit an 1559. » Son article se termine par ces mots : « Il florissoit l'an 1538 sous François I et sous Henri II. » Une note, placée à la fin de cet article, dans la réimpression de l'ouvrage, ajoute plus explicitement : « François Sagon vivait encore en 1559. On a de lui une pièce sur la Paix de Cateau-Cambresis, qui fut conclue cette année. Elle a pour titre : La Réjouissance de la Paix publiée l'an 1559. Il y a apparence qu'il mourut peu après[1]. » L'abbé Goujet a répété la même date et le même fait, et M. Frère, dans son *Manuel du Bibliographe normand*, a mis : « Sagon né à Rouen au commencement du XVIe siècle et mort en 1560. » L' « apparence » de tout à l'heure s'était transformée en assertion positive.

C'est prolonger, sans raison, sa vie de quinze ou seize ans; car Sagon était mort, avant *le 19 août 1544*, date

[1] *Les Bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas.* Nouvelle édition par M. Rigoley de Juvigny. Paris, M.DCC.LXXII, t. I, p. 238.

de la procuration donnée à Rouen, par son frère, François de Sagon, probablement en vue de régler les affaires de la succession ouverte par cette mort.

La similitude du même prénom, donné aux deux frères, pourrait servir à expliquer comment un « François de Sagon » a pu être l'auteur de *La Réjouissance du Traité de paix publiée en 1559*. Enfin le nom de cette famille se perpétua dans la ville natale de notre auteur. Un compte du domaine de Rouen, en 1600, porte encore : « De François Sagon, pour une maison assise devant le cimetière de l'église de Saint-Amand de Rouen[1]. »

Tels sont les nouveaux renseignements, qui nous ont permis de rectifier et de compléter ceux qu'on possédait, en bien petit nombre, sur la vie et sur les œuvres de notre auteur, l'une n'étant pas plus connue que les autres.

II. — LE POÈME FUNÈBRE DE SAGON.

Après ces détails préliminaires indispensables pour faire un peu mieux connaître Sagon et ses principales œuvres, arrivons à l'étude du manuscrit inédit que nous publions, et qui a pour titre : *Le Regret d'honneur fœminin*

[1] Folio 307. — Communication de M. Ch. de Beaurepaire.

et des troys graces, sur le trespas de noble dame Francoyse de Foix, dame de Chasteaubriant, et mirouer de noblesse fœminine — Par Francoys de Sagon, secretaire de l'abbe de Sainct Eburoul.

On a déjà vu les rapports que Sagon avait eus avec la comtesse de Chateaubriand [1]. Au lieu d'y revenir, disons quelques mots de cette dame, protectrice de Sagon, que son poème funèbre avait pour but de dérober à l'oubli.

« Françoise de Foix, célèbre sous le nom de comtesse de Chateau-Briant, étoit fille de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, et de Jeanne d'Aydie, fille aînée et héritière d'Odet d'Aydie, comte de Comminges, et eut pour frères *Odet de Foix*, dit vicomte de Lautrec, puis maréchal de France, et *André de Foix*, dit l'*Esparre* ou Asparaut. » C'est ainsi que débute le chapitre des *Anecdotes des Reines et Régentes de France* [2], où Dreux du Radier s'occupe de la comtesse de Chateaubriand.

Elle naquit vers 1495, et Jean de Laval, comte de Chateaubriand, né en janvier 1487, l'épousa dans le cours de l'année 1509, quand, à quatorze ans, elle était la plus belle des filles de la reine. « C'est à partir de 1515 que la famille de Foix arrive aux premiers rangs, et il

[1] Voir plus haut, pages 21-22.

[2] Le titre général est : *Mémoires historiques, Critiques et Anecdotes de France.* Amsterdam, M. DCC. LXV. 4 vol. in-12. — Tome III, pages 144-173.

est probable que cette pluie d'or et de faveurs qui jaillit, dès ce moment, des sources de la munificence royale sur les frères de la comtesse, fut le prix indirect et comme la rançon de l'honneur de l'épouse gagnée à l'infidélité par son affection fraternelle. Le bâton de maréchal de France mis aux mains de son frère aîné donna peut-être le signal de cette victoire amoureuse de François I[1] ». On peut le supposer, en cette cour où l'*Amadis des Gaules* était la lecture favorite, et où la galanterie règnait dans tous les rangs.

Après la défaite de Pavie (25 février 1525), François I, prisonnier au château de Madrid, entretint, avec la comtesse de Chateaubriand, une correspondance prose et vers, empreinte des sentiments les plus tendres, sous un tour souvent fort délicat[2]. Mais, une fois rentré en France, le 10 mars 1526, il abandonna *ainsy qu'un cloud*

[1] *Les Amours de François I*, par M. de Lescure. (1865). *Passim*, pages 152-159.

[2] Le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds Baluze, n° 7788. Ce Recueil, signalé pour la première fois par Lenglet-Dufresnoy, dans son édition de Marot, 1731, a été publié, en 1847, par M. Champollion-Figeac. Des doutes se sont élevés sur les noms des auteurs de cette correspondance. C'est en nous rangeant à l'avis du Bibliophile Jacob et de M. de Lescure, *ibid.*, pages 175-184, que nous l'attribuons à François I et à la dame de Chateaubriand. — Voir, Appendice II, deux lettres de Françoise de Foix, écrites à une autre époque.

chasse l'autre, suivant l'énergique expression de Brantôme, pour Mlle d'Heilly, fille d'honneur de la reine-mère, Louise de Savoie, l'auteur de cette révolution d'alcôve.

Dans sa disgrâce, par la dignité de sa conduite, la dame de Chateaubriand sut encore obliger le roi à l'estimer. Nous en citerons pour preuve l'anecdote, conservée par Brantôme, ce singulier abbé, « autorité récusable en matière gravement et minutieusement historique, mais qui a recueilli la tradition *vivante* des galanteries du règne de François I, et dont l'autorité en ces frivoles questions ne saurait être suspecte[1] ».

Quand les amours de la comtesse avec François I eurent pris fin, « plus à l'honneur de la première que du second », suivant la judicieuse remarque de M. de Lescure, (*ibid.* p. 183), le sentiment de sa dignité revint chez la femme délaissée. Comprenant bien que les amitiés offensées n'ont d'autre refuge que le silence, elle sut rester dans le deuil et dans l'obscurité, durant les dix ou onze années qui séparent sa disgrâce de sa mort, arrivée à Châteaubriant, le 16 octobre 1537, à l'âge d'environ quarante-deux ans.

Il lui fit élever, à Châteaubriant, dans l'église de la Trinité, au couvent des Mathurins, un tombeau décoré d'une statue en marbre et d'une épithaphe due à Marot,

[1] M. de Lescure, *ibid.*, p. 152. — Voir l'anecdote, Appendice III.

qui, depuis longtemps, était en rapport avec lui, comme le prouvent plusieurs pièces de poésie contenues dans ses œuvres [1].

Sagon s'empressa de composer un éloge plus complet de cette dame. Le mobile qui l'y porta est tout à son honneur, puisque c'est une dette de cœur qu'il acquitta, en chantant, après sa mort, la grâce, les talents et les vertus de la dame de Chateaubriand.

Diray ie un mot aprez mort temporelle
D'honneur, de gloire et louenge pour elle?
Droict s'y consent, et la raison le veult
Puis, son amour commander me le peult
Veu qu'en viuant, me donna de bon zelle
Faueur, ...
Dont son remors enuoye en mes yeulx larmes
Autant de fois qu'en l'esprit me reuient.

Les cœurs bien placés sont seuls capables de conserver, surtout audelà du tombeau, le souvenir des services rendus et d'en faire ainsi un touchant éloge.

C'est donc à la reconnaissance de Sagon, pour la dame de Chateaubriand, qu'est dû *Le Regret dhonneur fœminin*, poème funèbre, qui n'a pas moins de 681 vers, et 40 vers en plus pour les sept petites pièces de la fin.

[1] Voir, Appendice IV, l'Epitaphe de Marot, avec deux autres Epitaphes contemporaines. — Voir aussi, plus haut, p. 20.

Voici la marche de ce poème, autant qu'il est permis d'en saisir la pensée, sous cette forme assez vague et indéterminée de la poésie, qui échappe parfois à une analyse rigoureuse.

L'acteur (c'est-à-dire l'auteur), Sagon, invite l'Honneur à se plaindre, et les Grâces à prendre le deuil, parce que leur miroir, Françoise de Foix, n'est plus, et que la France a perdu en elle le modèle de la Noblesse féminine. L'Honneur, s'adressant, en dizain, aux Trois Grâces, les engage à pleurer cette mort, qui fait à toute honnête femme le tort le plus considérable.

Pasithée, la première des Grâces, se rendant à cette invitation, débute en disant que la mort d'une mortelle n'a rien d'étrange; mais, se reprenant aussitôt, elle affirme que cette mort prématurée assure à son esprit, dont la terre n'était pas digne, la vie dans le ciel. Egialée, la seconde Grâce, distinguant l'âme du corps, aboutit à la même conclusion : les qualités de la défunte la feront triompher de la mort, tant qu'on fera cas d'honneur en France. Euphrosine, la troisième Grâce, ajoute que, victime d'une mort prématurée, tant de dons ne lui ont servi à rien; mais il faut se soumettre à la volonté du Tout-Puissant, bien que la France en reçoive le contrecoup avec tristesse.

Honneur engage alors les filles et les femmes, jalouses de leur réputation, à pleurer la perte de leur modèle. Ses

qualités en faisaient une perle d'honneur, qui défiait toute critique, et l'envie seule a pu la rendre l'objet d'un injuste blâme. En amour conjugal, c'était une Laodamie; en amitié, une Lucrèce, une Sabine; dans le mariage, une Pénélope, une Didon; en grâce courtoise et humaine, une Porcia. Bref, elle eut toute la dignité, que les qualités du corps et de l'esprit peuvent donner à une honnête dame, et si Honneur se plaint, après sa mort, c'est que le mérite de cette dame l'y oblige.

L'éloge de la défunte continue par une ballade, dont les trois strophes sont mises successivement dans la bouche de chacune des trois Grâces, avec un refrain où Françoise de Foix est proclamée :

Le miroer dhonneur et de grace,

refrain qui termine l'envoi par Honneur lui-même.

L'acteur, reprenant la parole, demande aux dames de France si elles connaissaient celle qu'on pleure dans Châteaubriant, celle dont Honneur va redire la perte aux dames de la cour.

Les monts et les vallées retentissent des cris de deuil que sa mort fait pousser en Bretagne. La pitié doit inspirer quelque respect aux cœurs français, pour montrer à la postérité qu'ils en ont conservé le souvenir.

Faut-il en faire l'éloge après sa mort? La raison le veut,

l'amitié le commande, cette amitié dont il eut des preuves dans sa lutte contre Marot, un mois même avant la mort de celle dont le souvenir lui tire des larmes.

Puisqu'il convient de la louer, il dira qu'elle méritait toute espèce d'éloges. Elle avait le cœur pur et savait mettre la paix partout. Quel dommage que la mort ait précipité dans la tombe le corps d'une femme que toutes les Françaises doivent pleurer partout et qui fut leur modèle !

Une des Grâces engage l'acteur à laisser là le corps, qui n'est que fange, en le couvrant de cyprès et de roses, pour arriver à l'esprit, seul digne de louanges.

La critique est juste, et, avec l'aide de cette Grâce, le poète va s'occuper de l'esprit, en le comparant avec celui d'autres femmes célèbres, non sans une certaine satisfaction, la nécessité de citer des exemples lui fournissant l'occasion de faire montre d'une ample connaissance des anciens auteurs.

Il prendra d'abord, dans Politien, l'esprit de Cassandre Fidèle. L'une et l'autre, préférant la plume au fuseau, furent habiles à écrire des lettres, et, si l'Italien Politien a pu louer l'esprit éminent d'une Vénitienne, l'acteur français a bien le droit de louer celui d'une Française.

Les trois Grâces engagent Sagon à laisser Politien parler, en latin, de Cassandre Fidèle, et, cette Française, adonnée aux travaux de l'esprit et non moins forte

qu'Artemise, Sagon pourra louer son esprit et son corps. Honneur et les Grâces se joindront à lui. C'est un devoir pour lui, faisant trêve à toute querelle, de répandre partout la renommée de son héroïne.

Honneur lui demande alors s'il passera sous silence la noblesse de la maison de Foix et le grand nombre de ses parents illustres qui ne sont plus. C'est un sujet digne de ses vers. Sagon ne saurait l'aborder, parce que le sujet est trop vaste et il le laisse à d'autres. L'excuse est à sa louange, mais Honneur l'engage à prouver que Françoise de Foix est

Le miroer dhonneur fœminin.

Sagon obéit, en exposant « la matière du miroer. » Il est d'une seule pièce, sans tache et sans comparaison avec d'autres. Après un long rapprochement entre « la masse corporelle et le blanc cristal », moins pur que le corps de la noble dame, quel que soit le travail du cristal, Honneur, trouvant que le poète, « par la philosophie » de ses comparaisons, a donné assez d'éloges au corps, l'engage à parler des qualités de l'âme,

Pour demonstrer clerement les accordz
D'vng vray miroer qui reflecte et remonstre
Object semblable à celuy qu'on luy monstre.

S'il y réussit, sa récompense sera, cette fois, une couronne de laurier.

Heureux d'avoir été traité de « philosophe », Sagon déclare que cette partie de sa tâche est bien supérieure à l'autre. Pour le déterminer à l'entreprendre, les Grâces vont jusqu'à lui promettre l'immortalité.

Si tu veulx croirre (amy bening)
Le conseil dhonneur fœminin,
(Auquel plusieurs portent enuie)
Tu auras (sans gloire en ta vie)
Sur lhumaine fragilite
Aprez mort immortalite.

Se rendant au conseil donné par les Grâces de « parfaire

Le miroer dhonneur fœminin
Qui n'endure ou recoit venin,

Sagon aussitôt « déchiffre le Miroer plus haultement »; c'est-à-dire qu'il fait plus longuement la « description naturelle du Miroer », en l'accompagnant des remarques que la physique des anciens et de ses contemporains pouvait lui fournir.

Nous ne le suivrons pas dans cette longue exposition empruntée à Pline, Tertullien, Pausanias, les Naturalistes et les inventeurs modernes. Toutes les espèces de

miroirs sont passées en revue, depuis ceux de l'antiquité jusqu'aux miroirs faits avec le tain par une découverte récente. Mais les qualités de Françoise de Foix, douze fois transformée en « Miroir », par métaphore, lui assurent une grande supériorité sur tous les « Miroirs » du présent et du passé. Le passage se termine par un appel aux Grâces. Si elles sont touchées de cette perte, quittant leur séjour, elles doivent venir en habits de deuil, leur dit le poète,

Pour regretter cette francoyse dame,
Qu'aprez la mort votre miroer ie clame,
Quant est à moy? qui tant en mon cueur l'ay
Ie vous requier contre mort faire vng lay.

Les Grâces obéissent et font un Lai de trois couplets, ayant chacun douze vers sur deux rimes, où la Mort est naturellement bien malmenée pour avoir fait de la dame de Chateaubriand une de ses victimes.

Le Lai terminé, l'acteur nous apprend que les Grâces ont disparu et qu'on ne les a plus entendues depuis. Honneur aussi s'est tu, quelque temps auparavant, non pas qu'il n'y ait plus de vertu en France, mais c'était pour mieux pleurer l'objet des regrets universels.

Les Français et les Françaises sont engagés à continuer leurs plaintes contre la mort et contre les dieux. C'est un devoir pour les dames de la cour de la regret-

ter, pour la Bretagne, de la pleurer et de répandre le bruit de sa mort. Chacun alors

Se souuiendra que mort a consummée
La flœur dhonneur dedens Chasteaubriant.

Le poète est sûr que cette mort a été des plus pénibles à son neveu et à sa nièce, Henri de Foix, seigneur de Lautrec, et à Claude de Foix, mariée à Gui XVI, comte de Laval. Longtemps elle leur servit de mère, après la mort d'Odet de Foix, son frère aîné. Le père du jeune Henri n'avait pu lui laisser que ses biens ; ses qualités, il les doit à sa tante, et, s'il ne l'oublie pas, il sera plus tard un homme accompli. Sa sœur, la comtesse de Laval, assistait, Sagon le croit bien, aux derniers moments de sa tante, puisque les mille vertus qu'on dit être son partage, elle les doit à la bonne éducation qu'elle en a reçue. Enfin, c'est un devoir, pour toutes les dames, que leurs regrets et leurs écrits laissent dans le monde un souvenir de la défunte.

Ensuite il prie qu'on se souvienne que la dame de Chateaubriand eut tous les biens en partage, sauf une longue existence, victime qu'elle fut d'une mort prématurée, à la suite d'une maladie. Il reproche à la Mort d'avoir ravi une femme aussi accomplie, et il en fournit la preuve en rappelant la variété et l'étendue de sa

science et ses connaissances en poésie. Enfin, de peur qu'une trop longue comparaison avec les femmes poètes de l'antiquité ne l'écarte du droit sens, il termine son poème par ces mots si flatteurs pour son héroïne :

Plus ne sçais qu'escrire ou dire,
Sinon, que mort par vng seul coup
A faict du dommage beaucoup,
Quant pour vne a mys en souffrance
Tout lhonneur fœminin de France.

Telles sont la marche et l'économie du poème de Sagon, de cet éloge funèbre en vers, dans ses lignes principales. Il se termine par sept petites pièces françaises et latines, dont nous ne parlerons ici que pour mémoire, et les derniers mots du manuscrit sont la fameuse devise : Vela de quoy.

Au premier abord, ce poème peut paraître assez insignifiant ; mais, à nos yeux, comme quelques autres ouvrages bien secondaires, il a sa valeur historique et littéraire, quand on l'étudie sérieusement. Sa valeur historique consiste dans les nouveaux documents qu'il fournit sur Sagon et sur la comtesse de Chateaubriand, et sa valeur littéraire, en ce que ce poème inédit marque l'âge de transition entre l'école poétique du Moyen-Age et celle de la Renaissance. C'est à ce double point de vue

que nous allons l'envisager, en tenant compte des qualités et des défauts de l'auteur.

On a déjà vu les principaux éléments qu'il fournit pour la Biographie de Sagon ; nous n'y reviendrons pas [1]. Mais il est nécessaire d'insister sur ceux qu'il contient pour l'histoire de la dame de Chateaubriand.

Deux points dominent dans la vie de Françoise de Foix : le souvenir de ses amours avec François I[er], et celui du tragique récit qu'on a bien souvent fait de sa mort.

Si l'on s'en tenait au dire de Sagon, ces amours, établies par le témoignage des contemporains et du roi lui-même, n'auraient jamais existé, puisque, dans tout le cours de son poème, il lui décerne des éloges qui ne peuvent convenir qu'à la plus chaste et à la plus vertueuse des épouses.

C'estoit vne perle dhonneur
Qui deffioit tout blasonneur,
Cestoit une francoise dame,
Qui ne receust onc aucun blasme,
Sans luy estre a tort impose
Par quelque enuieux trop aose,
Cestoit vne Laodamie
Vne dame non endormie

[1] Voir plus haut, pages 21-23.

Au faict de lamour coniugal
Rendant l'autre amour inegal.

. . . .

Cestoit Penelope ou Dido
Sous l'estendard de Cupido.

Aussi sera-t-elle appelée immédiatement :

Le miroer dhonneur et de grace....
Le miroer dhonneur fæminin.

Enfin Sagon lui décernera cet éloge, sans équivoque possible sur sa vertu, en disant d'elle :

Miroer remply de grace gracieuse,
Miroer d'amour, tant chaste et bien reigle,
Qu'vng seul amant ne s'y est aueugle.

Ainsi, peu de temps après la mort de la comtesse, Sagon niait, le premier, ses relations trop prouvées avec François Ier. On aurait quelque tort de s'en étonner, puisqu'à un siècle et demi de distance, Pierre Hevin, avocat au Parlement de Rennes, emporté par son dévouement à la famille de Laval, répétera, en d'autres termes, les affirmations erronées de Sagon. « C'est une calomnie odieuse, dira-t-il, *et même digne de punition*, d'avoir accusé une dame des premières maisons de France, épouse

d'un seigneur des plus considérables de la Bretagne, d'avoir aimé François Ier et d'avoir manqué de fidélité à son mari[1]. » Il se trompait, après Sagon, et l'un et l'autre auraient été plus dans le vrai en acceptant le fait, comme Brantôme et même l'auteur du *Génie du Christianisme.* Sur « cette aventure » d'une personne alliée à sa famille, M. de Chateaubriand « fait bon marché des sottes pudeurs et des scrupules excessifs qui portent certaines familles à vouloir effacer de leur blason, en violant l'histoire et la vérité, une tache de galanterie[2]. » Il ajoute, avec la désinvolture d'un grand seigneur désapprouvant ceux qui veulent innocenter la mémoire de la comtesse : « Au surplus, les peuples pardonnent aisément des faiblesses qu'ils partagent ; l'amour des femmes, quand il ne descend pas trop bas, n'a jamais nui dans les Gaules[3]. »

Du temps de Sagon, ces faiblesses royales, mal dissimulées, ou même étalées sans ménagement, commençaient déjà à ne peser guère dans la balance des jugements contemporains. Mais tel n'est pas le cas pour lui ; il n'y croit pas et il accuse l'envie d'en avoir mensongè-

[1] Lettre adressée à M. de Nointel, maître des requêtes envoyé en Bretagne. In-8° de 60 pages, imprimé en 1686. — Cité par M. de Lescure, *ibid.*, p. 115.

[2] M. de Lescure, *ibid*,, p. 212.

[3] *Mémoires d'Outre-Tombe*, vers la fin.

rement répandu le bruit, en ce qui touche son héroïne. Sur ce point, il est dans l'erreur et les assertions de son poème ne peuvent infirmer la tradition ni les témoignages si positifs de l'Histoire.

Bien convaincu de l'innocence de celle qu'il proclame :

Vne dame non endormie
Au faict de lamour coniugal,

il ne craindra pas de prendre parti pour elle contre son mari. Sans tenir compte des motifs légitimes de mésintelligence qui existaient entre eux, il lui décernera cet éloge :

C'estoit portia la rommaine
En grace courtoise et humaine
Veu qu'en la sorte a sceu aymer
Que si d'amour eust fruict amer
Elle y gousta soubz patience
Doulceur de nette conscience.

Il est certain que l'accord le plus parfait ne régnait pas entre les deux époux, et il y est fait allusion dans une pièce de vers que François I[er], alors captif à Madrid, adressait à la comtesse. « Un vers de cette pièce, dit le Bibliophile Jacob, laisse entendre que la comtesse n'était

pas heureuse avec son mari, puisque le roi lui souhaite d'être *en la fin bien mariée*, ce qui ne signifie pas prendre un époux digne d'elle, mais de ne plus avoir à se plaindre du sien. »

« C'est dans le même sens que Marguerite de Navarre et Clément Marot se sont apitoyés, dans leurs élégies, sur le triste sort de *la mal mariée*[1] ».

Sagon redit la même chose, par son « fruit amer d'amour. » Mais, si l'on peut accepter l'éloge de la résignation de la comtesse, on doit trouver que le poète va trop loin, quand il parle de la « douceur de cette nette conscience », et qu'il dépasse toutes les bornes, quand il ne prononce pas, une seule fois, le nom de son mari dans son poème, où figurent tous ceux qui doivent donner des larmes à la défunte.

Cette attitude de Sagon, vis-à-vis du comte de Chateaubriand, n'en donne que plus de poids à un autre passage du poème, pour faire justice d'une légende sur la mort de la comtesse, accréditée depuis la fin du XVIIe siècle, et dont on a chargé la mémoire du mari. En voici le résumé : « François I ayant été pris devant Pavie, Madame de Châteaubriant demeura exposée à la haine de la Régente, et à la vengeance de son mari. Contrainte de chercher une retraite à Châteaubriant, elle y fut reçue,

[1] Cité par M. de Lescure, *ibid.*, p. 178.

mais ce fut sans aucune réconciliation. Il la fit mettre dans une chambre obscure et tendue de noir, et, au bout de six mois, « il y entra avec six hommes masqués, et « deux chirurgiens qui saignèrent la comtesse aux bras « et aux jambes, et la laissèrent mourir en cet état. Le « Roi proposa de faire une punition exemplaire des cou- « pables ; mais une nouvelle inclination (la Demoiselle de « Heilli, depuis Duchesse d'Etampes), lui fit bientôt « perdre le souvenir de sa précédente Maîtresse. [1] »

Voilà un de ces audacieux travestissements de la vérité, si fréquents dans l'Histoire de France. Sans rechercher comment cette légende s'y est introduite, et s'y est perpétuée, avec de nombreux accroissements, plus sombres les uns que les autres, ce que M. de Lescure a fort nettement établi [2], bornons-nous à dire que l'assassinat, par cette dramatique saignée, n'est pas plus vrai que le mystère de la bague et la ruse employée pour faire venir la dame de Chateaubriand à la cour de François I. Tout cela est un roman inventé par Varillas, combattu victorieusement par l'avocat Hévin, au XVII[e] siècle, et réfuté plus complètement encore par Dreux du Radier dans ses *Anecdotes*, en 1765. Aussi Varillas mérite-t-il la vigou-

[1] Cité par Dreux du Radier, *Anecdotes*, etc., t. III, p. 155, d'après le récit de Varillas, *Histoire de François I*, t. II, liv. VI, sous l'an 1525, édit. de Paris, in-12, 1685.

[2] Voir; *ibid.*, tout le chapitre : *La Maîtresse tragique*, pages 127-214.

reuse sortie que le P. Griffet fit contre lui à ce sujet. « Varillas, qui est encore plus décrié que le P. Maimbourg, ment avec plus de sang-froid. Il osait citer des manuscrits et des pièces originales qui n'avaient jamais existé ; il imaginait des aventures tragiques dont personne n'avait jamais entendu parler ; entre autres, celle de la comtesse de Châteaubriand, dont la fausseté a été démontrée par des monuments authentiques [1] ».

M. de Lescure, en parlant du poème de Sagon, que seul il a étudié, a dit, dans l'analyse qu'il en fait : « Comme le prévoit le poète, et comme il avait raison de s'y attendre, cette mort imprévue donna lieu à d'étranges suppositions [2]. » Ce passage vise sans doute celui où Sagon fait dire par Euphrosine, tierce Grâce :

Mes sœurs, la mort de la dame nous blesse
Quant auec elle honneur fœminin (mort)
En dueil en peine et en soucy nous laisse
De conformer par gracieux accord
Le different et maint trouble et discord
Qu'on veoit mouuoir pour la grace des dames.
Le dieu Momus qui reprent et qui mord
En ceste mort faindra mesditz et blasmes.

[1] *Traité des différentes sortes de preuve qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, 1769, in-12. — Varillas prétendait avoir emprunté les éléments de son récit à un *Mémoire tiré des archives de Chateaubriant par le feu président Ferrand.*

[2] *Les Amours de François Ier*, p. 202.

Sagon ne songe nullement à combattre les bruits d'assassinat qui ont pu se produire en Bretagne, mais il pense à une lutte contemporaine, fort vive alors, où certains écrivains avaient « mesprise les Dames et detraicte dicelles », d'après *le Iugement poetic de l'honneur femenin*, déjà connu, quand Sagon écrit ces vers. Pour prévenir les attaques que la malignité, personnifiée ici par Momus, pourrait se permettre contre elle, et non contre le mari, notre poète juge à propos de composer *Le Regret dhonneur fœminin*, où la comtesse va être proclamée « le mirouer de noblesse fœminine. » L'éloge de ses vertus et de son mérite n'a pas d'autre but que celui-ci : c'est une perpétuelle « antéoccupation [1] », pour parler le langage de la rhétorique. Au dénigrement qu'il redoute, il répond par l'éloge de la comtesse et non par l'apologie du mari, qui n'est point en cause, ici ni ailleurs, si bien qu'il le passera complètement sous silence.

C'est par des raisonnements et par des preuves morales, appuyés sur des pièces de toute nature, que Hévin, le premier, combattit l'assassinat inventé par Varillas, sans rien dire sur le genre de mort qui enleva la comtesse. Sagon, bien avant lui, réduisait à néant les mensonges de Varillas, exagérés depuis par ses copistes. Il vient d'engager toutes les dames à verser des larmes sur son tombeau, et, en guise de conclusion, il ajoute :

[2] Voir, plus loin, les notes 16 et 17 sur le texte du Poème.

Ie vous pry donc pour l'aduenir,
Auoir memoire et souuenir
Qu'a vostre grant desauantage
Ceste dame est morte auant aage,
Et eut tous biens, fors, grande part
De viure, auant le sien depart
Que mort ou len ne remedie
Luy hasta d'une maladie.

La plaie de la comtesse, délaissée par François I, ne cautérisa jamais bien, pendant les onze ans qu'elle vécut encore ; car chez les femmes la vie du cœur est tout, et l'oubli les frappe d'autant plus rudement qu'il tombe de plus haut. Elle mourut donc, en 1537, à quarante-deux ans, de mort naturelle, à la suite d'une maladie, et non sous les coups d'un mari irrité, vengeant son déshonneur, dès 1526, avec des raffinements de cruauté inouïe.

Si le texte de Sagon avait été connu, il est à croire que Varillas, Vanel, Pierre de Lesconvel, Mme de Lussan et Mme de Murat, et quelques autres encore, comme M. Michelet, n'auraient pas forgé tant d'histoires et de romans, où la mort de la comtesse est présentée sous les couleurs les plus fausses et les plus tragiques. C'est une faute d'égayer l'histoire aux dépens de la vérité : que doit-on penser de ceux qui ne cherchent qu'à l'assombrir, en l'altérant impudemment ? Pour être tardive, la

condamnation que leur inflige le texte de Sagon n'en est pas moins méritée.

C'est à peu près tout ce que l'Histoire peut trouver à glaner dans le texte du poème de Sagon. Envisageons-le maintenant sous le rapport littéraire.

Pour nous, son premier mérite est d'être un écho vrai de son cœur, comme le seront, du reste, la plupart de ses autres productions désormais : le *Discours de la vie et mort accidentelle de Guy Morin* en vers, 1539; l'*Oraison funèbre de l'amiral Philippe de Chabot*, en prose, 1543; la *Complainte des troys gentilzhommes occiz à Carignan*, 1544; enfin, les *Epitaphes de la famille de Brie*. Un sentiment intime a inspiré toutes ces pièces, qui se rattachent à l'Elégie; elles ont jailli du cœur même du poète, quand la mort frappait l'une des familles qui lui étaient chères. Le même sentiment l'animait déjà, en 1537 ou 1538, époque probable de la composition de son œuvre, d'après certains passages et le tour général du poème. Le *Regret sur le trespas de Françoise de Foix* procède tout à la fois de la reconnaissance et de la douleur que sa mort lui a causée. Là se trouve une page de la vie de Sagon, où il est heureux de rendre justice aux vertus de la comtesse, en traduisant ses propres souffrances par des regrets donnés à sa mémoire, avec autant de sincérité que d'abandon.

Si le titre de *Regret* a tout l'air d'appartenir en propre

à Sagon, pour désigner un genre d'ÉLÉGIE, que ses contemporains appelaient : *Déploration*, *Complainte*, *Discours funèbre* ou *Larmes*, il est évident que la personnification de l'*Honneur féminin* est empruntée à Jean Bouchet, l'auteur du *Iugement poetic de l'honneur femenin* [1], achevé d'imprimer, à Poitiers, le 1er avril 1538, et dédié à une dame qui se rattachait à la famille du comte de Chateaubriand, « Anne de Laval, espouse et compaigne de tres hault et tres puissant seigneur Monsieur François de la Tremoille. » Le mot de *Mirouer* du titre se trouvait déjà depuis longtemps en tête d'une foule d'ouvrages, tant latins que français. Dès le XIIIe siècle, Vincent de Beauvais avait donné sa volumineuse compilation, en l'appelant : *Speculum historiale*, *Speculum naturale*, *Speculum doctrinale*. Il serait difficile de compter tous les *Miroers*, *Mirouers* et *Miroirs*, que son exemple a valus à notre Littérature.

Là n'est donc pas l'originalité de Sagon. Elle vient d'un procédé de composition, dont il a donné l'un des premiers l'exemple, à cette époque, en s'inspirant de

[1] Bibliothèque nationale, Y. 4536, A. Réserve. 1 vol. petit in-4°. — Voir la note 16 sur le texte du Poème. — Ce mot plut aux contemporains ; car, dix-sept ans après, fut publié : *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin, construit par Françoys de Billon*. On les vend à Paris, chez Jan d'Allyer, 1555, 1 vol in-4°.

deux écoles littéraires, le Moyen-Age et la Renaissance. Disciple de l'une, il a été le précurseur de l'autre.

Le Moyen-Age, on le sait, a été fécond en poèmes, romans et autres ouvrages, où les abstractions philosophiques, les personnages allégoriques fourmillent, comme dans le Roman de *la Rose*, si fameux à cette époque, rajeuni ou plutôt défiguré par l'édition que Marot venait d'en donner, en 1526. Lui-même et son école aimaient ces personnages imaginaires, auxquels ils passaient ou bien adressaient la parole, tels que Mercure, Crainte, Bon Espoir, le Dépourvu, Beau-Parler, Loyauté, Courtoisie, Vaillance, etc. C'est à l'école de Marot que Sagon emprunte son personnage allégorique de l'Honneur, aussi bien que ses dialogues, ses monologues et ses descriptions, sous la forme de Ballade, Lai, Dizain et Quatrain, où reviennent des tours et des rimes de Marot.

S'il avoue qu'il « a pris en Politien » le nom de « Cassandre Fidèle », il y a trouvé aussi celui de trois ou quatre autres femmes célèbres qu'il cite, en leur comparant son héroïne. Mais s'il ne parle que de « Cassandre Fidèle », c'est qu'il a rencontré toutes les autres chez un auteur contemporain, Jean Bouchet, auquel il devait déjà son personnage allégorique de « l'Honneur féminin. » Ce procureur de Poitiers a cité toutes les femmes célèbres, depuis Eve jusqu'à Louise de Savoie, dans tous les pays et dans tous les temps, aussi bien celles

de l'Ecriture sainte que du paganisme, de la double antiquité grecque ou latine, du christianisme et de la France, depuis le Moyen-Age jusqu'à la Renaissance. Il les faisait parler, la plupart du temps, en vers de dix syllabes, où le croisement des rimes est fort régulier. Sagon, dans cette innombrable galerie, n'a eu qu'à choisir les noms des célébrités auxquelles il lui plaisait de comparer la comtesse de Chateaubriand.

Sagon n'a donc rien inventé de ce côté. L'originalité est plutôt dans un procédé de composition qu'il employa. l'un des premiers, à l'époque de la Renaissance, le désir de mêler la science de l'antiquité à ses élucubrations poétiques. De ce côté l'on peut dire, pour employer la pittoresque expression de Chateaubriand, que Sagon « courut l'un des premiers sur la pente du siècle. » A l'époque où il écrivait son *Regret*, les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome, remis en lumière, avaient inauguré la Renaissance, et de l'admiration de l'antiquité quelques auteurs français allaient bientôt passer à l'imitation.

Le choix des trois Grâces, Pasithée, Egialée et Euphrosine, qu'il introduit dans son poème, tranche avec les personnages allégoriques du Moyen Age et nous fait penser à la Grèce.

Veut-il louer l'esprit et les qualités morales de la comtesse de Chateaubriand, il va chercher ses termes

de comparaison dans la double antiquité grecque et latine.

Ayant donc loy de faire exemple
Ie n'euz onc matière si ample
A prouuer descript ancien,

c'est-à-dire à invoquer l'autorité des anciens auteurs. Il prouve qu'il les connaît, en voyant successivement en elle, pour ses vertus, Artémise, Laodamie, Lucrèce, Pénélope, Didon, Porcia; pour l'esprit et la science, Cornelia, Lélia et la fameuse Cassandre Fidèle de Politien; enfin, pour le goût de la poésie, Sapho, Myia et Télesille.

Cette agglomération de noms propres ne va bientôt plus lui suffire, quand Honneur lui aura dit :

Employe encor ici ta muse,
Et declare en stille bening
Par grace, en ton esprit infuse,
Le miroer dhonneur fœminin.

C'est alors qu'il étale, avec complaisance, un grand luxe d'érudition, puisée dans les deux antiquités, d'abord pour « exposer la matière du miroer, » et puis pour « dechiffrer le miroer plus haultement. » Il invoque tour à-tour « les philosophes naturels » et surtout « Pline

l'ancien », dont les œuvres, imprimées, à Rome dès 1475, jouissaient d'une si grande autorité au XVI[e] siècle. Sagon le cite, comme le feront bien souvent Rabelais et Brantôme. Il rappelle aussi les noms de Tibère, Praxitèle, Pompée, et fait allusion à des passages de Tertullien et de Pausanias.

Une dizaine d'années avant que Joachim Du Bellay publiât (1549) le programme d'où sortit l'école de Ronsard, Sagon était donc bien convaincu que « le moyen d'enrichir et illustrer nostre vulgaire (la langue française), étoit l'imitation des Grecz et des Romains. » Dans ce poème du *Regret*, il avait mis en pratique l'une des recommandations que ce réformateur de notre poésie fera plus tard : « Ly donques et rely premierement, o poëte futur, fueillette de main nocturne et journelle les exemplaires grecz et latins, puis me laisse toutes ces vieilles poësies francoyses aux Jeux Floraux de Toulouze et au Puy de Rouan : comme rondeaux, ballades, vyrelais, chantz royaultz, chansons et autres telles episseries qui corrompent le goust de nostre langue, et ne servent si non à porter temoingnaige de notre ignorance[1]. » En sa qualité de poète de transition, Sagon a conservé les formes de poésie qui l'avaient fait triompher au Puy de Rouen, le Lai et la Ballade ; mais il a

[1] *La Deffence et Illustration de la Langue françoyse.* Réimpression de 1839. Pages 108, 109 et 110.

montré aussi qu'il consultait les ouvrages des auteurs de l'antiquité, Pline, Tertullien, Lucien, etc. Bien que touché l'un des premiers du souffle de la Renaissance pour l'ensemble de son œuvre, il restait encore, par quelques côtés, de l'école de Marot. Toutefois, c'est bien un précurseur de Ronsard et de la Pléïade, que nous avons en lui.

Le texte de ce poème peut servir aussi à marquer une nouvelle étape du français. Etant écrit dans la première moitié du xvie siècle, où se termine la partie archaïque de la langue, il sert de transition entre elle et l'âge classique. Ce n'est plus le français du Moyen-Age, mais un français où le latin domine, en s'acheminant vers la langue de Malherbe et Descartes. On y saisit les modifications graduelles que Sagon a introduites ou pour le sens ou pour le matériel des mots, devançant encore Joachim Du Bellay dans ses conseils sur ce point. « Ne crains donques, poëte futur, d'innover quelques termes, en un long poëme principalement, avecques modestie toutefois, analogie et jugement de l'oreille, et ne te soucie qui le trouve bon ou mauvais, esperant que la posterité l'approuvera, comme celle qui donne foy aux choses douteuses, lumiere aux obscures, nouveauté aux antiques, usaige aux non accoutumées et douceur aux aspres et rudes [1] » De là sont venus, avant le précepte de ce

[1] Id., *ibid.*, p. 116.

réformateur, ces mots forgés à nouveau et dérivés d'une source toute latine, tels que : « Balsme, amœnité, munde (pur), relucence, macule, crassitude, cautelle, novalité, nombré, etc.[1] »

Mais c'est dans la versification surtout que Sagon se montra un novateur heureux et intelligent, pour la césure du décasyllabe, et pour l'emploi de la rime.

Jusqu'au temps de Sagon, « l'ancien décasyllabe français se présente sous deux formes : il est à césure ou sans césure. La césure, quand elle existe, est placée à la quatrième syllabe, ce qui est le cas de beaucoup le plus commun, ou elle l'est à la sixième... Ces deux modes de versification traitent la césure comme la fin du vers, c'est-à-dire qu'une syllabe muette, quand elle s'y trouve en plus, ne compte pas[2]. » On appelait cela « des coupes féminines. » Notre poète n'admet pas, dans ses décasyllabes, de syllabe muette à l'hémistiche, à moins de l'élider, non plus que la césure à la sixième syllabe. Chez lui, elle se trouve toujours après la quatrième, à la fin du premier hémistiche, donnant ainsi l'un des premiers l'exemple qui a fait loi plus tard. C'est un procédé de versification qu'il doit peut-être aux entretiens de la comtesse de Chateaubriand. Comme elle l'avait pratiqué,

[1] Voir aussi l'Avertissement, p. v.

[2] M. Littré. *Complément de la Préface* de son DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, p. XLIV.

pour son compte, dans les vers qu'elle adressait à François I, pourquoi n'en aurait-elle pas fait part à Sagon, qui

l'ouït par plusieurs foys,
Parler de plus haulte pratique
Que Sapho en l'art poetique?

C'était une innovation, puisque Marot n'observait pas cette règle dans ses *Opuscvles de l'Adolescence,* comme il en fait l'aveu, en 1530, en parlant de « la première Eclogue des Bucoliques Virgilianes translatée (certes) en grande ieunesse : comme pourrez en plusieurs sortes cognoistre : mesmement par les couppes feminines : lesquelles je n'observois encore alors : dont Ian le Maire de Belges (en les m'apprenāt) me reprint [1] ». Sagon non plus ne les avait pas toujours observées.

Pour la rime, il a le grand mérite d'appliquer une règle, dont il n'est pas l'inventeur, et plus rigoureusement qu'aucun des poètes contemporains, à commencer par Marot lui-même. Ses rimes sont ou plates ou croisées, et très rarement redoublées, et il s'astreint, presque toujours, à faire succéder les rimes masculines aux rimes

[1] Œuvres de Marot, édition de Niort, 1596. *Epitres liminaires.* — Jean Lemaire, dit de *Belges* (Bavai) en Hainaut, né en 1473, est auteur de *Trois Livres des Illustrations de Gaule Belgique,* 1512, de poésies et de quelques autres ouvrages.

féminines, sans mettre de suite trois ou quatre rimes masculines ou féminines, à l'exemple des autres poètes de cette époque. Ce procédé de versification, Jean Bouchet le recommandait, en 1537, à un poète normand, «Baptiste Le Chandelier, conseiller du Roi, en sa court de Parlement de Normandie :

Je treuue beau mettre deux femenins
En rime platte, avec deux masculins,
Semblablement quand on les entrelasse
En vers croisez[1].

Ainsi avait déjà fait Sagon dans l'Epître adressée à ce même Bouchet pour l'attirer dans son parti, lors de sa fameuse querelle contre Marot [2]. M. Sainte-Beuve a donc eu tort de dire : « Le premier, après Jean Bouchet, Ronsard adopta l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines, et en fit incontinent un précepte d'obligation par son exemple [3] ». La comtesse de Chateaubriand, avant Bouchet, et Sagon, en même temps que lui, observaient déjà cette règle de prosodie, bien avant Ronsard.

On voit donc que, sous le rapport de la versification, le

[1] EPISTRES FAMILIERES DU TRAUERSEUR. *Epistre* CVII, feuillet lxxij.
[2] *Ibid.* Epistre CVI, feuillets lxx et lxxij.
[3] *Tableau de la Poésie française au XVIe siècle*, édit. de 1843, p. 77.

poème de Sagon a encore des mérites qui le distinguent des autres poètes de son siècle, et que là aussi il sert à marquer un âge de transition, comme pour son mode de composition et pour la langue.

Arrivons aux défauts de notre auteur. Nous n'aimons guère cet étalage d'érudition fastueuse, cette affectation de science pour justifier l'interminable allégorie du Miroir, aussi subtile que frivole. Sa longue tirade de 130 vers (le cinquième du poème), où il s'évertue « à exposer la matière du miroer », et où il se reprend « pour déchiffrer le miroer plus haultement », était peut-être, à ses yeux, le morceau capital de son œuvre. Aux nôtres, elle est hors de proportion avec le reste, et nous lui reprochons encore de s'y être abandonné trop facilement au courant de la poésie descriptive.

On peut être aussi tenté de sourire, en lisant les noms de ces douze ou treize femmes célèbres de tous les pays ou de tous les temps, auxquelles il compare, pour une qualité ou pour une autre, la comtesse de Chateaubriand, en épuisant, pour exprimer son admiration, toute la série des métaphores qu'elles lui suggèrent. Il devient ainsi un panégyriste plus enthousiaste que véridique.

Enfin il semble s'être abandonné à une admiration irréfléchie, et, cédant aux élans de son imagination et de son cœur, il a dépassé la juste mesure de l'éloge, l'exagération du sentiment ayant son contre-coup dans le

style souvent alambiqué. Là est le côté excessif du poème, surtout si l'on est de l'avis de Buffon : « Le papier, ce me semble, ne peut recevoir l'empreinte de ce qui se grave au fond du cœur, on n'y trouve que le produit de l'esprit et non les sensations de l'âme. » (Lettre à Mme Necker, Montbard, 23 juillet 1759.)

Dans la versification, il a des défauts qui passaient pour des beautés, de son temps, c'est-à-dire des vers à *rime équivoquée* et à *rime batelée* [1]. Il partageait la fausse idée des versificateurs contemporains. « Pour relever des vers que la pensée ne soutenait pas, on s'imposait des entraves nouvelles qui, loin d'être commandées par la nature de notre prosodie, en retardaient la réforme et ne laissaient place à nul agrément [2] ».

Cette œuvre de Sagon, presque inconnue, si complètement inédite que personne n'en a cité un seul vers, a cependant été l'objet de l'analyse sommaire que voici : « Sagon, dans son poème funèbre, dit M. de Lescure, célèbre surtout l'esprit de Françoise de Foix, qu'il met au rang des femmes les plus brillantes et les plus instruites de son temps. Il daigne à peine louer ce corps dont la mort vient d'attester la fragilité. Il se rabat sur

[1] Ces termes seront expliqués, dans les *Notes*, lorsque le texte offrira de ces sortes de vers.

[2] M. Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie française au XVIe siècle*, page 18.

les mérites de l'âme immortelle qui lui survit. Son allégorie *du miroir d'honneur féminin* se poursuit minutieusement et laborieusement pendant quinze cents vers, qui ne valent pas pour nous un mauvais croquis de peintre ».

Disons tout de suite que le péché de Sagon est presque moitié moins considérable qu'on ne le suppose, puisque, de compte fait, le poème proprement dit a 681 vers, au lieu des 1,500 qu'on lui prête.

« Françoise de Foix, dit-on encore, d'un esprit compréhensif et délié, curieuse de savoir, avide d'une gloire supérieure à celle de la beauté, possédait les langues étrangères (sans doute l'espagnol et l'italien), inventait des devises ingénieuses, écrivait des lettres agréablement tournées, s'exerçait, sans trop de gaucherie, au délicat instrument de la poésie, et était d'une conversation facile et enjouée ».

Sagon dit positivement qu'outre sa langue maternelle,

Elle auoit ces deux ioinctz ensemble,
Vng moyen langage latin
A l'italien de Laertin,
Et pour vng tiers et beau langage,
Parloit espaignol dauantage.

Quant à la poésie, au lieu de « s'y exercer sans trop de gaucherie », elle y excellait. Le jugement plus favorable,

porté par le bibliophile Jacob, se trouve confirmé par celui de Sagon, qui entendit

plusieurs foys
La dame Francoyse de Foix
Parler de plus haulte pratique
Que Sapho en l'art poétique.

Enfin, M. de Lescure, reprenant un peu plus loin l'analyse du poème de Sagon, en cite le titre *in extenso* et le fait suivre de cette remarque : « Nous ne réveillerons pas cet essaim de rimes qui dorment dans les limbes des manuscrits de Cangé. Nous nous bornerons à relever, dans la composition dialoguée de Sagon, quelques détails qui donneraient à penser que la jeune comtesse de Laval, nièce de Françoise de Foix, n'était pas *distante* de sa tante, quand la mort la ravit de *ce terrestre val* et que la véritable cause de cette mort fut une maladie subite et rapide [1]. » C'est là qu'il faut regretter l'absence de toute citation des vers si formels de notre poète.

Plus audacieuse, notre Société, trouvant dans ce poème l'œuvre d'un Rouennais, a fait voir le jour « à cet essaim de rimes qui dormaient dans les manuscrits de Cangé. » Pour seconder son zèle, nous avons cherché, avant tout,

[1] *Les Amours de François Ier*, pages 157 et 202.

comment les vers de Sagon pouvaient devenir les auxiliaires de sa biographie, de l'histoire anecdotique et littéraire. « De cette façon, ces pages mortes ou incolores en apparence se trouvent éclairées d'un jour nouveau. Pour les œuvres secondaires, c'est la seule manière de les ramener à la vie. » Ainsi l'avait fait avec succès un écrivain qui avait dû étudier une foule d'œuvres et d'auteurs inconnus du siècle de Sagon[1], et nous avons jugé à propos de suivre sa méthode.

De plus, notre Société aura le mérite d'ajouter un nom à la série des poètes normands du xvie siècle, dont elle a publié les œuvres. Le *Regret* de François Sagon, leur devancier, se joint tout naturellement aux *Fables de Guillaume Haudent* (1547) et aux *Elégies de Jean Doublet* (1559).

En lisant le *Regret* de Sagon, on comprendra mieux les éloges donnés par un poète contemporain aux poètes de la Normandie, dans sa curieuse *Epistre a monsieur maistre Iacques le lieur grant poete demourant a Rouen, faisant mētion d'amitié nouuelle qui se peut entretenir mieulx en absence qu'en pñce* (présence). Il dit donc, en 1537 :

Et de tous ceulx de la terre de France
Me semble aduis (ie le dy sans oultrance)

[1] M. C. Lenient, *La Satire en France au XVIe siècle*, Préface, p. III.

Que les Normans ont des Muses l'octroy
De poesie, ainsi le pense et croy,
Car ie n'ay veu de plus aisé langage,
Ne plus fluent, tant soit graue l'ouurage[1].

A Le Lieur, Le Chandelier et Le Parmentier, que suivront bientôt Guillaume Haudent et Jean Doublet, Bouchet joignait certainement notre poète; car son *Epistre de l'acteur responsiue a celle de Sagon*, porte en subscription :

Va lettre va declairer ton iargon
A l'orateur maistre Francoy Sagon.

Pour tous ces motifs, la Société des Bibliophiles normands a sagement fait de mettre au jour le poème inédit d'un Rouennais, et, fidèle à son principe, elle peut bien répéter, une fois de plus, avec Ovide, pour sa justification, s'il en était besoin :

Et pius est patriæ facta referre labor.

[1] Epistres familieres du Trauerseur. (1545). *Epistre* CVIII, feuillet lxxii, verso.

III. — BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE SAGON.

Le premier bibliographe de notre poète a été La Croix du Maine, auquel on doit quelques indications incomplètes et sommaires, dans sa *Bibliothèque françoise* (1584). Celles de la *Bibliothèque d'Antoine Duverdier*, *contenant le Catalogue de tous les auteurs qui ont écrit ou traduit en françois* (1585), sont un peu plus complètes. Dans son *Athenæ Normannorum* (manuscrit, 1720), le P. François Martin reproduit imparfaitement La Croix du Maine, qu'il traduit en latin, sans trop se préoccuper de la chronologie[1]. La *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet, tome XII, pages 424-426, renferme un catalogue des œuvres de Sagon, bien plus complet que celui de ses prédécesseurs. Il s'y trouve, comme Pièces justificatives de la *Huitième partie* de son ouvrage traitant des POÈTES FRANÇOIS. La *Biographie normande* d'Adrien Pasquier, manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, t. VIII,

[1] Nous n'en remercions pas moins M. Julien Travers, le savant conservateur de la Bibliothèque publique de Caen, d'avoir bien voulu transcrire et nous envoyer l'article du P. Martin sur Sagon.

l'a reproduit, aussi bien que l'article de l'abbé Goujet, sans y changer un seul mot. M. Frère, qui paraît ne pas avoir consulté ces sources, est plus incomplet encore.

Comme nous avons eu la bonne fortune de rencontrer presque toutes les éditions originales des œuvres de notre auteur, c'est d'après elles que nous donnerons sa Bibliographie, en respectant scrupuleusement l'orthographe des premiers éditeurs, ce qui n'a guère eu lieu jusqu'ici, et en indiquant la mise à la ligne par un trait oblique, sans reproduire toutefois les différents caractères des titres. Enfin nous suivrons l'ordre chronologique, en faisant observer que la date de l'impression, quand elle est donnée, est rarement celle de la composition.

I. — *Le Covp des/say de Francoys de / Sagon secretaire de l'abbe de / Sainct Eburoul. Contenant / la responce a deux / epistres de / Clement Marot retire a Ferrare. / L'une adressante au Roy tres chrestien. / L'autre a deux damoyselles seurs. / Vela de quoy. / Auec vne Responce a celuy qui a escript / que l'imprimeur de ce present liure / auoit beaucoup perdu l'impres/sion diceluy.*/ Les semblables sont a vendre / a Paris a l'enseigne du pot / casse. /

Le titre se poursuit ainsi au verso :

Auec vne epistre faicte par iceluy secre / taire aux trois princes et enfans de Fran / ce, Et deux chantz royaulx en la fin. / L'ung a la louenge dicelluy roy tres chres / tien. L'autre

a la confusion de l'oppinion / perverse d'aucuns modernes. Le tout ad / dresse par prologue au roy.

(Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 1 vol. in-8°. 6427 A.)

Il n'y a ni date ni lieu d'impression, mais le *Coup d'Essay* est de 1536, et il a 27 feuillets non numérotés. Il vient en tête de quatorze autres pièces, tant de Sagon que de ses adversaires, dans sa querelle avec Marot, les unes de 1536, les autres de 1537.

Voici celles dont Sagon est encore l'auteur :

II. — *Le Rabais du / caquet de Fripelippes et de Marot dict /* Rat pele *adictione auec le couuert. / Faict par Mathieu de Boutigni pai / ge de maistre Francois de Sagon secre / taire de labbe de Sainct Eburoult.*

Sans date ni lieu d'impression ; 19 feuillets non numérotés.

Au milieu du titre, sur le recto, se trouve une vignette sur bois, représentant, à gauche, un animal avec cette légende : *M. Rat pelé Marault,* allusion doublement injurieuse à *Marot rappelé* de son exil de Ferrare. De l'autre côté est un *Sagouin* qui déchire le *Rat pelé,* sous les yeux de Fripelippes. Le *Rat pelé* était la représaille du *Sagouin* inventé par Marot-Fripelippes.

III. — *Epistre a / Marot par Fran / cois de Sagon pour luy montrer que / Fripelippes auoit faict sotte cōparaison / des quatre raisons du dict Sagon a quatre / oysons.*

Au centre du titre est une vignette sur bois, représentant une sorte de chapelle voûtée, ayant vue sur la campagne. Au milieu, et debout, se trouve un prêtre, en bonnet carré, devant un pupître supportant un gros livre, un doigt de la main droite sur la bouche, et l'autre main derrière le dos. Au bas de la vignette, sont les mots VELA DE QUOY, devise de Sagon.

A la fin des 15 feuillets, on lit : *Au palais par Gilles Corrozet et Iehan Andre 1537.*

Une note manuscrite, placée sur le verso de la garde, en face du titre de la première pièce, *Le Coup d'Essay*, montre bien la valeur du Recueil, composé de toutes pièces originales.

« Toutes ces pièces ont été réunies dès 1538 en 1 vol.
« in-16 sous le titre de Marot, Sagon et la Hueterie. Ce
« même Recueil a été reimprimé en 1539. Les Recueils
« peuvent contenir quelques pieces de plus que ce qui
« se trouve dans ce volume cy ; mais ce sont icy les
« pieces originales avec quelques gravures facetieuses
« qui ne sont pas dans les Recueils.

« François Sagon étoit curé de Beauvais. Il a survécu
« à Marot puisqu'il vivoit encore en 1559 »

Les deux erreurs du dernier paragraphe ont été réfutées plus haut (p. 35-37). Mais on voit que Lenglet du Fresnoy, dans son édition des *Œuvres de Clément Marot*, etc., *avec les Pièces du different de Clement avec François Sagon*,

A la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, M·DCC.XXXI. 4 vol. in-4°, n'a pas connu les pièces originales du rarissime Recueil de la Bibliothèque de l'Arsenal, imprimées en 1536 et 1537. Le titre général des 42 pièces réimprimées, grandes et petites, le prouve : *Recueil des Pieces du different entre Clement Marot, François Sagon et la Hueterie; Avec les Apologies pour et contre*, sur L'IMPRIMÉ IN-16. PARIS 1538 ET AUTRES ÉDITIONS. Il en a été de même de ses prédécesseurs, La Croix du Maine et du Verdier, de son successeur, l'abbé Goujet, et de tous leurs copistes. C'est de la réimpression de 1538 que viennent les noms de lieu et d'impression donnés par certains bibliographes n'ayant pas vu ces pièces originales.

IV. — *Le Dis / covrs de la vie et / mort accidentel / le de noble homme Guy / Morin, tradvctevr / de ce present, Preparatif à / la mort, par Francoys / de Sagon, secret / taire son vray / amy.* 1539.

(Paris. Bibliothèque nationale. Y. 4481. A. Réserve.) C'est un petit volume in-16, relié en maroquin rouge, et commençant au feuillet 101, parce que les feuillets précédents contenaient le *Préparatif à la mort*, ou traduction du *Traité de la préparation à la mort*, composé en latin par Erasme. Pour honorer Guy Morin, tué devant Turin, en 1536, Sagon avait fait imprimer cette traduction, en y ajoutant son *Discours* en vers, contenant l'historique de la vie de son ami.

Ce *Discours* va du feuillet 101 à 127, et, sur le titre général, on lit : « *Paris,* Jean Longis, 1539. » C'est le nom du libraire. Celui de l'imprimeur est donné par la *Bibliothèque françoise d'Antoine Du Verdier,* qui dit : « Imprimé à Paris 16° par Gilles Corrozet. 1539. » — (Edit. de 1585, in-f°, p. 412).

Mais ce n'était pas là l'édition princeps, puisque la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet, t. XII, p. 424, porte que ce *Discours* vient « à la suite du Préparatif, etc. *Imprimé par maistre Olivier Mallard, libraire et imprimeur du Roy,* pour Galiot Dupré, 1537, in-16. »

Il y eut encore, plus tard, une autre réimpression à part du *Discours,* comme le constate le *Manuel du Libraire* par Brunet : « Discours de la vie et mort accidentelle de noble homme Guy Morin. *Denys Ianot,* 1544, in-8°. — Cette pièce a aussi été imprimée avec le *Préparatif à la mort traduit d'Erasme* par Guy Morin. »

Dans ce même volume de la Bibliothèque nationale, qui passe du feuillet 127 au feuillet 249, vient l'ouvrage suivant de Sagon, mais en prose, que nous n'avons vu mentionné nulle part.

V. — *Oraison fun/ebre, faicte / par le mesme avtheur / es exeques de feu messire Phi/ lippes de Chabot, grand ad/ miral de France, de / Bretaigne et de Guyenne.*

Philippe de Chabot, connu sous le nom d'*Amiral de*

Brion, mourut le 1er juin 1543. C'est donc postérieurement au *Discovrs*, publié dès 1537, que cette Oraison funèbre fut imprimée. Elle va du feuillet 249 au feuillet 263.

VI. — *La Complainte / de troys gentilz / hommes Françoys, occiz et mortz au voyage de Car / rignan; bataille et iournée de Ci / rizolles, par Francoys de Sagon. Auec privilege du Roy. / 1544. / De l'imprimerie de Denys Ianot, Imprimeur / du Roy en langue Françoyse, et libraire / iuré de l'Vniversite de Paris.*

(Paris. Bibliothèque nationale. Y. 4486. A. Réserve)

Le privilége fut « donné à Paris le xij iour d'Apuril mil cinq centz quarante et troys.

« Et fut acheué d'imprimer ce dit liure le XXIIIe iour de May ; mil cinq centz quarante et quatre. »

Petit in 8°, réglé en rouge, dont le foliotage manuscrit, commençant au feuillet 161, va jusqu'au feuillet 204, preuve évidente que cet ouvrage a été détaché d'un autre, à la suite duquel il se trouvait primitivement placé. — Le *Manuel* de Brunet dit : « Petit in-8° de 44 ff. »

VII. — *Le Triumphe / de grace, et preroga / tiue d'innocence originelle, sur la / conception & trespas de la / Vierge esleue mere / de Dieu, / composé par Sagon.*

1544.

« On le vend a Paris en la grande salle / du palais, au premier pillier, par / Jehan André, libraire iuré de / l'Vniversité de Paris. »

(Paris. Bibliothèque de l'Arsenal. N° 8083.)

Petit in-8°, relié en veau, sans pagination et composé de 52 feuillets non chiffrés. Au verso du titre se lit l'Approbation de la Faculté de Théologie de Paris, en latin, à la date du 29 mai 1544, signé : I. Fournier. Le Permis d'imprimer accordé à M. Francoys Sagon, le 27 juin 1544, porte la signature de I. Morin. A la fin du volume, on lit : « Imprimé à Paris par Benoist Preuost, Imprimeur demourant en la rue Frementeil, pres le college du Plessis. Faict le IXe iour d'aoust. Pour Iehan André Libraire Iuré de l'Université de Paris. 1544. »

A la suite vient, sous un second titre :

VIII. — *Recveil moral dav / cvns Chantz Royaux, Balades et Ron / deaulx, de Sagon, presentez et premiez / a Rouen, a Dieppe et a Caen, Par / luy adressé a venerable reli / gieux Domp Richard / Ango, prieur de / Beaumōt en / Auge son / oncle. /*

Un exemplaire du livre rarissime, contenant le *Triumphe de grace*, etc., et le *Recueil moral*, etc., s'est trouvé dans la bibliothèque de M. Germain Barré, curé de Monville, d'où il est passé dans celle de M. Thomas, avocat, qui l'avait prêté à M. Ballin, auquel on en doit une ana-

lyse et des citations, avec la reproduction des titres dans leur disposition primitive[1].

Comme l'existence d'un second exemplaire de ces opuscules, à la Bibliothèque nationale, peut avoir quelqu'intérêt pour des bibliophiles, des littérateurs ou de simples amateurs de l'histoire littéraire de la Normandie, nous nous sommes fait un devoir de signaler le fait, l'autre exemplaire connu se trouvant entre des mains particulières, après la vente des livres de M. Thomas, l'ancien possesseur de l'exemplaire du curé de Monville.

Le *Manuel* de Brunet en a fait l'objet de la remarque suivante : « Ce volume est le plus rare peut-être de ceux qu'a publiés l'auteur, Il y en a un exemplaire porté dans le catalogue de Lavallière, par Nyon, IV, n° 14065 ; un autre est décrit par M. Frère, *Manuel du Bibliographe normand,* II, p. 493. » Celui de la Bibliothèque nationale serait-il un troisième exemplaire ?

IX. — *Epitaphes de la famille de Brie de Serrant, qui se lisent dans la chapelle du chasteau de Serrand en Anjou* (par Sagon), dans les *Remarques* de Gilles Ménage, dans la *Vie de Pierre Ayraut.*

(Bibliothèque françoise de l'abbé Goujet, tome XII, p. 425.)

[1] *Deuxième suite à la Notice historique de l'Académie des Palinods*, par A.-G. Ballin, archiviste. Rouen, 1844, pages 12-18.

Elles sont comprises, en effet, dans les VIES *de Pierre Ayrault*, jurisconsulte célèbre, lieutenant criminel (1568), puis lieutenant général au présidial d'Angers (1589), et de *Guillaume Ménage,* avocat du roi, à Angers, écrites en latin, par Gilles Ménage, leur petit-fils et fils, sous ce titre : *Vitæ Petri Ærodii quæsitoris andegavensis et Guillelmi Menagii advocati regii andegavensis.* Scriptore Ægidio Menagio. — Parisiis apud Christophorum Journel, viâ Jacobæâ sub signo Sancti Johannis. M.DC.LXXV. Cum permissu. 1 vol, in-4°.

La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. L 27/n 855.

Dans les *Epistres familieres du Trauerseur* [1], 1545, in-f°, en vers français de dix syllabes, dûs à la plume de Jean Bouchet, procureur de profession, à Poitiers, mais historien et poète des plus féconds, caché sous ce nom bizarre de « Traverseur des voyes périlleuses, » nom pris d'un de ses poèmes intitulé : *Les Reynards traversans les perilleuses voyes des folles fiances du monde* (1503), se trouve une Epitre de notre auteur, la CIX[e], dont voici le titre et le sujet :

X. — *Epistre de maistre Francoys de Sagon cu / ré de Beauuais au dict acteur, p. laquelle / se complainct d'vne faulse amytié per / due, et veult a luy atraire le dict acteur.*

[1] Bibliothèque nationale, Y. 4540. (Réserve.)

Elle n'a pas moins de 86 vers, qui occupent le feuillet lxxiij. Le fond en est assez plat, et la versification en rimes plates, avec croisement régulier. Il écrivit contre Germain Colin, qui avait abandonné Sagon pour Marot. Notre poète désire le remplacer par Jean Bouchet, dont il sollicite l'amitié dans sa lutte contre Clément Marot. Mais la réponse ne dut pas lui plaire ; car l'Epitre CX est intitulée :

Epistre de l'acteur respōsiue a celle de Sagon, ou il se déclaire neutre [1].

Elle est aussi en vers de dix syllabes, au nombre de 112.

Voici d'autres ouvrages de Sagon, que nous n'avons pu retrouver dans les diverses bibliothèques de Paris, mais que Du Verdier a signalés, cinquante ans seulement après la mort de notre auteur.

« Francois Sagon a escrit en rime françoise :

XI. — « *Apologie en défense du roy tres chrestien François premier du nom fondée sur texte d'Evangile, contre ses ennemis et calomniateurs.*

« Impr. à Paris 8° par Deny Ianot 1544. Commençant ainsi :

[1] Même édition, feuillets lxxiij, verso, et lxxiiij, recto.

Ouurez vostre œil mensongers et flateurs,
Prestez l'oreille, ennemis detracteurs,
Qui pour complaire au gré du fainct Auguste
Tournez en mal l'innocence du Juste
Close en la foy du Prince de Valois.

« Plus[1]....

XII. — « *Le Chant de la Paix chanté par les trois estats.*

« Impr. a Paris 8° par Denis Ianot 1538.

XIII. — « *Le Blason du Pied.*

« Imprimé avec les autres blasons anatomiques du corps feminin, a Lyon par François Iuste, 1537. »

Ces trois indications sont extraites de la *Bibliothèque d'Antoine Dv Verdier seigneur de Vavprivas contenant le Catalogve de tovs les avtevrs qui ont escrit ou traduit en françois.* — A Lyon par Barthelemy Honorat. M.D.LXVXV. In-f°, p. 412.

Le Chant de la Paix n'est pas un titre tout à fait juste; car François I et Charles-Quint, ne pouvant s'entendre sur les conditions de la paix, convinrent seulement d'une trève de dix ans, connue sous le nom de Trève de Nice

[1] Ici se placent : *La Complainte de trois gentilshommes*, etc.; *Le Discours sur la vie et mort accidentelle de Guy Morin*, etc.; *Le Triomphe de grâce*, etc.; que nous avons cités plus haut, pages 82 et 80.

(12 juin 1538), pendant laquelle ils garderaient ce qu'ils possédaient alors.

Quant au *Blason du Pied*, en voici l'occasion. Marot, par son épigramme du *Beau Tétin*, avait donné à ses amis (les poètes de son école) l'idée de faire le *Blason du Corps humain :* « C'étaient comme des disciples glorieux d'ache-
« ver l'ouvrage du maître. Il est assez curieux que Sa-
« gon, qui n'était pas alors en querelle avec Marot, se
« soit choisi le blason du pied. Sa pièce, d'ailleurs, n'a
« pas été insérée avec les autres [1]. »

Marot ne l'a pas non plus citée dans l'énumération des différentes parties du corps que contient l'Epitre : « A ceux qui, après l'Epigramme du beau Tetin, en feirent d'autres [2]. »

Enfin, La Croix du Maine mentionne aussi :

« XIV. — *Recueil d'Estrennes dudit François Sagon, pour l'an 1538, imprimé à Paris audit an* [3]. » — Brunet, *Manuel du Libraire*, ajoute : « In-8 de 28 ff., lettres rondes, figures sur bois. »

C'est celui que l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise*, rapporte à l'année 1539 (nouveau style).

[1] M. Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie française au XVIe siècle*, édit. Charpentier, 1843, note 1 de la page 33.

[2] *Bibliothèque françoise*, réimpression par M. Rigoley de Juvigny, 1772, t. I, p. 237.

[3] *OEuvres de Marot*, Niort, 1596, p. 193.

Mais La Croix du Maine se trompe, quand il dit : « Il » a écrit le *Chant de la Paix, fait entre le roi Henri II, et* « *Philippe, roi d'Espagne*, imprimé à Paris par Barbé Re- « gnault ; la *Réjouissance du Traité de la Paix en France* « *publiée l'an 1559* 1. »

Si ces deux poésies, destinées à chanter les négociations pour la paix, ouvertes à Cateau-Cambrésis (15 octobre 1558), après la funeste bataille de Saint-Quentin (10 août 1557), et le traité de paix de Cateau-Cambresis lui-même (25 avril 1559), qui mit fin à cette guerre désastreuse pour la France, portent le nom de François Sagon, ce ne put pas être le nôtre, mort depuis le mois d'août 1554, comme on l'a vu plus haut (p. 37).

Il faut attribuer ces deux dernières pièces à l'un des membres de sa famille, portant le même prénom que lui, peut-être son frère, prénom que l'on retrouve pendant plus d'un siècle, à Rouen, comme on l'a vu plus haut. La similitude complète du nom et prénom explique très bien l'attribution de La Croix du Maine, répétée depuis par tous ceux qui ont fait la Bibliographie des œuvres de Sagon, dans l'ignorance où ils étaient de la véritable date de sa mort (1544) 2. Remarquons toutefois qu'Antoine Du Verdier, qui cite un certain nombre

[1] *Bibliothèque françoise*, même édition, t. I, p. 237.
[2] Voir plus haut, page 37.

des ouvrages de Sagon, ne comprend pas ces deux derniers dans sa liste, bien qu'il écrivît en même temps que La Croix du Maine.

Désormais, à cette liste plus longue et plus exacte que les précédentes, il faudra ajouter encore : *Le Regret dhonneur fœminin et des Troys Graces*, presque entièrement ignoré, et que la Société des Bibliophiles normands aura le mérite de mettre au jour, près de trois siècles et demi après que le Rouennais Sagon l'a composé.

APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE L'INTRODUCTION.

I.

(Se rapporte à la page 13).

« La querelle de Marot et de Sagon a fait autrefois du bruit comme ils avoient chacun leurs amis, il y eut deux factions, et: de part et d'autre beaucoup de vers satyriques imprimés en des Recueils de 1537 et 1539. L'inimitié de ces deux poëtes venoit de loin. Il est dit dans la petite pièce en vers qui a pour titre : Le Différent de Marot et Sagon, qu'un jour qu'ils se promenoient en bonne compagnie dans la cour du château d'Alençon, Marot, à l'occasion d'un point de religion, laissa échapper un mot que Sagon traita d'hérétique. Marot, sans s'émouvoir, persista dans son sentiment, et fit doucement ce qu'il put pour y attirer Sagon; mais celui-ci tenant bon, et répliquant toujours vertement,

Marot rebuté lui dit une parole de mépris ; Sagon lui en rendit une autre ; à quoi Marot pour réponse mettant la main au poignard, alloit lui en porter un coup, si Sagon, voyant qu'il ne seroit pas le plus fort, n'eût pris la fuite. Marot s'étant depuis fait des affaires avec la Sorbonne, et craignant, lorsqu'elles furent terminées, qu'on ne lui en suscitât de nouvelles, prit le parti de se retirer auprès de la duchesse de Ferrare. Ce fut dans le temps de cet exil, qu'ayant, pour se justifier des faits dont on l'accusoit, écrit une assez longue épître à François I[er], Sagon, pour la réfuter, en adressa une plus longue au même Roi, intitulée : *Le coup d'Essai*. Marot, de retour, ne daignant pas opposer à cet écrit une réponse sérieuse, y en fit une, sous le faux nom de *Fripelippes*, son valet, où il tourna Sagon en ridicule. Sagon, de son côté, sous le faux nom de *Mathieu de Boutigny*, son prétendu page, y répliqua par l'écrit intitulé *Le Rabais du caquet de Fripelippes, et de Marot*, dit *Rat pelé*, le nommant ainsi par une équivoque bouffonne, sur ce que Marot se glorifioit d'avoir été *rappelé* de son exil de Ferrare. On peut voir dans les Recueils que j'ai indiqués la suite de ce démêlé qui dura jusqu'en 1538. »

Addition faite par De la Monnaye à l'article François Sagon, dans *Les Bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de Du Verdier sieur de Vauprivas*. Nouvelle édition, par M. Rigoley de Juvigny. Paris, MDCCLXXII. Tome I, p. 238.

II.

(Se rapporte à la page 40).

« Lettres de Mme de Chateaubriant au Roi. — 44.

« Au Roy mon Souverain Seigneur.

« Syre, la lybéralité qu'yl vous a pleu me despartyr de la brodeure que j'ay reseuee par ce porteur, ne vous puis rendre graces sufysantes, mes les plus humbles qu'il m'est possyble les vous présante, avecque conefiance de la perpetuelle servytute et oblyguasion de messieurs de Lautrec, de Chateaubriant et myenne, de seulx de nos maisons presans et avenyr, des biens resus de la bonne voullanté que nous faistes l'honneur m'escrypre qui vous playt avoyr à nous, qui est et peult la perfection de nos desyrs. De ma part, syre, ne puis que prier celuy qui despart les puissances leurs donner l'heur de vous faire servyces agréables, en lieu qu'il ne cest provenir que de la seulle afecsion, de laquelle ly fays requeste, syre, qui vous doint bonne vye en longueur tres heureuse, et tenyr en vostre bonne grace pour tres humblement recommandée.

Vostre tres humble et tres obeissantes subjecte et servante.

Françoise de Foys. »

« Autre. — 45.

« Syre, conesant l'honneur et bien qu'il vous a pleu me faire de m'escripre, et mander par ce pourteur que vostre bonté n'est

lasce de se montrer en mon endroyt, ayant voullanté donner fin à mes ennuyeux et opportuns afaires, vous mersye non sufisament, mais le plus tres humblement posyble, et pour ne povoier, suplye celuy qui tant de graces vous a desparty vous recompancer de celles que davantage vous plera luy demander en la tres heureuse et longue vye que, seur toutes, vous doynt et veult desyrer celle qui pour son heur prynsypal vous suply estre à james l'avoyr et retenyr en vostre bonne grace pour tres humblement recommandée.

Vostre tres humble et tres obaissante subgecte et servante.

Françoise de Foys. »

(*Poésies du roi François Ier de Louise de Savoie duchesse d'Angoulême de Marguerite de Navarre et correspondance intime de Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour recueillies et publiées par M. Aimé Champollion-Figeac.* Paris, Imprimerie royale, MDCCCXLVI, in-4°, pages 214 et 215.)

Ces lettres de Françoise de Foix ont été écrites, à une époque antérieure à la captivité de François Ier, et nous les donnons comme spécimen de sa prose. Les vers qu'elle adressait au roi ont été ainsi jugés : « La comtesse de Chateaubriand écrivait encore avec plus de délicatesse et d'élégance que le roi. On est tenté d'attribuer à quelque poète de cour les *épîtres responsives*, où elle exprime le chagrin que lui causent la prison et l'absence de son amant.

Las ! si le cœur de ceux qui ont puissance
De vous donner très-brève delivrance
Pouvoit savoir quelle est votre amitié,
Je crois, pour vrai, qu'ils en auroient pitié ;
Et que, si tôt ne vous veuillent remettre
En ce royaume où vous êtes le maître.
Ils enverroient au moins m'en avertir
Par charité, pour me faire mourir,
Aimant trop mieux en ce jour trepasser
Que sans vous voir tant de saisons passer [1].

M. Lescure, après cette citation ; ajoute : « Ces vers témoignent non seulement d'une constante tendresse, mais d'un art et d'une science de la forme poétique dont Marot lui-même n'a pas toujours un aussi heureux scrupule. Les vers de la comtesse observent l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines, gracieuse innovation prosodique inaugurée par Le Maire de Belges, à laquelle Marot demeura longtemps rebelle, et dont il ne porta le joug importun que dans la vieillesse. La prose de Françoise de Foix est loin d'être harmonieuse et facile comme ses vers [2]. »

On l'a vu par la citation des deux lettres ci-dessus, et ces vers expliquent les éloges que Sagon donne au talent poétique de la

[1] Cité par le Bibliophile Jacob (Paul Lacroix), *Curiosités de l'Histoire de France*, 2e série, *Procès célèbres*, Delahays, 1858, p. 179.
[2] *Les Amours de François Ier*, p. 179.

comtesse, qui a bien pu lui enseigner le procédé de versification, signalé plus haut et qu'il employait lui-même [1].

III.

(Se rapporte à la page 41).

« J'ay ouy conter, et le tiens de bon lieu, que, lorsque le roy François premier eut laissé madame de Chasteau-Briand, sa maitresse favorite, pour prendre madame d'Estampes, estant fille appelée Helly, que madame la Régente avoit prise avec elle pour l'une de ses filles, et la produisit au roy François à son retour d'Espagne à Bordeaux, laquelle il prit pour sa maîtresse, et laissa la dite mademoiselle de Chasteau-Briand, ainsi qu'un cloud chasse l'autre ; madame d'Estampes pria le Roy de retirer de la dite madame de Chasteau-Briand tous les plus beaux joyaux qu'il luy avoit donnez, non pour le prix et la valeur, car pour lors les perles et pierreries n'avoient la vogue qu'elles ont eu depuis, mais pour l'amour des belles devises qui estoient mises, engravées et empreintes, lesquelles la Reyne de Navarre, sa sœur, avoit faites et composées ; car elle en estoit très-bonne maistresse. Le roi François lui accorda sa priere, et lui promit qu'il le feroit; ce qu'il fit : et, pour ce, ayant envoyé un gentilhomme vers elle pour les luy demander, elle fit de la malade sur le coup, et remit le gentilhomme dans trois jours à venir, et qu'il auroit ce qu'il demandoit. Cependant, de despit, elle envoya quérir un orfèvre,

[3] Voir l'Introduction, pages 67-70.

et luy fit fondre tous ces joyaux, sans avoir respect ni acception des belles devises qui y estoient engravées : et après, le gentilhomme tourné, elle luy donna tous les joyaux convertis et contournez en lingots d'or. « Allez, dit-elle, portez cela au Roy, et « dites-luy que, puisqu'il luy a pleu me révoquer ce qu'il m'avoit « donné libéralement, que ie luy rends et renvoye en lingots d'or. « Pour quant aux devises, je les ay si bien empreintes et colloquées en ma pensée, et les y tiens si cheres, que je n'ay peu « permettre que personne en disposast, en joüist et en eust de « plaisir que moy-mesme. » Quand le Roy eut receu le tout, et lingots et propos de cette dame, il ne dit autre chose, si-non : « Retournez-luy le tout ; ce que j'en faisois, ce n'estoit pour la « valeur (car je luy eusse rendu deux fois plus), mais pour « l'amour des devises : et puisqu'elle les a fait ainsi perdre, je « ne veux point de l'or, et le luy renvoye : elle a monstré en « cela plus de courage et générosité que n'eusse pensé pouvoir « provenir d'une femme. » Un cœur de femme généreuse dépité, et ainsi desdaigné, fait de grandes choses. »

Vies des dames galantes par le Seigneur de Brantome, édition Garnier, 1841, in-12. Discours VII, p. 337-338.

IV.

(Se rapporte à la page 42).

(Par Marot).

F.F. PEU DE TELLES. F.F.

PROU DE MOINS.

Soubz ce tumbeau gist Françoise de Foix,
De qui tout bien tout chascun souloit dire :
Et le disant, onc une seule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire.

De grand' beauté, de grâce qui attire,
De bon sçavoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneurs et mieulx que ne racompte,
Dieu éternel richement l'estoffa.

O Viateur, pour t'abreger le compte :
Cy gist un rien, là où tout triumpha.

POINT DE PLUS.

F.F. Décéda le 16 d'Octobre l'an 1537. F.F.

(Par Nicolas Bourbon l'Ancien).

D. FRANCISCÆ FUXEÆ, CASTRI BRIANTII DOMINÆ HEROIDIS INCOMPARABILIS.

TUMULUS.

Viator, hoc saxum vide, sta paululum.
FRANCISCA FUXEA *hîc jacet, quâ non fuit,*

Dum vivit, altera melior, nec pulchrior
In Galliis mulier, nec religiosior.
Ut cui Deus (si unquam alii Heroidum)
Naturaque omnes prolixe, et largâ manu,
Dotes animique, corporisque indulserant.
Ossa hic quidem cubant, at felix animula,
Nunc cum suis majoribus, cumque inclyto,
Heroe fratre LAUTRECO *tunc fruitur Dei*
Præsentiâ, æternisque deliciis. Vale,
Viator amice, multum oculis debes tuis.

Nugarum Borbonii, p 443 de l'édition de 1538.

(Par François I.)

Ici dessous, cy gist, en peu d'espace
De fermeté la montagne et la masse,
En amitié seul chef d'œuvre parfait!
Elle a souffert qu'en son vivant l'aimasse :
O quel record, que le temps point n'efface!
L'âme est en haut; du beau corps c'en est fait,
Ici dessous!

Ah! triste pierre! ains as-tu tant d'audace
De m'empêcher cette tant belle face
En me rendant malheureux et défait!
Car tant digne œuvre en rien n'avoit méfait
Qu'on l'enfermât avec sa bonne grâce
Ici dessous!

C'est M. de Lescure qui a cité cette épitaphe, en la faisant précéder de ces mots : « François Ier paya à cette chère mémoire son poétique et funéraire tribut dans le rondeau suivant. » *Les Amours de François Ier*, p. 201.

Nous ignorons d'où sont tirés ces vers où le roi affiche si nettement son amour pour la comtesse de Chateaubriand :

Elle a souffert qu'en son vivant l'aimasse.

Il ne parlait pas autrement dans toutes les pièces qu'il lui adressait, d'après le Bibliophile Jacob et M. de Lescure, pendant sa captivité. *Ibid.* p. 175-180.

LE REGRET
DHONNEUR FŒMININ

et des troys Graces ſur le

treſpas de noble Dame

Francoyſe de Foix Dame de Chaſteaubriant

et mirouer de nobleſſe fœminine.

Par Francoys de Sagon,

Secretaire de lAbbe

de Sainct Eburoul.

LE REGRET DHONNEUR FŒMININ & des troys Graces, ſur le treſpas de noble Dame Francoyſe de Foix Dame de Chaſteaubriant, & mirouer de nobleſſe Fœminine. Par Francoys de Sagon, ſecretaire de lAbbe de Sainct Eburoul. [1]

L'acteur. [2]

HONNEUR, plains toy, & vous francoyſes graces,
Couurez de deuil voz gracieuſes faces,
Pour veoir de cueur voſtre mirouer caſſe. [3]
Honneur vaten par les obſcures traces,
Graces, fuyez aux rommaines ou thraces,
Rentrer en grace ainſy qu'au temps paſſe.
France a perdu ſon reiglet compaſſe, [4]
Qui conduiſoit nobleſſe fœminine
Ioindre ſa grace a volunte diuine.
Ceſtoit Francoiſe, eſlyte perle & choys
De la maiſon de Foix tant noble & digne
Que ie ne puis la nommer trop de foys.

Honneur s'addreſſant par ung dizain
aux troys graces.

Graces, mes ſœurs, oyez la triſte voix
Au parc francoys eſpartie & ſemée.
Par les haultz boys desconforter m'en voys [5]

Si de vous troys dure mort n'eſt blaſmée.
La renommée eſt, qu'une dame aymee
Eſt conſommee, & que mort veult tirer
Sans empirer le mirouer ou mirer 6
Deubſt aſpirer lœil de l'honneſte femme.
Ce tort infame, a deuil fait attirer
Et ſouſpirer honneur dung tel diffame.

Paſythea premiere grace. 7

Mirouer d'amour, par trop mirer
Honneur, vertu & bonne grace,
Faiſt la perſonne ſouſpirer,
Quant par la mort le mirouer caſſe.
Mais puiſqu'un tel miroer de glace
Debuoit ung iour eſtre rompu!
Raiſon n'eſt que merueille on face
Dung corruptible corrompu. 8

La meſmes grace ſoy repñant.

Ha! quay ie dict? iay honneur offense
Non d'auoir diſt, mais ſeullement penſe
Que mort euſt loy de corrompre la dame.
Honneur par droiſt ton deuil eſt commence,
Fors que le coup par la mort auance 9
Au gré des dieux peult eſtre faiſt ſans blaſme,
Penſans la terre indigne de telle ame,
Veu que pour vray les dieux auoient taille
Son hault eſprit, & aux humains baille
Pour leur ſeruir d'exemple bon à ſuyure
Ou pour auoir longuement trauaille
En ſeur repos, mort au ciel le faiſt viure.

Egiale ſeconde grace. [10]

Honneur, toute femme eſt mortelle,
Ceſte loy n'a exception,
Mais grace la rend immortelle,
Quand mort faict par corruption
D'ame & corps ſéparation,
Le corps retourne en pourriture
Dont l'ame ayant exemption
Reprend immortelle nature.

Icelle grace changeant propos.

Ce n'eſt pas là, gracieuſes Francoyſes,
Le vray moien de vous reſconforter,
Aprez la mort d'une des plus courtoiſes
Q'uon veit iamais noſtre France porter.
Sa mort eſt greſue autant a ſupporter
Comme par grace elle euſt bon-bruict en vie
Qui regnera ſur mort, & ſon enuie
Tandys qu'en France on fera cas d'honneur. [11]
Or penſez donc qu'aprez vie aſſouuye
Elle eſt rauye au ciel ſans deſhonneur.

Euphroſine tierce grace.

De quoy luy ſert que ciel luy fut donneur
D'une influence, & regard de bonheur
Pour en auoir ſi courte ioyſſance?
Ceſt le vouloir du cœleſte ordonneur,
Et le plaiſir du iuſte guerdonneur [12]
Qui monſtre auoir ſur nature puiſſance,
S'il en faict tort? [13] c'eſt au climat de France
Ou ceſte dame auoit aquis le nom,
L'eſtime & bruict de dame de renom,
S'il n'en faict tort? si ont Francoys triſteſſe,

Quant ils n'ont plus de la dame ſinon
Vng ſouuenir de grace & de nobleſſe.

La meſmes grace. [14]

Mes ſœurs, la mort de la dame nous bleſſe
Quant auec elle honneur fœminin (mort)
En deuil, en peine, & en ſoucy nous laiſſe
De conformer par gracieux accord
Le different & maint trouble & diſcord [15]
Qu'on veoit mouuoir pour la grace des dames [16]
Le Dieu Momus [17] qui reprend & qui mord
En ceſte mort faindra meſditz & blaſmes. [18]

Honneur.

Or plorez donc filles & femmes,
Qui ſur tout craignez vos diffames,
Car mort voſtre exemplaire a pris, [19]
Ceſtoit une dame de prix,
Qui portoit comme la premiere
Des autres dames la lumiere.
Ceſtoit une dame de Foix
A qui honneur donnoit la voix
Eſtre des autres port'enſeigne,
Le dueil des troys Graces lenſeigne.
Ceſtoit vne perle d'honneur
Qui deffioit tout blaſonneur, [20]
Ceſtoit une francoiſe dame,
Qui ne receuſt onc aucun blaſme,
Sans lui eſtre a tort impoſe
Par quelque enuieux trop aoſe, [21]

Ceſtoit vne Laodamie 22
Vne dame non endormie
Au faict de lamour coniugal
Rendant l'autre amour inegal;
Ceſtoit ſoubz amytié diuine
Vne Lucrece, vne sabine;
Ceſloit Penelope ou Dido
Sous l'eſtendard de cupido;
Ceſtoit Portia la rommaine 23
En grace courtoiſe & humaine
Veu qu'en la ſorte a ſceu aymer
Que ſi d'amour euſt fruict amer
Elle y gouſta ſoubz pacience
Doulceur de nette conscience. 24
Bref, elle eut en humanite
Toute louenge & dignite
Que la vertu de corps & d'ame
Peult donner a honneſte dame;
Si ie la plains donc aprez mort!
Ceſt ſon amour qui me remord 25
Ou encor mieulx le ſien merite
Qui faict que des cielz elle herite.

La premiere grace en balade.

Or eſt donc morte ceſte dame
Qu'Honneur auec ſolemnite
A conduite en terreſtre lame, 26
Priſon de toute humanite.
Les dieux d'immenſe eternite
Pour veoir au ciel lung lautre en face

Ont rauy en diuinite
Le miroer dhonneur & de grace.

La ſeconde grace.

Mes ſœurs, portons luy roſe & balſme, 27
Chaſſans d'air la malignite
Faiſons que ſon ſepulcre embaſme,
Meurte & cyprez d'amœnite : 28
Noſtre eſtat de virginite
Ne peut trop enrichir la place
Du corps qui fut par dignite
Le miroer d'honneur & de grace.

La tierce grace.

Puiſque ce corps qu'honneur réclame,
Ayant deſprit communite
Eſt deſparty ſans vie ou blaſme
De fragile mondanite 29
Et qu'il euſt par infinite
De nos dons qu'eſprit ſeul embraſſe;
Je le nomme en voſtre vnite 30
Le miroer d'honneur & de grace.

Envoi par Honneur.

Graces, mes ſœurs en trinite,
Ce corps par inhumanite
De mort, rendu froid comme glace,
Ayant à nous fraternite,
Fut dit, par nom d'affinite,
Le miroer d'honneur & de grace.

Lacteur.

Or veoyez donc, damoyſelles de France
Le dueil, l'ennuy, le regret & ſouffrance
De toute grace & d'honneur fœminin,
Veoyez comment, la mort par ſon venin
A corrompu de ce miroer la glace
Qui remonſtroit a tout œil toute grace,
Cõgnoiſſiez vous celle qu'on va cryant
Et lamentant dedens Chaſteaubriant, [31]
Ou en viuant portoit tiltre de dame, [32]
Oyez vous point honneur qui la reclame
Et ſans arreſt auec triſteſſe court
Dire la perte aux dames de la court?
Reſonne pas en vallée & montaigne
Le dueil qui ſort de galloyſe Bretaigne [33]
Pour ceſte dame expoſée à la mort.
O! cueurs francoys, ſi pitié vous remord
Par vng inſtinct de nature benigne
Tyrez au but de grace fœminine,
Quelque regret qui monſtre a laduenir,
Que vous ayez la dame en souuenir.
Diray ie ung mot aprez mort temporelle
D'honneur, de gloire & louenge pour elle?
Droict s'y conſent, & la raiſon le veult,
Puis, ſon amour commander me le peult
Veu qu'en viuant, me donna de bon zelle
Faueur, teſmoing Sepeaux la damoyselle, [34]
Qui peuſt bien veoir, qu'ung moys auant ſa mort
En ſa doulceur me donna grant confort

Contre leffort de marotins alarmes 35
Dont ſon remors enuoye a mes yeulx larmes 35 *bis*
Autant de fois qu'en l'eſprit me reuient.
Mais, puiſqu'attaindre a son hõneur conuient 36
(l'entendz attaindre en mode couſtumière
D'honneur qu'on mect aprez mort en lumière)
Peult on pas dire en verite,
Que ceſte dame a merite
Toutes les louenges du monde ?
Premier, elle auoit le cueur munde, 37
Et leſprit tant bien mys au corps,
Qu'il eſtoit maiſtre en tous diſcordz.
Fut ce donc pas vng grant dõmage
Que d'ung tel corps, mort euſt l'hommage ?
Quant vng eſprit qu'il eut tant beau
L'abandonna mort au tumbeau ?
Certes ſi fut. Or donc francoyſes
Dames, damoyſelles, bourgeoiſes,
Qui auez le cueur tant discret
Plorez en public ou ſecret,
En voſtre logis, ou au temple,
Celle qui eſtoit votre exemple,
Et vous ferez apparceuoir 38
L'acquit d'amyable debuoir.

Vne des graces parle à l'acteur
en luy couppant le propos.

L'eſprit au long propos ſ'oppoſe
Acteur, laiſſe au corps qui repose
Meurte, oliuier, roſe & cyprez,

Et viens à l'eſprit tout exprez.
Ceſt luy, qui merite louenge,
Et non le corps qui n'eſt que ſenge.

Lacteur.

Grace, tu as grace & bon droict,
De me reprendre en ceſt endroict,
Ou ie m'arreſte & examine
Vng corps paſture à la vermine.
Mais puis que i'ay à toy recours,
Et que tu me promectz ſecours;
Ie vueil ſoubz tienne couuerture,
De ſon eſprit faire ouuerture
Et auec d'autres par raiſon
L'aprocher en comparaiſon.
Ayant donc loy de faire exemple
Ie n'euz onc matiere ſi ample
A prouuer deſcript ancien,
Ie prendray en Politien 39
L'eſprit de caſſandre fidele, 40
Pour louer l'eſprit & le zele
Que ceſte morte eut en viuant,
L'une, alloit d'eſprit eſcripuant,
Et lautre, aussi vsa dung ſtille,
Au lieu d'une eſguille ſubtille,
La plume d'oaye, ou d'autre oyſeau 41
Lui feit office de fuzeau.
Et pour la layne ou ſoye a tyſtre 42
Auoit ung liure & ung pulpitre,
Sur lequel quant elle viuoit 43

Epiſtre ou miſſiue eſcripuoit. [44]
Si lune ainſy feit en ſa vie
L'autre l'enſuyuit par enuie.
Parquoi donc ſi Politien
Ou croniqueur venitien,
Euſt en la ſaiſon ancienne
Pour caſſandre venicienne
Aucun droict de mectre en eſcript
La louenge d'vng cler eſprit? [45]
Lacteur francoys d'une francoyse,
Et l'eſcoſſoys d'une eſcoſſoyſe,
Au droict doibt eſtre couſtumier,
Vela mon exemple premier.

Les trois Graces à l'acteur.

Acteur francoys tres loyal Sagontin, [16]
Laiſſe parler Politien latin
De caſſandra fidèle, par toy miſe,
Ceſte francoyſe auoit part au butin
D'eſpritz plongez au ruiſſeau argentin. [47]
Et ſi eſtoit forte cōme Arthemiſe,
Ta liberte eſt encores permiſe
De la louer & d'eſprit & de corps.
Honneur & nous ioindrons a tes accordz.
Car puis que mort la dame a conſommee?
Tu ne peulx moins qu'en rōpant tous diſcordz
Semer par tout ſon bruict & renōmee.

Honneur a l'acteur.

Veulx tu paſſer en ſilence
De ſon genre l'excellence,
Et de Foix noble maiſon
Tous ſes parens d'apparence,
Que mortelle violence
Tient ſoubz terre en garniſon ?
Acteur tu as bien raiſon
En carme & en oraiſon 48
Ce poinct mectre en euidence,
Si tu as donques ſaiſon 49
D'en faire comparaiſon ?
Faictz le tumber en cadence.

L'acteur.

Le pied vacille a commencer la dance
Surtout leſprit qui veult trop hault monter,
L'eſpoir de grace enclos d'oultre cuidance
Ne peult icy ma honte ſurmonter.
Aultre que moy (honneur) pourra cõpter
Et deſchiffrer de trop meilleure grace
L'antiquite, la nobleſſe de race,
Et de vertuz, ſans la mectre en oubly,
Dont la maiſon de Foix, par longue eſpace,
A mainte femme & hõme ennobly. 50

Honneur.

Acteur, tu as honneſte cueur,
On le cognoiſt a ton excuſe,

Laiffe donc faire au croniqueur
Ce poinct que ta honte reffufe,
Employe encor icy ta mufe,
Et declare en ftille bening 51
Par grace, en ton efprit infufe,
Le miroer d'honneur fœminin. 52

L'acteur expofant la matiere
du miroer.

Ce miroer faict de table entiere 53
Eftoit, de tant nette matiere
Qu'il n'euft tache ou erreur maling,
Nom plus qu'vng miroer criftallin,
Dont n'est poffible qu'on mefdie,
S'il eft de façon de l'Yndie, 54
Puifqu'ung tel miroer, par raifon
D'autre ne craingt comparaifon.
Vecy que ie dy donc pour elle 55
Qu'elle auoit maffe corporelle
Ou le ciel meift efprit vital
Comme il engendre ung blanc criftal,
D'efcume en eau de nefge faicte,
Ainfy fut la dame parfaicte,
Qui eut le corps humain plaifant,
Comme vng criftallin reluifant.
Si le miroer eftoit de verre?
Son corps eftoit limon de terre,
L'ung corruptible & l'aultre auffy,
Comme la mort demonftre icy.
Mais quel verre aura ce bonheur

D'auoir comparaiſon d'honneur
Au corps de ceſte noble dame?
Sera ce vng verre, que bruict clame,
(Mais ie croy que le bruict en ment)
Qu'on le pouuoit bien, ſans nuiſance
Tourner & tailler a plaiſance,
Par artifice, & par art gent
Ainſy qu'on faict lor & largent? 56
  Cela aduint deſſoubz Tybere, 57
I'entendz, ſi cela ſeſt peu faire,
S'il ſeſt peu faire, & ſ'il ſ'eſt faict?
Pareillement ce corps parfaict,
Des elementz eut telle grace
Que ce beau verre eut en ſa glace,
Le verre en ſa facilite,
Le corps en ſon humilite, 58
Et ſi ce verre en ſa ſubſtance
Auoit au criſtal reſſemblance
Dont il fut digne de louer?
Ie puis bien ce corps aduouer
Iadis plus blanc par innocence
Que n'eſt criſtal par relucence. 59

Honneur.

Acteur francoys, HONNEUR te certifie
Que c'eſt aſſez, par la philoſophie 60
Soubz un miroer donne louenge au corps.
Vien donc au poinct, qui lame glorifie,
Pren du miroer ce qui le purifie,

Et ſi tu peulx , mets le dedans dehors ,
Pour demonſtrer clerement les accordz
D'vng vray miroer qui reflecte & remonſtre
Obgect ſemblable à celuy qu'on luy monſtre
Au cler miroer d'une dame de Foix
Te promectant, ſi ta muſe rencontre,
Que tu auras laurier a ceſte fois. G1

L'acteur.

Honneur, par toy ſuys philoſophe
Si i'ouure ce mirouer couuèrt,
Reſte ung poinct de plus hault eſtoffe
Qu'il conuient mectre a deſcouuert,
Ie n'en ay que le moins ouuert,
S'il faut que ce reſte ie face?
I'auray par honneur reſcouuert
Laurier vert couronne de grace.

Les Graces.

Si tu veulx croirre (amy bening)
Le conſeil dhonneur fœminin ,
(Auquel pluſieurs portent enuie)
Tu auras (ſans gloire en ta vie)
Sur lhumaine fragilite
Aprez mort immortalite.
Parquoy les immortelles Graces
Te conſeillent que tu parfaces
Le miroer dhonneur fœminin
Qui n'endure ou recoit venin.

L'acteur déchiffre le miroer
plus haultement.

Dame nature entre ſes haultz effortz
Feit vne grace a tous miroers bien faictz
De rendre à l'œil toute ymage oppoſée.
Or ay ie icy & la charge, & le faiz,
De declarer en mes vers imparfaictz,
Dont vient & ſourt la grace propoſee
Et ne deſire aultre grace impoſee
A mon trauail qu'amour & loyaulte
De toute femme, expoſant sa beaulte
A ſon miroer, ſans ceſte grace attendre.
Ecoutez donc dames en priuaulte 62
Et ſi ie puis, la vous ferai entendre.

Deſcription naturelle du miroer.

Nature au ſecret cabinet
Faict qu'ung miroer cler, pur, & net,
Exempt de macule & diffame,
Repreſente ou lhomme ou la femme,
Si en luy ſe va regardant.
Qui faict cela? ung luſtre ardant
Du verre, ou clarte de matiere,
Rend l'obgect & figure entiere,
Par repercuſſion de l'air,
Qui retourne a lœil vif & cler.
La, par vertu, nature aſſemble
Les traictz d'œil, & de verre enſemble,
Lobgect, l'image, & accidentz
Que l'œil penſe veoir au dedens,

Ne ſont que diffuſe lumiere
D'umbre, de figure premiere.

Aultrement? ceſt un luſtre infuz,
Et ſi cela eſt trop confuz,
L'excuſe en giſt en la matiere
Ou bref, c'eſt vne eſpèce entiere,
D'vmbrageuſe imperfection
Qui rend la meſme obgection.
Ce ſont les naturelz, ſans PLINE,
Qui tiennent ceſte diſcipline. 63
Encor fault dire plus auant
De ce miroer dicy deuant,
Mon propos n'auroit apparence
Sans expoſer la difference
De lobgect reflecte & pris.

Le miroer de macule eſpris,
Ou de tache, ou de craſſitude 64
Contrefaict la ſimilitude
De face humaine offerte à luy,
Purgez la table d'iceluy
Oſtez en la tache, & la greſſe
Il rendra HELENE & LUCRECE
En leur naturelle beaulte
Et vſera de loyaulte
Sans fard, tromperie, ou cautelle,
A monſtrer la perſonne telle,
Qu'elle eſt iugée aux accidentz,
Sans rien deſcouurir du dedens
Si en ce cas par aduenture
Raiſon ne ſurmontoit nature.

Car le miroer l'œil tant decoit
Qu'il n'entend ſ'il baille ou recoit,
Et ſi raiſon ne le gouuerne ?
Il ſ'enyure de ſa tauerne, 66
Iugeant vng droict tors ou trauers
Comme en leaue vng baſton reuers,
Qui n'eſt toutesfoys que la faulte
De l'œil priue de raiſon haulte. 67

Encor que le miroer rien n'ait,
Qui ne ſoit bien pur & bien net,
Il y a grande différence
Quelle en ſoit la circonference
Puiſque diuerſe qualite
Change la naturalite
De figure au miroer receue,
Ou toute perſonne eſt deceue,
Sans raiſonnable iugement
Qui ſe doibt faire ſagement
D'vng miroer, qui ſelon ſa forme
Rend lymage, ou vraye ou difforme,
Et enſuyuant l'art different
Rend lobgect faulx ou apparent. 67

On veoit en vng miroer fragile
Vne figure en rendre mille
Ayant ſemblable qualite,
On le faict par noualite, 69
Grauant au miroer cent paſſages
S'on veult qu'il y ait cent viſages,
Et toutesfois n'en ſera qu'ung
Qui ſeſpartira par chaſcung.

On faict d'aultres miroers horribles
Ou lon veoit des choſes terribles,
L'antiquité les a congnus,
Et offertz au temple a venus 70
(Si ce n'eſt fiction ou baue) 71
On peult faire vn miroer concaue, 72
Bas, eſleue, oblique, ou droict.
On en feroit, qui le vouldroit
En toute figure & maniere.
Mais il n'y a que la lumiere
Ou lueur du verre & ſubiect
Qui repreſente au vray lobgect.
L'umbre que la clarte n'endure
Renuoye à l'œil ceſte figure,
Comme ie ſcay, par la lecon
Des naturelz, 73 mais la facon
De tailler, de grauer, & rompre
Peult lhumain iugement corrompre
Et rendre vng miroer incertain.

Honneur, ce propos trop haultain 74
Faict tomber de ma main la plume,
Et feu nouueau du dueil mallume 75
Affin que ie regrette en vers
Ce miroer qui giſt à lenuers
Miroer de toute honneſte femme,
Miroer ſans macule ou diffame
Miroer du sexe fœminin,
Miroer exempte du venin
Et d'imbecilite humaine
Rendant clarte de miroer vaine,

Miroer antique & ſouuerain,
D'eſtain, entremeſle d'arain, 76
Miroer de matière argentee
De façon nouuelle inuentee. 77

Miroer plus beau a l'œil des clercz ou lays
Que le miroer que feit Praxiteles,
Graueur expert, au temps du grand Pompée, 78
Miroer d'acier, ou face n'eſt trompée,
Miroer ardent que Sydon inuenta, 79
Miroer qui onc ſon luſtre n'eſuenta
Pour le regard de perſonne enuieuſe,
Miroer remply de grace gracieuse,
Miroer d'amour, tant chaſte et bien reigle
Qu'vng ſeul amant ne ſ'y eſt aueugle. 80

Doy ie finir (amour) de me complaindre
De ceſte mort, qui a voulu eſtaindre,
Rompre, et briſer par accident maling
Ce beau miroer de luyſant criſtallin,
Certain refuge a francoyſe nobleſſe?

Graces, ſi tant ceſte perte vous bleſſe?
Quittez iardins, et voz iolys manoirs,
Venez en dueil, et en veſtemens noirs,
Pour regretter ceſte francoyſe dame,
Qu'aprez la mort voſtre miroer ie clame.
Quant eſt à moy? qui tant en mon cueur l'ay
Ie vous requier contre mort faire vng lay. 81

Les Graces, en lay.

O mort, tu as donc la dame,
Q'honneur clame,
Miroer de ciuilite.
Falloit il, o mort infame,
Prendre femme
De tant noble qualite?
Faut il que mortalite
Villite
Et ce qu'en nature on blafme,
Rompent par fragilite
Dignite,
D'ung corps fans blafme ou diffame?

Dieux haultains du celefte empire
Quel mal pire
Euft fceu par mort France efprouuer ?
Fault il de rechef ce mal dire,
Et redire
Pour fon dueil encore aggrauer?
Dieux, vous auiez voulu grauer
Et lauer,
Le miroer que France foufpire,
Maint cueurz on en verra creuer
Ou greuer
Car ce grant mal la France empire.

Créature mainte
En faict fa complainte
Et non fans raifon,

Car la dame plainte
Par la mort eſtainte
Eſtoit de maiſon
Hors comparaiſon
Noblement attainte,
Qui faict que ſans fainte
Mortelle poiſon,
A France contrainte
D'en faire oraiſon. 82

Lacteur.

Vela cõment les troys Graces diuines
Que je cõpare aux graces feminines
Pour ceſte morte ont faict en temps ſubit
Change de lieu, & de face & dhabit,
Change du lieu, ou conuerſent les Muſes, 83
Pour habiter noz places tant confuſes,
Change de face, & de maintien ioyeux,
En regard triſte, & viſage ennuyeux,
Change d'habit, & de blanche veſture
En noir de dueil faſcheuſe couuerture.
En tel habit ſe vindrent tourmenter
Et ceſte dame en vng lay lamenter
Ce lay parfaict, ſe ſont eſvanouyes,
Depuis en France, on ne les a oyes.
Auſſy, honneur vng peu deuant ſ'eſt teu.
Non pas qu'en France il n'euſt plus de vertu :
Mais pour mieulx plaindre et regretter la dame
Que chaſcun plaint ſans exception d'ame.

O donc Francoys, & vous dames francoyſes
Continuez voz pleurs, voz plainctz, vos noyſes 84

Contre la mort, & contre haultains dieux,
Dames de court, damoyſelles, bourgeoiſes, 85
Plorez la mort dvne des plus courtoiſes
Qu'honneur francoys meiſt oncques en ſes lieux.
Plore Bretaine, & ſi tu ne peulx mieulx
Faictz que par bruict et grande renommee
La dame ſoit en ta terre nommee,
Et lors chaſcun oyant ce bruict bruyant
Se ſouuiendra que mort a conſummee
La flœur d'honneur dedens chaſteaubriant.

O nobles cueurs plains de doulceur,
Monſieur de Lautrec, & ſa ſœur
Pour le preſent de Laval dame, 81
Ce mal de maint cueur aggreſſeur
Vous touche il point? Oui : i'en ſuis ſeur 87
Et vous naure de corps et d'ame,
Car celle qui giſt ſoubz la lame,
Eut iadis de vous deux ladueu
D'amour, de niepce, & de nepueu, 88
Qu'elle a inſtruictz par longue eſpace. 89
Ie n'en feray ferment ne veu,
On le congnoiſt a voſtre grace.

O gentil cueur, de noble ſang & race,
Verras tu d'œil, ſans dueil que mort terrace
Vng corps extraict de tienne parente ?
O ieune corps, ou leſprit plain de grace
Rend vng eſpoir de paternelle audace
Sur qui tu as vouloir, & cueur ente,
Ton pere mort, de ſes biens ta rente
Tant ſeullement par faulte de ton aage, 90

Mais ceſte dame eſtant de ton lignage
T'a ſur la race en vertu ennobly,
Par quoy, ſeras accomply perſonnage
Si tu ne mectz ce bienfaict en oubly.
As tu laiſſe a ceſte mort ta tante 91
Dame d'honneur, niepce forte et conſtante,
Loyalle eſpouſe au ſeigneur de Laual ?
Je crois que non, & que n'eſtois diſtante
D'elle, quant mort aux humains fort nuyſante
Du droict qu'elle a tant a mont cōme a val,
La rauiſt hors de ce terreſtre val,
S'ainſy eſt donc, faictz pour elle tes plaintes
Puiſque tu as par elle graces maintes
Et qu'elle t'a ſi bien nourrie vng temps,
Que maintenant tu as au cueur empraintes
Mille vertus, ainſy qu'au vray ientendz.
Que reſte il plus ? que toute dame
Vienne plorer ſur ceſte lame,
Et que les vnes par leur crys,
Les aultres, par ſimples eſcriptz
En laiſſent la memoire au monde.
De moy ? par faulte de facunde
Ie voys faire concluſion, 92
Pour euiter confuſion
Du trouble cloz en voz penſees,
Qui vous rend en cueur offenſees,
Ie vous pry donc pour l'aduenir,
Auoir memoire & ſouuenir
Qu'a voſtre grant deſauantage
Ceſte dame eſt morte auant aage, 93
Et eut tout biens, fors, grande part

De viure, auant le ſien depart
Que mort, ou len ne remedie
Luy haſta d'une maladie. 94
O! mort, meſchante de rechef
Dauoir par vng ſi grant meſchef
(Dont tu veulx eſtre coutumiere)
Eſtainct des femmes la lumière,
Vne dame de tel ſcauoir
Qu'on la veiſt en nobleſſe auoir
Toute la ſcience en la teſte 95
Que pourroit auoir dame honneſte.
Ie puis bien eſcrire en ce lieu
Que du deſir quelle euſt a dieu
Enſuyuit par doctrine ſaine
Vne Katherine de Seine, 96
C'eſtoit une cornelia,
Ou vne docte Lœlia, 97
Pour adiouſter ſans arrogance
Au beau parler plus delegance,
I'entendz au françoys tant humain 98
Comme ces deux, a leur rommain,
Encor ie faulx, 99 veu qu'il me ſemble
Qu'elle auoit ces deux ioinctz enſemble,
Vng moyen langage latin,
A litalien de Laertin, 100
Et pour vng tiers & beau langage
Parloit eſpaignol dauantage, 101
Que tant bien ſcauoit annuncer
Qu'on n'euſt ſceu mieulx le prononcer.
De ces troys, quant bien ie m'aduiſe
La dame auoit mainte deuiſe 102

Qu'on luy feiſt ſi bien expliquer
Qu'on n'y ſcauoit que repliquer.
Ie feray par expérience
Teſmoing de ſa haulte ſcience.
I'en puis bien dire a mon aduis
Ce que ien ſcay par ſon deuis,
Auquel trouuay auec fortune,
En ſon viuant heure opportune 103
Tant que i'oy par pluſieurs foys,
La dame françoyſe de Foix
Parler de plus haulte pratique
Que Sapho en l'art poetique 104
Ou que la Mouſche, qu'on deſcrit
Auoir eu ſi gentil eſprit,
Qu'entre poetes eſt nombree 105
Ou Theleſille celebree
D'antique rethoricien 106
Qui dict, que le pœuple ancien
Luy a ſtatue couronnee
Au temple de venus donnee,
Ou que la ſage caſſandra,
Que le roy troyen engendra,
Laquelle eſt eſleuée en throne
Au temple de Lacedemone. 107
Bref ie craingz d'eſtranger raiſon
Par trop longue comparaiſon, 108
Qui ſourd en l'eſprit tant plain d'ire
Que plus ne ſçait qu'eſcryre ou dire,
Sinon, que mort par vng ſeul coup
A faict du dommage beaucoup,
Quant pour vne a mys en ſouffrance

Tout l'honneur fœminin de France.

Dixain de la dame comparée au miroer.

Cy giſt le verre, & miroer reluyſant
Ou mainte dame a ſa grace eſprouuee
Vn luſtre auoit de criſtallin plaiſant
Dont fut ſa forme, aux dieux digne trouuee
Deſtre en leur ciel criſtallin eſleuee.
Or prenons donc, vng verre, pour vng corps
Et vng criſtal, pour eſprit ſans diſcordz.
Le verre indigne, enſuyt criſtal tant digne
Parquoy ce corps, ſoubz cœleſtes accordz
De terre eſtant ſuyvra lame diuine.

Autre dixain pour epitaphe du dict miroer des Dames.

Soubz ce tumbeau giſt vng miroer caſſe
Au grant regret de mainte honneſte dame,
Qui corrigea par luy au temps paſſe
Mainte macule autant de corps que d'ame.
Or maintenant eſt en deux partz ſans blaſme,
Car le corps tendre, icy tumbant bruyant
Feit retentir lair de chausteaubriant
Quant mort fendiſt de ce miroer la glace.
Et l'eſprit vif, pour le corps va priant
Qu'au ciel reface aultre miroer par grace.

Quatrain.

Ce miroer par la mort caſſe
Euſt clere ſubſtance & tant pure
Quil ne cela onc vne ordure
Tache ou macule au temps paſſe.

Diſtichon eiuſdem autoris.

Forma, fides, & amor, muliebris ſplendor honoris
Franciſca hoc tecum ſunt tumulata loco.

Traduction par luy meſmes.

Honneur de femme, amour, foy & taint beau
Sont avec toy, Francoyſe, en ce tumbeau.

Eiuſdem ad ſeipſum.

Fœlicem fortuna facit Franciſce fidelem
Franciſcam, faciet fama futura fidem
Fatales frangens forti fragore fauillas [110]
Fert fontem feretro fœmina fauſta faui [111]
Florida florenti floreſcens Francia flore
Fortiter hoc funus flendaqz fata feret.

Exaſtichon de eadem Franciſca
poſt obitum, per Hugeriũ. [112]

Magnus Alexander fœlicem dixit Achillem
Illum quem celebrent attica ſcripta virum. [113]
Tu quoqz poſt mortem, fœlix Franciſca videris,
Ipſa ſagontino carmine viua manens.
Te merito laudat, virtutum ſumma tuarum
Digna eſt quam cœlo ſecula longa ferant.

VELA DE QUOY. [115]

NOTES

SUR LE TEXTE DU POÈME DE SAGON.

NOTES

SUR LE TEXTE DU POÈME DE SAGON.

[1] *Par Francoys de Sagon, secretaire de labbe de Sainct Eburoul.*

Une note, mise sur la marge de la première page du Manuscrit, d'une autre écriture que le reste, et manifestement bien postérieure, est ainsi conçue : « Cet abbé avoit nom Felix de Brie, des seigneurs de Serrant, en Anjou. Il étoit aussy doyen de S. Julien du Mans ; S. Evroul est au Diocese de Lizieux. » (Voir aussi l'Introduction, p. 12).

2. Ce mot *Acteur* s'employait alors pour *Auteur*, comme on le voit constamment dans les Epitres familières de Jean Bouchet, ami et contemporain de Sagon.

3. Pour veoir de cueur vostre mirouer *casse*.

Le Manuscrit ne porte pas ici ni ailleurs d'accent aigu sur l'é final de *cassé*, bien qu'il ait « prolation masculine », comme le disait, à cette époque, Etienne Dolet, dans *la Pvnctvation de la langve francoyse.* « La lettre appellée, e, a double son, et prolation en Francoys. La premiere est dicte masculine : et l'aultre feminine. La masculine est nommée ainsi, parce que, é, masculin a le son plus virile, plus robuste et plus sonnant. D'aduantage, il porte sur soy vne virgule ung peu inclinée a main dextre, comme est l'accent appellé des Latins aigu, ainsi, é. Exemple, Il est homme de grand' bonté, priuaulté,

familiarité, etc. » Dolet posait, en 1540, cette règle, que Sagon n'a point observée, en écrivant son poème vraisemblablement deux ou trois ans auparavant.

4. France a perdu son *reiglet compasse.*

Une *règle* sur laquelle les dimensions ont été tracées à l'aide du *ompas,* c'est-à-dire une règle exacte et invariable.

5. Par les haultz boys *desconforter* m'en voys.

Desconforter est pris dans le sens réfléchi de *se déconforter,* plus usité, c'est-à-dire *s'affliger démesurément.*

Quant à *M'en voys,* rimant avec *voix,* il prouve que telle était l'ancienne prononciation de *voys,* notre *vais* d'aujourd'hui.

6. Sans empirer le miroüer *ou mirer*
Deubst aspirer l'œil de l'honneste femme.

Le sens est que Françoise de Foix est le miroir où l'œil de l'honnête « femme devait aspirer à se mirer. » *Où* et *à* n'ont point d'accent chez Sagon.

7. *Pasythea* premiere grace.

Pasithée, fille de Jupiter et d'Eurynome, était, selon quelques auteurs, la première des Grâces. On l'appelait aussi *Aglaé.*

8. Raison n'est que merveille on face
D'un corruptible corrompu.

Cela veut dire : « Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que le corps de cette dame, malgré toutes ses perfections, ait été frappé par la mort, puisqu'il était destiné à mourir. »

9. Fors que le coup par la mort *auance* (avancé).

Née vers 1495, morte le 16 octobre 1537, à quarante et quelques années, Françoise de Foix peut bien passer pour victime d'une mort prématurée.

10. *Egiale* seconde grace.

On écrivait habituellement *Ægiale* ou *Ægialea*, d'après l'étymologie, d'où *Egialée* aujourd'hui.

11. *Tandysqu'*en France on fera cas d'honnenr.

« *Tans-dis* (*tantos dies*) est un accusatif absolu, comme *tous-jours*, et ne peut pas plus que *toujours* être suivi de *que*. *Tandis que* est une absurde invention du tyran Vaugelas. Jusqu'à lui, personne ne s'était avisé de joindre *que* à *tandis*. » DES VARIATIONS DU LANGAGE FRANÇAIS DEPUIS LE XII[e] SIÈCLE, par F. Génin, note 2 de la page 241. — L'exemple ci-dessus le montre ; l'emploi du *que* contesté est, de plus d'un siècle, antérieur à Vaugelas, et il est logique, puisque la phrase complète serait en latin : « Tantos dies *quantos*, etc.

12. Et le plaisir du juste *guerdonneur*.

Celui qui récompense, nom formé du mot *guerdon*, et plus anciennement du mot *guerredon*, *récompense*. On trouve encore *guerdonner*, au XVII[e] siècle, chez Scaron et La Fontaine.

13. S'il en faict tort?... s'il n'en faict tort?

L'habitude de l'auteur, ou de son copiste, était de mettre ainsi un point d'interrogation à la fin des phrases où figurait le mot *si*, quel qu'en fût le sens. — La ponctuation générale de ce passage n'aide guère à le rendre intelligible. Il semble qu'après les mots *puissance* et *renom*, il faudrait un point, au lieu d'une virgule, pour avoir un sens à peu près plausible.

14. La *mesmes* grace.

« Autrefois le mot même, adverbe ou non, avait toujours l'*s* à la fin. Les poëtes, à qui l'on accordait tant de libertés, avaient celle

de garder ou de retrancher cet *s*. Villon, dans une de ses plus jolies ballades, offre l'exemple de l'une et de l'autre orthographe. »

Des variations du langage français, par F. Génin, p. 101.

L'auteur cite le refrain de la ballade, sous ces deux formes :

> Je connoy tout, fors que moy *mesme*....
> Je connoy tout, fors que moy *mesmes*.

Tel est le texte des anciennes éditions, suivant que *mesmes* rime avec un nom singulier ou pluriel.

Marot, donnant à Marguerite, sœur de François I, qui fut depuis la la célèbre reine de Navarre, des nouvelles du camp d'Altigny (1521), dit, en parlant des beaux hommes qui s'y trouvaient :

> Il semble que Nature
> Leur ait donné corpulence, et facture
> Aussy puissante, avec le cueur de *mesmes*,
> Pour conquérir sceptres, et *diadesmes*.

Œuvres de Marot, édition de Niort, 1596, p. 130.

15. De *conformer* par gracieux accord, etc.

Calmer, *apaiser*, *arranger* le différend.

16. Le different et maint *trouble et discord*
Qu'on veoit mouuoir pour la grace des dames.

Il fait allusion à un ouvrage de Jean Bouchet, son ami : *Le Iugement poetic de l'honneur feminin et seiour des illustres claires et honnestes Dames par le Trauerseur.* — Imprimé à Poictiers le premier d'Auril M.DXXXVIII, par Jehan et Enguilbert de Marnef frères. » — Dans l'Apologie de l'auteur, qui est fort longue, il dit : « Je proteste en premier lieu ne vouloir preferer l'honneur des femmes à celuy des hommes mais, toute affection cessant, garder a chacun son ordre; et montrer que le sexe feminin est a honnourer en son ordre et qualité comme le masculin. » Et pour le prouver, il cite toutes les femmes célèbres de l'antiquité, de l'Ecriture sainte et de

tous les temps et de tous les pays, en les faisant parler dans une Epigramme de quatorze à seize vers français.

Il y a même un chapitre intitulé : « *Des inconueniens aduenus a aulcuns qui ont mesprise les Dames et detraicte dicelles.* De plus on y trouve une « *Inuectiue contre ceulx qui blessent l'honneur des dames* ».

Ce Rarissime ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale Y, 4536. A. Réserve Il vient à la suite d'un autre du même auteur : *Des angoysses et remedes damours du Trauerseur en son adolescence.* Imprimé a Poictiers le huytiesme iour de Janvier M.DXXXVI par Jehan et Enguilbert de Marnef frères. » Un petit in-4°.

17. Le dieu *Momus* qui reprend et qui mord.

On disait Momus fils du Sommeil et de la Nuit, et dieu de la raillerie et de bons mots. Son nom venait du grec Μωμος, moquerie, d'où *Momerie*, mascarade, — ces deux noms, *Momus* et *Momerie*, étaient fort usités au XVI[e] siècle. N. Bourbon, faisant l'éloge des œuvres de Marot à dit :

Hic nihil est, quod non sic elimaverit Autor,
Vt metuat *Momi* judicis ora nihil.
Edit. de Marot, 1596.

18. Le dieu Momus qui reprend et qui *mord*
En ceste *mort faindra mesditz et blasmes.*

On a ici une *rime batelée*, propre aux vers de dix syllabes, inventée par Jean Molinet de Valenciennes, au XV[e] siècle. Elle a lieu, quand la fin d'un vers rime avec la césure du mot suivant, *mord* et *mort*. On la retrouve assez fréquemment dans les poésies de Marot.

Faindra doit s'entendre dans le sens du latin *Fingel, imaginera, inventera faussement* calomnies et blasphèmes, à propos de cette mort, non pas contre le mari, comme Varillas le fit cent cinquante ans plus tard, mais contre la morte, elle-même, dont Sagon va faire l'éloge. Voir l'Introduction, pages 56-58.

19. Car mort votre *exemplaire* a pris.

Du latin *exemplar*, *type*, *modèle*.

20. Qui deffioit tout *blasonneur*.

« **Blasonner**, se disoit autrefois pour signifier, parler de quelqu un, le décrire avec ses bonnes ou mauvaises qualités, et particulièrement pour *médire*. » **Dictionnaire de Trévoux**. Ici, il a plutôt le sens de *critique* ou de *censeur*.

21. Par quelque envieux trop *aose* (osé).

Envieux étant de trois syllabee, le vers serait faux, si, par diérése, on en faisait également trois de *aose*. Au xvie siècle, quand cet *a* figurait sur le papier, c'était par habitude ; on n'en tenait pas compte pour le nombre de syllabes. « Nous l'escrivons encore en *saoler*,*aorner*, là où il n'est nulle mémoire de l'*a* en la prononciation, » Meygret, *Traité touchant le commun usage de l'Ecriture françoise*, 1542. Il faut remarquer que le contraire est arrivé pour l'*o* dans *Laon*, *paon*, etc.

22. Cestoit une *Laodamie*.

Laodamie épousa Protésilas, roi d'une partie de la Thessalie. Son époux ayant été tué par Hector, au siège de Troie, elle fit faire une statue qui lui ressemblait, afin de jouir au moins de l'image d'un mari adoré. Acaste, son père, voulant lui épargner un spectacle qui alimentait sa tristesse, fit soustraire la statue. Désespérée de cette seconde perte, elle se jeta dans le feu, et y perdit la vie.

23. Cestoit *Portia* la rommaine.

Porcia, fille de Caton d'Utique, épouse en premières noces de Bibulus et ensuite de Brutus, se rendit célèbre par son esprit, par son courage et par sa vertu. Toute dévouée à Brutus, elle ne voulut pas lui survivre. Ses parents et ses amis lui ayant ôté toutes les

armes capables de lui nuire, elle avala des charbons ardens, dont elle mourut, l'an 42 avant J.-C.

24. Tous ces éloges, donnés aux femmes vertueuses de l'antiquité, ne conviennent pas, au même degré, à la comtesse de Chateaubriand, que notre poète leur compare. La véridique histoire est là pour démontrer, une fois de plus, que « Comparaison n'est pas raison. » Voir l'*Introduction*, pages 51-55.

25. C'est son amour qui *me remord.*

C'est-à-dire me cause du *regret*, du *tourment*, me *tient au cœur*, dans le sens où Virgile a dit :

Quando hæc te cura *remordet.*
Enéide. I. 265.

26. A conduite en terrestre *lame.*

Du latin *lamina*, la plaque de métal destinée à recevoir l'Epitaphe, et prise pour le tombeau lui-même.

Marot a dit, dans une de ses Epitres, en recommandant un petit tailleur à Anne de Montmorency :

Mais son estat dessous la dure *lame*
Fut enterré avec la bonne Dame.

27. Mes sœurs, portons luy rose et *balsme.*

De *balsamum*, *baume*. Marot, rejetant la lettre étymologique *l*, a toujours écrit *Basme*.

Car son alaine odorant plus que *basme*,
Souffloit le feu qu'Amour m'a preparé.

Sagon l'a imité dans la rime *embasme*, qui vient immédiatement.

28. *Meurte* et cyprez d'*amœnite.*

Meurte vient du latin *Myrtus*, *myrte*. — Amœnite, à cause du latin Amœnus.

29. Puisque ce corps.... est *desparty*....
De fragile mondanite.

C'est-à-dire, *est sorti* de ce monde, où la fragilité de l'homme est exposée à tant de périls.

30. Je le nomme en votre *unite*

En me joignant, en m'*unissant* à vous, de façon que l'avis sera *unanime*. — *Unitas, tatis*, dans le latin de l'Ecriture.

31. Et lamentant dedens *Chasteaubriant*.

Aujourd'hui *Châteaubriant*, au nord du dépar[t] de la Loire-Inférieure, chef-lieu d'arrondissement, dans la Haute-Bretagne. — L'orthographe *Chateaubriand*, pour désigner la personne, a prévalu.

32. Ou en viuant *portoit tiltre de dame*.

On l'appelait : *Dame de Châteaubriant*, comme on le voit en tête de ce poème, à cause de son mariage avec Jean de Laval, comte de Châteaubriant. Voir l'Introduction p. 39.

33. Le dueil qui sort de *galloise bretaigne*.

L'Armorique, plus tard Bretagne, ayant servi de refuge à une notable partie des Gaulois, lors de l'invasion romaine, la langue celtique, la langue indigène des Gaulois, s'y était conservée, en dépit de la pression romaine, et malgré l'invasion germanique du v[e] siècle. C'est du latin et de l'idiome germanique que naquit le français. Mais le français fut arrêté, du côté de l'Armorique ou Bretagne, par les populations celtiques qui conservèrent le langage indigène. De là vient l'épithète de *galloise*, (*gallicus*, *gaulois*) appliquée à la Bretagne, pour sa langue et pour sa population. On sait que, « les représentants modernes du celtique sont le bas-breton dans l'Armorique (Bretagne française), le gallois ou Kimry dans le pays de Galles ou Angleterre, le gaelique dans les hautes terres d'Ecosse et de l'Irlande. »

M. E. Littré, DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Complément de la préface*, t. I, pages XLVI-XLVIII.

34. Tesmoing *Sepeaux la damoyselle.* !

L'indication trop vague ne permet guère de désigner la dame de cette famille que Sagon a en vue. On peut y voir Renée Le Roux, fille de Jean Le Roux, Seigneur de Chemans, et qui avait épousé François de Scepeaux, Seigneur de Vieilleville et futur maréchal de France, « qui fut lieutenant de la compagnie de gendarmes de Jean de Laval, Seigneur de Chateaubriant. » Le P. Anselme, *Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p, 223, édition de 1726-1633. On a vu que Sagon, en relation avec la famille des Seigneurs de Chemans, avait fait l'éloge funèbre d'un de ses membres. Introduction, p. 29.

35. *un moys auant sa mort*
En sa doulceur me donna grant confort
Contre leffort de *marotins alarmes.*

C'est donc en septembre 1537 que la comtesse de Chateaubriand soutint et consola Sagon, au plus fort de la lutte qu'il avait imprudemment engagée contre Marot et ses partisans. Leurs attaques sans nombre, en français et en latin, ne lui laissaient guère de relâche à cette époque. Voir l'Introduction, pages 13-19.

35 *bis.* Dont son *remors* enuoye en mes yeulx larmes.

Du latin *rememoratio*, le ressouvenir. Ainsi Marot a dit :

Mais quand de Mort le *remors* furieux.
Rondeau, Edit. de 1596, p. 348.

36. Mais, puisqu'*attaindre* a son honneur convient.

Encore un mot pris dans le sens du latin *attingere*, avec la signification de *toucher*, *aborder* un sujet, comme le poète s'empresse de l'expliquer en parenthèse, l'expression *atteindre à l'honneur* ayant un sens fâcheux qui n'est pas le sien.

37. Premier, elle avoit le cueur *munde*.

c'est-à-dire *pur*, du latin *mundus, a, um*.

38. Et vous ferez *apparceuoir*.

Ce mot est écrit, comme on le prononçait alors, à la mode italienne. « Quand le vieux Léonard de Vinci parut à la cour de François I, malgré ses quatre-vingts ans, il fit tourner toutes les têtes. Tout fut à l'italienne. On s'habilla, on se rasa, on se coiffa, on dansa, on salua, on parla même français à l'italienne. Belles dames, courtisans, filles d'honneur, valets de chambre, s'évertuèrent à désapprendre le *gentil parler* de l'ancienne France. On affectait de dire alors *chouse* pour *chose*, *j'allons* pour *nous allons*, *Piarre*, *Robart* au au lieu de *Pierre, Robert*. » LA SATIRE EN FRANCE AU XVI[e] SIÈCLE, par C. Lenient, 1866, in-8°, p. 543. — Cette substitution de l'*a* à l'*e* dans l'écriture, pour la conformer à la prononciation, se retrouve bien plus fréquemment dans les œuvres de Rabelais.

39. Ie prendray en *Politien*.

Ange Ambrogini, dit *Politien*, parce qu'il était né à Monte-*Pulciano*, d'où son nom italien de *Poliziano*, francisé en *Politien*, célèbre littérateur italien, né en 1454, mort en 1498, fut protégé par Laurent de Médicis, dont il éleva deux fils. Il parle de Cassandre Fidèle dans le recueil de ses *Lettres*, en douze livres. Le tome I de l'édition de ses œuvres, ANGELI POLITIANI OPERA, *Lvgdvni apud Seb. Gryphivm*, 1536, p. 84-86, contient une lettre sous ce titre :

ANGELVS POLITIANVS CASSANDRÆ

fideli venetæ puellæ doctissimæ S. D.

Là se trouvent, en une prose latine élégante, les éloges que Sagon a versifiés en grande partie, avec les noms de trois ou quatre femmes célèbres dans les lettres, dont il parlera plus loin.

40. L'esprit de *Cassandre fidele.*

Cassandre Fidèle, ou *Cassandra Fidelis*, est le nom d'une femme des plus savantes, née à Venise vers 1465, et fille d'Angelo Fidelis. Elle apprit non-seulement le grec et le latin, mais encore l'histoire, la philosophie et la théologie. Des papes, des rois, des princes et des savants lui prodiguèrent les témoignages de leur admiration.

41. *La plume d'oaye ou d'autre oyseau.*

Oaye se prononçait *oie*. Marot, dans sa *Première Epitre du Coq à l'Asne. A Lyon lamet* a dit de même :

Et ma plume d'oye ou de Jars...
D'escrire aujourd'huy ne cessa.

Le *jars*, mâle de l'oie, est sans doute l'*autre oiseau* qui a fourni une plume à Sagon.

42. Et pour la layne ou soye a *tystre.*

Cet infinitif présent, *tystre* ou *tistre*, vient du latin *texere*, *tisser*, *faire une étoffe.*

Marot, dans son EPITRE AU ROY, P*our succéder en l'estat de son pere*, suppose que celui-ci lui dit :

Par medecine on peut l'homme tuer :
Mais ton bel art ne peut tels coups ruer :
Ains en sçauras meilleur ouvrage *tistre.*
Tu en pourras dicter Lay, ou Epistre.

43. Sur lequel (pupitre) *quant elle viuoit.*

Sagon croyait que Cassandre Fidèle était morte, quand il écrivait son REGRET, en 1537 ou 1538. — Elle avait 72 ans et ne mourut que 30 ans plus tard, à l'âge de 102 ans, vers 1567. *Dictionnaire de Moréri.*

44. *Epistre ou missiue escripuoit.*

Il existe un recueil des *Epistres* de Cassandre Fidèle, et Politien a dit de cette correspondance : « Scribis epistolas Cassandra subti-

les, acutas, eleganteis, Latinas, et quanquam puellari quadam, virginiali quadam simplicitate dulcissimas, tamen etiam mirè graueis, et cordatas. » *Ibid.*, p. 85.

45. *La louenge d'vng cler esprit.*

Toute la lettre de Politien fait l'éloge des qualités d'esprit qui distinguaient Cassandre Fidèle, et Sagon s'est borné à traduire sa prose latine. Le fond des vers précédents est puisé dans ce passage : « At uerò ætate nostra, qua pauci quoq; uirorum caput altius in litteris extulerunt, unicam, te tamen existere puellam, quæ pro lana librum, pro fuso calamum, stylum pro acu tractes, et quæ non cutem cerusa, sed atramento papyrum linas. » *Ibidem.*

46. Acteur francoys tres loyal *Sagontin.*

De *Sagon*, latinisé en *Sagontinus*, notre auteur a forgé *Sagontin*, comme de *Marotinus* Marot avait fait *Marotin*, à la fin de son Epitre : A CEUX QUI APRES L'EPIGRAMME DU BEAU TÉTIN EN FEIRENT D'AUTRES.

Et pour le prix, qui mieux faire sçaura,
De verd laurier une couronne aura,
Et un dixain de Muse *Marotine*,
Qui chantera sa louange condigne.

OEUVRES DE MAROT, édit. de Niort, 1596, p. 196.

47. D'espritz plongez au *ruisseau argentin.*

Périphrase désignant ceux qui se livrent aux travaux de l'esprit et surtout à la poésie.

48. *En carme et en oraison.*

En vers et en prose, comme il a fait pour la généalogie de la Maison de Brie et comme il le fera pour l'Oraison funèbre de Philippe de Chabot, grand amiral de France en 1543. — Voir l'Introduction, pages 26-28, et 32-33.

49. Si tu as donques *saison.*

Dans le sens de *temps propice*, *moment favorable*, comme *ôra* chez les Grecs, ou bien *hora* chez les Latins.

50. *L'antiquite, la noblesse de race....*
Dont la maison de Foix par longue espace
A mainte femme et homme ennobly.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire le *Dictionnaire de Moréri*, où la généalogie de cette maison et de ses diverses branches, depuis Bernard, premier comte de Foix, en 1062, occupe huit colonnes in-folio. Il suffit de citer, pour l'illustration de la maison de Foix, les trois frères de la dame de Chateaubriand, célèbres par leurs exploits militaires : Odet de Foix, seigneur de Lautrec, maréchal de France; Thomas de Foix, seigneur de Lescun, dit le maréchal de Foix, et André de Foix, seigneur de Lesparre ou d'Asparro, gouverneur de la Guyenne et chef de l'armée destinée à conquérir la Navarre. — Remarquer qu'*espace* était alors du genre féminin.

51. Et *déclare* en stille bening.

Dans le sens du latin *declarare*, *rendre clair*, *visible pour tous.*

52. Le *miroer* d'honneur fœminin.

« **Miroir** se dit figurément en morale, de ce qui nous représente quelque chose, ou qui la met comme devant nos yeux. *Exemplar*, *Speculum.* C'est un *miroir* de vertu, un *miroir* de patience, c'est-à-dire un modèle d'une parfaite vertu ou d'une patience à toute épreuve. » *Dictionnaire de Trévoux.*

53. Ce miroer fait de *table* entiere.

Parce qu'on disait une *table de verre* (*tabula*) et qu'un miroir fait d'une seule *table*, d'une seule *pièce* avait plus de prix.

54. Nom plus qu'vng *miroer cristalin....*
S'il est de facon de l'Yndie....
D'autre ne craingt comparaison.

Le poète a traduit ce passage de Pline l'Ancien : « Auctores sunt (vitrum) in India e crystallo fracta fieri, et ob id nullum comparari indico. » *Histoire naturelle*, édition de M. Littré, dans la collection Nisard, t. II, l. XXXVI, c. 66, p. 530. — On lit aussi dans Rabelais : « Ils ont, ou ie resue, l'herbe de *l'Indie.* » PANTAGRUEL, liv. V, ch. 38.

55. Vecy que ie *dy* donc pour elle.

Je dy, pour *di*, comme plus loin : *Je croy*, pour *croi; je* vous *requier*, pour *requiers*. Dans l'ancienne orthographe de notre langue, « la première personne du singulier ne prend point d'*s*, à moins que cette lettre ne soit du radical : *Je voi, je vi*, etc. Ces formes sans *s* sont restées dans notre versification à titre de licence ; mais, bien loin d'être une licence, c'est une régularité, car l'*s*, conformément à la conjugaison latine, type de la nôtre, n'appartient pas à la première personne (*video, vidi*), et c'est à tort que de la seconde personne dont elle est caractéristique, on l'a étendue à la première. » M. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. I, p. 13.

56. Par artifice et par *art gent*
Ainsy qu'on faict l'or et l'*argent.*

On voit ici, comme en quelques autres endroits, un exemple de la *rime équivoque* ou *équivoquée*, sorte de rime dans laquelle la dernière ou les dernières syllabes d'un vers étaient reprises à la fin du suivant, dans un sens différent. Marot a laissé une pièce de ce genre, une *Epistre au Roy*. Elle commence ainsi :

En m'esbatant ie faits Rondeaux en Rithme,
Et en rithmant bien souvent ie m'enrime ;
Bref, c'est pitié d'entre nous Rithmailleurs.
Car vous trouvez assez de rithme ailleurs....

On trouve encore de ces vers dans les ouvrages de Marot, comme dans ce passage de Sagon. Crétin, devancier de Marot, s'était particulièrement adonné à ce triste genre de versification.

Pour le fait relaté dans ce passage, Sagon a encore l'autorité de Pline : « Et aliud (vitrum) flatu figuratur, aliud torno teritur, aliud argenti modo cælatur. » *Ibid.*

57. *Cela aduint dessous Tybere.*

« Ferunt Tiberio principe excogitatum vitri temperamentum. » Pline, *Ibid.*

58. *Que ce beau verre eut en sa glace*
Le verre en sa facilite,
Le corps en son humiliie....

La fin de cette longue comparaison du corps avec le verre aboutit à ce passage obscur, dont nous n'osons hasarder aucune interprétation.

59. Que n'est cristal par *relucence.*

Mot créé du latin *relucere, renvoyer, refléter la lumière.*

60. Que c'est *assez par la philosophie.*

Sagon nous paraît même avoir *trop* prodigué d'éloges au corps de la comtesse de Chateaubriaud par toutes ces réflexions *philosophiques,* c'est-à-dire empruntées à la science, et ici à la physique.

61. Te promectant, si *ta muse rencontre,*
Que tu auras laurier a ceste fois.

L'Honneur dit à Sagon que, « s'il est bien inspiré dans l'éloge des qualités intellectuelles et morales de la comtesse de Chateaubriand, il en sera récompensé par la couronne de laurier, » la plus grande des distinctions accordées à un poète. Ainsi Marot, dans son Epitre : *A ceux qui apres l'Epigramme du beau Tetin, en feirent d'autres,* dit presque dans les mêmes termes :

Mais du sourcil la beauté bien chantée
A tellement nostre Court contentée,
Qu'a son autheur nostre Princesse donne
Pour ceste fois de laurier la couronne.

Œuvres de Marot, édit. de 1596, p. 194.

62. Écoutez donc dames *en priuaulte.*

Comme on dit *privativement*, dans le sens d'*exclusivement, préférablement.* L'étymologie serait « le latin fictif, *privalitatem*, de *privalis*, dérivé de *privus.* » M. Littré, DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

63. *Ce sont les naturelz, sans Pline,*
Qui tiennent ceste discipline.

Les *Naturelz* sont ceux que Brantôme appelait les *Philosophes naturels* (VIE DES DAMES GALANTES, Discours I), c'est-à-dire les hommes qui ont étudié et qui connaissent la nature. On les appelait autrefois *Naturiens* et plus tard *Naturalistes*. Le passage signifierait alors que : « ceux qui ont étudié la nature, même en dehors de Pline, sans le compter ou sans recourir à son autorité, sont partisans de la doctrine exposée dans les explications de Sagon. » La catoptrique, la science des miroirs ou de la vision réfléchie, a été connue des Anciens. Euclide en a laissé deux livres. Est-ce de lui ou bien de ses successeurs que Sagon veut parler ?

64. Le miroer de macule espris,
Ou de tache, ou de *crassitude.*

Ce dernier mot est traduit de Pline, chez lequel *crassitudo*, en parlant des miroirs de métal, indique « une diminution de l'épaisseur par un fréquent polissage , d'où résulte la concavité qui agrandit l'image. » — « Eadem vi in speculis usu polita *crassitudine*, paulumque propulsa dilatatur in immensum magnitudo imaginum. » *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. 45.

Le manuscrit porte :

Qu'il n'entend s'il baille ou *s'il* recoit.

Le second *s'il* a été supprimé pour rétablir le vers de huit syllabes.

66 *Il s'enyure de sa tauerne.*

Variante de l'ancien proverbe : *S'enivrer de son vin*, qu'on explique ainsi : « On dit proverbialement qu'un homme *s'enivre de son vin*, tant au propre, quand il boit tout seul et avec excès ; qu'au figuré, quand il a trop bonne opinion de lui-même. » DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX, verbo, *Enivrer*.

67 *Iugeant ung droict tors ou trauers*
Comme en l'eau ung baston reuers,
Qui n'est toustefoys que la faulte
De l'œil priue de raison haulte.

Sagon imite ici un passage où Tertullien, reprochant aux Académiciens de condamner, avec trop de rigueur, le témoignage des sens, a dit : « Mendacium visui objicitur, quod remos in aqua inflexos aut infractos adseveret adversus conscientiam integritatis. » L'énergie et la beauté de ces derniers mots de l'auteur latin ont été à peine senties, loin d'avoir été rendues par l'imitateur français.

68. Rend l'obgect faulx ou *apparent.*

C'est-à-dire *tel qu'il est en réalité*, suivant le vrai sens du latin *apparere*. — Dans toutes ces explications du Miroir, Sagon dit des miroirs de verre à peu près ce que Pline a dit des miroirs de métal. Voir *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, ch. 45, collection Nisard.

69. On le fait par *novalite.*

Novalité veut dire *Nouveauté*. On trouve habituellement, dans l'ancien français : *Novailé*, *Novalté*, qui viennent de *Novitas*. — Si les miroirs de cette espèce étaient d'invention récente, les Anciens arrivaient au même résultat à l'aide de coupes taillées en facettes comme autant de miroirs. Pline le dit formellement : « Quin etiam pocula ita figurantur, exculptis intus crebris ceu speculis, ut, vel uno intuente, populus totidem imaginum fiat. » *Histoire naturelle*, liv. XXXIII, chap. 45.

70. *L'antiquité les a connus*
Et offertz au temple a Vénus.

C'est d'après Pline encore que Sagon parle de ces miroirs,

Ou l'on veoit des choses terribles.

« Excogitantur et monstrifica, ut in templo Smyrnæ dicata. » *Ibid.* Mais Vénus avait-elle un temple à Smyrne ?

71. (Si ce n'est fiction ou *baue*).

Bave, paroles inutiles. Ce mot se retrouve bien souvent, en ce sens, dans les poésies de Marot. Par exemple, dans l'*Espitre qu'il perdit à la condemnade contre les couleurs d'vne damoyselle*, on lit :

Si on ne m'eust troublé de tant de *bave*,
Vous eussiez eu une Epistre fort brave, etc.

72. *On peult faire en miroer concaue*, etc.

Tout ce qui suit rappelle ce passage de Pline parlant des miroirs de métal : « Plurimum refert concaua sint et poculi modo, an parmæ Threcidicæ, media depressa an elata, transversa an obliqua, supina an recta, qualitate excipientis figuræ torquente venientes umbras. » Pline, *ibid.*

73. Comme ie scay par la leçon
Des naturelz.

Les auteurs qui ont traité des sciences naturelles et spécialement de la Physique. — Voir plus haut, note 63.

74. Honneur, ce propos trop *haultain*, etc.

c'est-à-dire « traitant de sujets trop élevés. »

75. Et feu nouueau de deuil *mallume*.

L'emploi de ce mot mettait Sagon à l'abri d'une remarque faite par l'un de ses adversaires, dans sa guerre contre Marot. La Hueterie, ou Sagon s'était servi du mot *accense* (*accendere*), au lieu d'*allu-*

mer. Charles Fontaine, se faisant le second de Fripelippes, valet de Marot, dans une *Epistre à Sagon et à La Hueterie, mal attribuée par ci-devant à Marot*, le lui reprocha en ces termes :

L'un va rithmant *la fere* contre *affaire*,
Et l'autre aussi *frere* contre *desplaire :*
L'autre par trop les oreilles m'offense,
Quand pour *allume* a voulu dire, *accense.*

Œuvres de Marot, édit. de Niort, 1596, p. 246.

76. Miroer antique et souuerain
D'estain entremeslé d'arain.

Chez les anciens Romains, les meilleurs miroirs en métal se faisaient à Brindes par le mélange de ces deux matières, comme Pline nous l'apprend. « Optima (specula) apud majores fuerant Brundisina, stanno et ære mixtis. » **Histoire naturelle**, *ibid.*

77. Miroer de *matiere argentee*
De façon nouuelle inuentee.

Cette *matière argentée* est le *tain*, qui se fait en mettant sur une glace, placée horizontalement, une feuille d'étain qu'on recouvre de mercure. L'amalgame a la propriété d'adhérer au verre.

Voici ce que nous lisons sur ces miroirs : *De facon nouuelle inuentee.*

« Suivant Lazari (*Notizia delle opere d'arte e d'antichità della raccolta correr*. Venezia, 1859), ce ne fut qu'au quatorzième siècle que les Vénitiens eurent l'idée de remplacer les miroirs de métal poli par des miroirs de verre, au revers desquels ils plaçaient une feuille métallique. Vincenzo Reder fut l'auteur de cette innovation; mais soit que la routine la repoussât soit que le résultat obtenu n'eût pas immédiatement atteint le but qu'on espérait, on l'abandonna, et les miroirs en métal redevinrent à la mode jusqu'au moment où deux Muranéziens, Andrea et Domenico d'Anzolo dal Gallo, qui connaissaient ou qui peut-être avaient découvert, de leur côté, le mode de

travail employé en Allemagne et en Flandre adressèrent (1503) au Conseil des Dix une supplique dans laquelle ils lui exposaient « que, « possédant le secret de faire de bons et parfaits miroirs de verre « cristallin, chose précieuse et singulière, et inconnue du monde « entier, si l'on excepte une verrerie d'Allemagne qui, associée à « une maison flamande, exerçait le monopole de cette fabrication « et écoulait ses produits, du levant au couchant, à des prix exces- « sifs, et désirant mettre Murano à même d'établir une concurrence « qui ne pouvait qu'être profitable à la République, ils demandaient « qu'on voulût bien leur donner un privilège exclusif dans tout le « territoire de la République pendant vingt-cinq ans. » **Bibliothèque des Merveilles.** *La Verrerie depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, par A. Sauzay, 1876, pages 80-81.

C'est à ces faits de 1503 que le passage du poème de Sagon, écrit 34 ou 35 ans plus tard, paraît faire allusion.

78. *Que le miroer que feit Praxiteles*
Graueur expert au temps du grand Pompée.

Pline, après avoir dit que « les miroirs d'argent furent préférés aux miroirs d'étain et d'airain mélangés, » ajoute le passage d'où Sagon a tiré ses deux vers : « Primus fecit (argentea specula) Pasiteles Magni Pompeii ætate. » *Ibid.* Deux manuscrits donnent *Pasiteles*, adopté par l'éditeur, M. Littré, au lieu de *Praxiteles*, qu'on lit habituellement et qui désignerait plutôt le fameux sculpteur grec de ce nom.

79. *Miroer ardent que Sydon inuenta.*

Sagon traduit encore ici Pline, qui a parlé de l'invention des miroirs à Sidon, mais non des miroirs ardents ; car il dit : « Et aliud (vitrum) flatu figuratur, aliud torno teritur, aliud argenti modo cælatur, *Sidone quondam iis officinis nobili* : siquidem etiam specula excogitaverat. » *Ibid.*, liv. XXXVI, ch. 65. Ailleurs il l'appelle : « *Sidon artifex vitri.* » *Ibid.*, liv. V, ch. 17.

80. *Miroer damour tant chaste et bien reiglé*
Qu'vng seul amant ne s'y est aueuglé.

C'est par un excès de candeur et de bonne foi que Sagon croit à la vertu de la dame de Chateaubriand et l'affirme aussi positivement; mais il est en contradiction formelle avec les témoignages les moins suspects.

81. Ie vous requier contre mort *faire vn lay*.

Nos vieux Romanciers font de même chanter des *Lais* à leurs héros.

82. *Mortelle poison*
A France contrainte
D'en faire oraison.

Le poison, la violence de la mort a contraint la France de prier pour elle.

Poison était alors du féminin, comme plusieurs autres mots, dont le genre a changé depuis. Le peuple le fait encore aujourd'hui du féminin, et Ménage, dans la *Requête des Dictionnaires*, imprimée en 1649, assure que les *puristes* seuls lui donnaient ce genre, au XVII[e] siècle.

Ils veulent, malgré la raison,
Qu'on dise aujourd'hui *la poison*,
Une épitaphe, une épigramme,
Une navire, une anagramme,
Une reproche, une duché,
Une mensonge, une évesché.

83. Change du lieu on *conuersent* les Muses.

Du latin *conversari, habiter, faire sa demeure.*

84. Continuez voz pleurs, voz *plainctz*, voz noyses.

Plainctz, *planctus*, *gémissement.*—L'emploi simultané des *z* et des *s* dans ces noms montre les deux systèmes d'orthographe usités pour la formation du pluriel des noms et des adjectifs. Dans l'ancienne dominait le *z*, dans la nouvelle, l'*s* était préféré. La grammaire

de ce poème indique bien un âge de transition, comme le procédé général de sa composition.

85. *Dames de Court, damoyselles, bourgeoises.*

Sur le passage d'un Fabliau de Rutebeuf : *De la femme qui fil trois fois le tour des murs de l'Eglise*, Le Grand d'Aussy met cette note, pour expliquer ces mots : « *Une Demoiselle qui était la femme d'un écuyer.* — Cette femme, quoique mariée, est appelée *Demoiselle*, parceque son mari n'est qu'Ecuyer. On ne donnait dans la rigueur le titre de *Dame* qu'aux épouses des Souverains, des très-grands Seigneurs et des Chevaliers. Brantôme, qui écrivait trois siècles plus tard, appelle encore son aïeule la Sénéchale de Poitou, *Mademoiselle de Bourdeille.* » *Fabliaux et Contes du XII*[e] *et du XIII*[e] *siècle.* Edition de M.DCC.L.XXXI, t. II. p. 262.

86. *Monsieur de Lautrec et sa sœur,*
Pour le present de Laval dame.

« **Foix**, (Odet de) Seigneur de Lautrec, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, et lieutenant pour le roi en Italie..., épousa ***Charlotte*** d'Albert, troisième fille de ***Jean***, seigneur d'Orval, dont il eut ***Gaston***, ***François***, ***Henri***, morts jeunes ; et ***Claude*** de Foix, mariée à ***Gui*** XVI du nom, Comte de Laval. » **Dictionnaire de Moreri.** — Ce ***Monsieur de Lautrec*** semble être Henri de Foix. Sa sœur était :

Pour le présent de Laval dame.

C'est-à-dire vers 1537 ou 1538, date probable de la composition des ***Regrets***, parcequ'en 1535 le comte de Chateaubriand, son oncle par alliance et tuteur, l'avait mariée au jeune comte de Laval.

87. Ce mal de maint cueur *aggresseur*
Vous touche il point? Oui : J'en suis *seur.*

A cette époque, *eu* sonnait *u*. « Tout ce qui parle bien en France, dit Théodore de Bèze, prononce ***hûreux.*** » *De Francicæ linguæ recta*

pronuntiatione p. 60. Il en est encore ainsi, pour ce dernier mot, mais à la campage. Voltaire, usant de cette prononciation archaïque, disait encore au XVIIIe siècle :

Près des bords de l'Iton et des rives de l'*Eure*
Est un champ fortuné, l'amour de la *nature*.
(*Henriade*, chant VIII.)

Dans le chant IX, *Eure* rimera avec *structure*.

Vous touche il point?

On prononçait le *t* qui ne s'écrivait pas, suivant l'usage constant des écrivains antérieurs au XVIIe siècle. « Qui se fierait au témoignage de cette écriture s'abuserait fort, car on ne manquait pas de prononcer avec un *t* intermédiaire, comme aujourd'hui nous écrivons.— « Souvent aussi, dit Jacques Pelletier, nous prononçons des lettres « qui ne s'écrivent pas, comme quand nous disons *dine-ti ? ira-ti ?* « et écrivions *dine-il ? ira-il ?* ce serait chose ridicule si nous l'écri- « vions selon qu'ils se prononcent. » (1er livre de l'*Orthographe*, p, 57). Cité par M. Génin, DES VARIATIONS DU LANGAGE FRANÇAIS etc. p. 107.

88. Eut iadis de vous deux l'adueu
D'amour, *de niepce et de nepueu.*

Monsieur de Lautrec et la dame de Laval étaient les enfants d'Odet de Foix, frère aîné de la comtesse de Chateaubriand.—Voir la note 86.

89. *Quelle a instruictz par longue espace.*

Le maréchal de Lautrec, père de Henri de Foix et de Claude de Foix, étant mort au camp sous Naples, le 15 août 1528, de la maladie contagieuse qui décima son armée (Moréri), « le comte (de Chateaubriand) devint un des cinq tuteurs des enfants de Lautrec, par le testament que celui-ci fit à Lyon, en 1527, avant de partir pour l'Italie. » Bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), CURIOSITÉS DE

l'Histoire de France, 2e série, *Procès célèbres*. Delahays, 1868, p. 190. La comtesse de Chateaubriand se fit un devoir ***d'instruire*** son neveu et sa nièce mineurs, de 1528 à 1535, pendant la tutelle de son mari, qui prit fin, pour Claude de Foix, par son mariage avec le comte de Laval. Voir note 86.

90. *Ton pere mort, de ses biens ta rente* (renté)
Tant seullement par faulte de ton aage.

Celui des enfants de Lautrec, que nous croyons être *Henri*, était trop jeune, à la mort de son père (1528), pour avoir pu être élevé, instruit par lui. Il ne lui avait laissé que ses biens, et sa tante, la comtesse de Chateaubriand, avait pourvu à son éducation, en l'enrichissant de vertus.

91. *As tu laisse a ceste mort ta tante ....*
Loyalle espouse au seigneur de Laval?
Je croy que non et que n'estois distante....

C'est une façon d'affirmer que la jeune comtesse de Laval était au chevet de sa tante, la comtesse de Chateaubriand, quand elle mourut, le 16 octobre 1537. Sans cela le rappel d'un devoir serait un reproche, ou tout au moins une indiscrétion.

92. Je voys *faire conclusion.*

Autrefois Sagon disait *concluer*. La forme nouvelle employée pour exprimer cette idée montre qu'il avait été sensible aux reproches du valet Fripelipes, ou plutôt de Marot lui-même, contenus dans les vers de sa fameuse *Epitre à Sagon*.

Et saches qu'entre tant de choses
Sottement en tes dits encloses,
Le villain mot de *concluer*
M'a faict d'ahan le front suer.

93. *Ceste dame est morte auant aage.*

Dreux du Radier a dit : « Mademoiselle de Foix naquit vers l'an 1495. » *Mémoires historiques, critiques et anecdotes de France*. Ams-

terdam, M.DCC.LXV, t. III, p. 146. Elle avait donc 42 ans environ à sa mort, 16 octobre 1537 ; ce qui justifie l'expression : *auant âge*.

94. Le sien depart
Que mort, ou len ne remedie
Luy hasta d'une maladie.

Ce seul vers d'un contemporain est la condamnation des bruits calomnieux qui ont abouti à la moins fondée de toutes les légendes sur la mort de la dame de Chateaubriand, dont Varillas s'est fait, sinon l'inventeur, du moins le trop crédule propagateur. — Voir Introduction, p. 56.

95. Qu'on la veist *en noblesse auoir*
Toute la science en la teste.

L'art héraldique, science à laquelle on attachait alors une grande importance.

96. Vne Katherine de *Seine*.

Pour *Siene*, en italien *Siena*. La fameuse sainte du XIV[e] siècle, qui a pris le nom de sa ville natale. Pietro Aretino (l'Arétin) composait, vers cette époque, la *Vie de sainte Catherine de Sienne*, et Jean Bouchet l'avait comprise dans LE IUGEMENT POETIC DE L'HONNEUR FEMININ.

97 C'estoit une *Cornélia*
Ou vne *docte Lælia.*

Cornelia, la mère des Gracques, leur donna la plus brillante éducation et se rendit célèbre par sa vertu. — *Lælia*, fille de *Lelius*, hérita de l'éloquence de son père. Cicéron en parle dans son dialogue le *Brutus*.

98. I'entendz en *francoys tant humain.*

Dès le XIII[e] siècle, les étrangers faisaient l'éloge de notre vieux français avec une préférence marquée pour notre langue. Voici les

raisons qu'en donne l'Italien Brunetto Latini : « Et s'auscuns demande porquoi chis livre s'est escris en romans selonc le patois de France, puisque nos somes Ytaliens, je diroe que c'est por II raisons : l'une est por ce que noz somes en France ; l'autre si est por ce que *françois est plus delitables et plus communs que moult d'autres.* » (Préface du THRÉSOR.) — Voir l'éloge de notre langue, quand l'Italien menaçait de l'envahir, dans la *Precellence du langage francois*, par Henri Estienne (1579).

99. Encor *je faulx*....

Du latin *fallor, je me trompe, je suis dans l'erreur.*

100. Vng moyen langage latin
A l'italièn de *Laertin.*

Françoise de Foix aurait joint une teinture du latin à la connaissance de l'italien.

Laertin doit être *Laretin* ou *l'Arétin*, fort à la mode du temps de François I, qui le protégea lui et Rabelais. Dans le *Rabais du caquet de Fripelippes*, etc., faict par Mathieu de Boutigny, qui n'est autre que Sagon, on lit ce nom écrit encore de cette manière :

Huet monte en ton auertin,
Macé, en ensuyuant *Lertin*
Desploy icy de ta science.

101. Et pour vng *tiers* et beau langage
Parloit espagnol dauantage.

Brantôme dit que de son temps, un peu plus tard, « coustumierement la pluspart des Francois aujourd'huy, au moins, ceux qui ont veu un peu scavent parler ou entendent ce langage. » (L'italien ou l'espagnol.) — VIES DES DAMES GALANTES, Discours II, p. 136, édit. Garnier.

102. *De ces troys*
La dame auoit mainte deuise.

C'était la mode d'en faire et d'en avoir. Voir *Pièces justificatives* de l'Introduction, III, le rôle que les devises ont joué dans la rupture de François I et de la comtesse de Chateaubriand, pages 96-97.

103. *Son deuis*
Auquel trouuay auec fortune,
En son viuant heure opportune.

Ces vers prouvent bien que Sagon vécut dans l'intimité de celle que célèbrent ses vers.

104. — « Il eut tant de bonheur (*avec fortune*) dans sa conversation, (*son devis*) qu'il entendit

Par plusieurs foys
La dame Francoyse de Foix
Parler de plus haulte pratique
Que Sapho en l'art poetique.

Nous pensons que ces vers signifient que cette dame pouvait parler de poésie avec plus d'élévation que n'auraient pu le faire les femmes-poëtes de l'antiquité, dont les noms vont suivre. L'éloge serait trop exagéré, si Sagon mettait les vers de la comtesse de Chateaubriand au dessus de ceux de Sapho, de Myia et de Télésille.

105. Ou que la *Mousche*, qu'on descrit
Avoir en si gentil esprit,
Qu'entre poetes est nombrée.

Sous cette vieille forme *Mousche* du mot français *Mouche*, traduction littérale du latin *Musca*, se cache ici une Grecque nommée Mvîa (Mouche), dont le nom serait mieux francisé par celui de *Myia*, qu'on rencontre ordinairement. Sagon l'a déterrée chez Lucien, qui a dit d'elle : « Il y eut autrefois une femme du nom de Mouche ; elle excellait dans la poésie et fut tout à fait belle et sage. » *Eloge de la Mouche.*

106. Ou *Thelesille* celebree
D'antique rethoricien.

Télésille, femme illustre et poétesse d'Argos, célèbre par son courage et par son génie, VIᵉ siècle avant Jésus-Christ. On a des fragments de ses poésies. — Cet *antique rhétoricien* est Pausanias, géographe-historien grec, deuxième siècle après Jésus-Christ. Il dit, en effet, que les Argiens, quelque temps après avoir été témoins de la bravoure de Télésilla, lui élevèrent, à Argos, une statue dans le temple de Vénus. Elle y était représentée ayant plusieurs volumes de poésie à ses pieds et tenant dans ses mains un casque qu'elle paraissait vouloir mettre sur sa tête. *Description de la Grèce*, liv. II, ch. 20.

107. Ou que la sage *Cassandra*....
Au temple de Lacedemone.

Cassandre, fille de Priam et d'Hécube. C'est encore Pausanias qui parle de sa statue dans le temple de Lacédémone. *Ibid.*, I, 16 et III, 19.

108. Bref ie craingz d'*estranger* raison
Par trop longue comparaison.

Faire que la raison s'en aille, la chasser, la bannir. « Comparaison n'est pas raison, » dit l'adage populaire. Au XVIIIᵉ siécle, « ce mot (*estranger*) est vieux et peu usité ; il n'y a plus que le petit peuple qui s'en serve. » *Dictionnaire de Trévoux*.

109. Le verre *indigne* ensuyt cristal tant *digne*
Parquoy ce *corps*, soubz cœlestes *accords*, etc.

Exemple de vers léonins, quand la fin du premier hémistiche rime avec celle du second.

110. Fatales frangens forti *fragore* fauillas.

Telle est la leçon du Manuscrit ; mais le vers est faux, la première syllabe de *fragore* étant brève. L'auteur avait peut-être mis *fulgore*, mal lu par le copiste.

111. *Fert fontem feretro fœmina fausta faui.*

Voilà un vers d'autant moins intelligible pour nous qu'aucun des mots latins correspondant à *faui* (*favi*) n'a la quantité voulue pour faire un vers correct. Peut-être Sagon avait-il mis *fuci*, datif de *fux*, *fucis* (Foix), qui aurait la quantité voulue pour faire le vers. On a vu déjà l'adjectif *fuxea*, Appendice IV de l'*Introduction*. Le sens serait : « La femme favorable à Foix (le bon génie de Foix ?) verse un torrent sur le bûcher. »

Cette pièce, aussi défectueuse que peu claire, est toute en *vers lettrisés* ou *tautogrammes*, c'est-à-dire composée de mots commençant tous par la même lettre.

113. *Illum quem celebrent attica scripta virum.*

Arrivé à Troie, Alexandre mit une couronne sur le tombeau d'Achille, et « le félicita d'avoir eu, pendant sa vie, un ami fidèle (Patrocle), et après sa mort, un chantre sublime de ses exploits. » (Homère). Plutarque, *Vie d'Alexandre*, ch. XV.

112. — *Exastichon*, plus ordinairement *Hexastichon*, pièce de six vers.

Per Hugerium est le nom d'un ami de Sagon qui revient deux fois dans les petites pièces du « différent. » Une première fois, on lit: *Joannis Huguerii Hexastichon in Fripelippum*; et une seconde fois, une réponse à un second valet de Marot, appelé Richer, qui avait attaqué Sagon. *Œuvres de Marot*, édit. de Lenglet Du Fresnoy, 1731. t. IV; p. 416, 471 et 472).

Ce nom latin *Huguerius* nous paraît traduire *De la Hugverye* ou *Huguerie*. Ce Jean de la Huguerye devait être de la famille de Michel de la Huguerye, de Chartres, dont la Société de l'Histoire de France est en train de publier les *Mémoires*.

114. Vela de quoy.

Le long titre du *Coup d'Essay* de François Sagon se terminait par ces mêmes mots, dont voici l'explication : « Sa devise était *Vela de*

quoy; peut-être parce qu'il croyait que ses écrits contre Marot étaient *de quoy* mortifier ce poète, et lui ôter même sa réputation. » L'abbé Goujet, *Bibliothèque françoise*, édit. in-12, 1747, c. XI, p. 98.

Aprés un Dixain qui termine *le Coup d'Essay*, on lit encore :

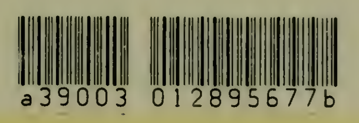
Vela de quoy,
Aliquid ne nihil.

M. de Lescure dit que la même devise française se trouvait gravée sur l'écritoire de Sagon. *Les Amours de François I.* p. 202.

TABLE DES MATIÈRES.

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due


a39003 012895677b

